



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
RECHERCHE ET INNOVATION

Bulletin officiel n°26 du 27 juin 2019

SOMMAIRE

Enseignement supérieur et recherche

Diplôme de comptabilité et de gestion et diplôme supérieur de comptabilité et de gestion

Dispositions relatives aux épreuves
arrêté du 13-2-2019 (NOR : ESRS1900135A)

Diplôme d'expertise comptable

Dispositions relatives aux épreuves
arrêté du 13-2-2019 (NOR : ESRS1900136A)

Diplôme d'expertise comptable

Dispositions relatives à l'obtention du diplôme par la voie de la validation des acquis de l'expérience
arrêté du 13-2-2019 (NOR : ESRS1900137A)

Accréditation

Délivrance du diplôme Designer concepteur de projet
arrêté du 27-5-2019 (NOR : ESRS1900133A)

Concours de l'École normale supérieure de Lyon

Conditions d'admission des élèves ainsi que les programmes spécifiques : modifications
arrêté du 29-5-2019 (NOR : ESRS1900139A)

Bourses et aides aux étudiants

Modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale pour l'année 2019-2020
circulaire n° 2019-096 du 18-6-2019 (NOR : ESRS1916927C)

Personnels

Appel à candidatures

Postes et missions à l'étranger (hors établissements scolaires AEFE, Mlf et Aflec) ouverts aux personnels titulaires du MENJ et du MESRI
note de service n° 2019-093 du 26-6-2019 (NOR : MENH1916241N)

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Nomination au Comité national de la recherche scientifique
arrêté du 5-6-2019 (NOR : ESRR1900141A)

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen
avis (NOR : ESRS1900140V)

Enseignement supérieur et recherche

Diplôme de comptabilité et de gestion et diplôme supérieur de comptabilité et de gestion

Dispositions relatives aux épreuves

NOR : ESRS1900135A
arrêté du 13-2-2019
MESRI - DGESIP A1-3

Vu Code de l'éducation, notamment articles D. 123-12 et suivants ; décret n° 2012-432 du 30-3-2012 modifié ; arrêté du 28 mars 2014 ; avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts comptables 07-11-2018 (vote électronique) et du Cneser du 13-11-2018

I - Dispositions générales

Article 1 - La liste des épreuves correspondant aux différentes unités d'enseignement (UE) du diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) est fixée comme suit :

Épreuve n° 1 : Fondamentaux du droit ;
Épreuve n° 2 : Droit des sociétés et des groupements d'affaires ;
Épreuve n° 3 : Droit social ;
Épreuve n° 4 : Droit fiscal ;
Épreuve n° 5 : Économie contemporaine ;
Épreuve n° 6 : Finance d'entreprise ;
Épreuve n° 7 : Management ;
Épreuve n° 8 : Systèmes d'information de gestion ;
Épreuve n° 9 : Comptabilité ;
Épreuve n° 10 : Comptabilité approfondie ;
Épreuve n° 11 : Contrôle de gestion ;
Épreuve n° 12 : Anglais des affaires ;
Épreuve n° 13 : Communication professionnelle ;
Épreuve n° 14 (facultative) : Langue vivante étrangère.

Article 2 - La liste des épreuves correspondant aux différentes UE du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) est fixée comme suit :

Épreuve n° 1 : Gestion juridique, fiscale et sociale ;
Épreuve n° 2 : Finance ;
Épreuve n° 3 : Management et contrôle de gestion ;
Épreuve n° 4 : Comptabilité et audit ;
Épreuve n° 5 : Management des systèmes d'information ;
Épreuve n° 6 : Anglais des affaires ;
Épreuve n° 7 : Mémoire ;
Épreuve n° 8 (facultative) : Langue vivante étrangère.

Article 3 - Le DCG et le DSCG prévus aux articles 45 et 49 du décret du 30 mars 2012 susvisé sont respectivement délivrés aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves constitutives de chacun de ces diplômes, sans note inférieure à 6 sur 20.

Les candidats qui n'ont pas rempli les conditions pour obtenir le diplôme :

- conservent, durant les huit sessions suivant son attribution, la note obtenue à chacune des épreuves pour lesquelles ils ont eu au moins 10 sur 20. Au-delà, la note n'est plus conservée ;
 - peuvent conserver pour compensation ultérieure, durant les huit sessions suivant son attribution, la note obtenue à chacune des épreuves pour laquelle ils ont eu au moins 6 sur 20 et moins de 10 sur 20; Au-delà, la note n'est plus conservée. La réinscription aux épreuves concernées annule automatiquement cette note.
- Pour une session donnée, la moyenne générale est calculée en fonction des notes conservées et de celles nouvellement acquises.

En ce qui concerne l'épreuve facultative de chacun des deux diplômes, seuls les points obtenus au-dessus de 10 sur 20 s'ajoutent au total des points servant au calcul de la moyenne générale, sous réserve d'avoir passé au moins quatre épreuves à un niveau de diplôme donné.

Article 4 - Les épreuves qui font l'objet d'une dispense en application des articles 47 et 51 du décret du 30 mars 2012 susvisé ne sont pas prises en compte pour le calcul de la moyenne générale.

Article 5 - Aucune dispense ne peut être accordée pour les épreuves de Gestion juridique, fiscale et sociale et de Comptabilité et audit du DSCG.

Article 6 - Les épreuves qui font l'objet d'une validation en application des articles 48 et 52 du décret du 30 mars 2012 susvisé ne sont pas prises en compte pour le calcul de la moyenne générale.

Article 7 - Des crédits européens sont associés à chaque épreuve. Ils sont définitivement acquis dès lors que le candidat a obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve concernée.

Les dispenses d'épreuves obtenues en application des articles 47 et 51 du décret du 30 mars 2012 susvisé ne confèrent pas les crédits européens correspondants.

La validation d'épreuves en application des articles 48 et 52 du décret du 30 mars 2012 susvisé confère les crédits européens correspondants.

L'obtention du DCG ou du DSCG confère la totalité des crédits européens prévus pour le diplôme, soit respectivement 180 et 120 crédits européens

Article 8 - Outre les titres et diplômes visés à l'article 45 du décret du 30 mars 2012 susvisé, permettent de se présenter aux épreuves du DCG :

- les diplômes homologués niveau I, II, III ou IV figurant sur l'arrêté du 17 juin 1980 modifié fixant la liste d'homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique ;
- les diplômes enregistrés aux niveaux I, II, III et IV du répertoire national des certifications professionnelles ou enregistrés aux niveaux 4, 5, 6 ou 7 du cadre national des certifications professionnelles prévu à l'article D. 6113-19 du Code du travail.

Article 9 - Toutes les épreuves écrites des deux diplômes objets du présent arrêté donnent lieu à une double correction et à une harmonisation des notes entre les deux correcteurs.

La commission d'examen pour l'épreuve de Communication professionnelle du DCG est composée de deux membres : un enseignant et un professionnel.

La commission d'examen pour l'épreuve d'Anglais des affaires du DSCG est composée de deux enseignants dont au moins un professeur d'anglais.

La commission d'examen pour l'épreuve de Mémoire du DSCG est composée de deux membres : un enseignant et un professionnel. Le sujet de mémoire soutenu doit faire l'objet d'un agrément préalable délivré par un enseignant-chercheur sur la base d'une notice présentant le sujet, la problématique, la méthodologie, un projet de plan détaillé et les principales sources bibliographiques.

Article 10 - La nature, la durée et le coefficient de chacune des épreuves du DCG, ainsi que le nombre de crédits européens associés, sont fixés comme suit :

Épreuve n° 1 : Fondamentaux du droit

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou le commentaire d'un ou plusieurs documents et/ou une ou plusieurs questions.

Durée : 3 heures.

Coefficient : 1.

14 crédits européens.

Épreuve n° 2 : Droit des sociétés et des groupements d'affaires

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou le commentaire d'un ou plusieurs documents et/ou une ou plusieurs questions.

Durée : 3 heures.

Coefficient : 1.

14 crédits européens.

Épreuve n° 3 : Droit social

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou le commentaire d'un ou plusieurs documents et/ou une ou plusieurs questions.

Durée : 3 heures.

Coefficient : 1.

14 crédits européens.

Épreuve n° 4 : Droit fiscal

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou le commentaire d'un ou plusieurs documents et/ou une ou plusieurs questions.

Durée : 3 heures.

Coefficient : 1.

14 crédits européens.

Épreuve n° 5 : Économie contemporaine

Nature : épreuve écrite portant sur l'analyse d'un dossier documentaire et une question problématisée.

Durée : 4 heures.

Coefficient : 1.

14 crédits européens.

Épreuve n° 6 : Finance d'entreprise

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques avec, le cas échéant, une ou plusieurs questions.

Durée : 3 heures.

Coefficient : 1.

14 crédits européens.

Épreuve n° 7 : Management

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations relatives à une ou plusieurs organisations permettant la réalisation d'une analyse managériale et une question problématisée.

Durée : 4 heures.

Coefficient : 1.

14 crédits européens.

Épreuve n° 8 : Systèmes d'information de gestion

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou une ou plusieurs questions.

Durée : 4 heures

Coefficient : 1.

14 crédits européens.

Épreuve n° 9 : Comptabilité

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou un ou plusieurs exercices et/ou une ou plusieurs questions.

Durée : 3 heures.

Coefficient : 1.

14 crédits européens.

Épreuve n° 10 : Comptabilité approfondie

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques avec, le cas échéant, une ou plusieurs questions.

Durée : 3 heures.

Coefficient : 1.

14 crédits européens.

Épreuve n° 11 : Contrôle de gestion

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations permettant d'analyser plusieurs problématiques de gestion.

Durée : 4 heures.

Coefficient : 1.

14 crédits européens.

Épreuve n° 12 : Anglais des affaires

Nature : épreuve écrite pouvant comporter, à partir de documents fournis en anglais, la traduction d'une partie d'entre eux en français ou la rédaction d'un résumé ou d'une note ou de commentaires en anglais ou en français ou la rédaction en anglais d'un document à caractère commercial ou toute combinaison de plusieurs des exercices précédents.

Durée : 3 heures.

Coefficient : 1.

14 crédits européens.

Épreuve n° 13 : Communication professionnelle

Nature : épreuve orale de soutenance d'un rapport de stage dont la durée est d'au moins huit semaines ou d'un rapport portant sur une expérience professionnelle au moins équivalente. La commission d'examen peut interroger le candidat sur des questions relevant du programme de cette épreuve.

Durée : 1 heure maximum.

Coefficient : 1.

12 crédits européens.

Épreuve n° 14 (facultative) : Langue vivante étrangère

Nature : épreuve écrite pouvant comporter, à partir de documents fournis, rédigés en allemand, espagnol ou italien (au choix du candidat lors de l'inscription), la traduction d'une partie d'entre eux en français ou la rédaction d'un résumé ou d'une note ou de commentaires dans l'une des trois langues précitées ou en français ou la rédaction d'un document à caractère commercial dans l'une des trois langues précitées ou toute combinaison de plusieurs des exercices précédents.

Durée : 3 heures.

Coefficient : 1

Article 11 - Le programme des épreuves du DSCG suppose connu celui des épreuves du DCG.

La nature, la durée et le coefficient de chacune des épreuves du DSCG, ainsi que le nombre de crédits européens associés, sont fixés comme suit :

Épreuve n° 1 : Gestion juridique, fiscale et sociale

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'un cas ou de situations pratiques pouvant être accompagnées de commentaires d'un ou plusieurs documents et/ou d'une ou plusieurs questions.

Durée : 4 heures.

Coefficient : 1,5.

20 crédits européens.

Épreuve n° 2 : Finance

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'un cas ou de situations pratiques pouvant être accompagnées de commentaires d'un ou plusieurs documents et/ou d'une ou plusieurs questions.

Durée : 3 heures.

Coefficient : 1.

15 crédits européens.

Épreuve n° 3 : Management et contrôle de gestion

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'un cas ou de situations pratiques pouvant être accompagnées de commentaires d'un ou plusieurs documents et/ou d'une ou plusieurs questions.

Durée : 4 heures.

Coefficient : 1,5.

20 crédits européens.

Épreuve n° 4 : Comptabilité et audit

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'un cas ou de situations pratiques pouvant être accompagnées de commentaires d'un ou plusieurs documents et/ou d'une ou plusieurs questions.

Durée : 4 heures.

Coefficient : 1,5.

20 crédits européens.

Épreuve n° 5 : Management des systèmes d'information

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'un cas ou de situations pratiques pouvant être accompagnées de commentaires d'un ou plusieurs documents et/ou d'une ou plusieurs questions.

Durée : 3 heures.

Coefficient : 1.

15 crédits européens.

Épreuve n° 6 : Anglais des affaires

Nature : épreuve orale.

Cette épreuve comporte une préparation d'une heure sans autres documents que ceux qui sont fournis avec le sujet. Les documents sont en anglais. Dans un premier temps, le candidat doit présenter en anglais l'exposé qu'il a préparé, structuré à partir d'une question sur un thème en relation avec le document. Dans un second temps, un entretien, portant sur le sujet, est mené en anglais.

Durée : 30 minutes hors préparation (exposé : 15 minutes maximum ; entretien en anglais : 15 minutes maximum).

Coefficient : 1.

15 crédits européens.

Épreuve n° 7 : Mémoire

Nature : rédaction et soutenance d'un mémoire faisant le lien entre la formation théorique et les pratiques professionnelles observées ou exercées au cours d'un stage dont la durée est d'au moins seize semaines ou d'une expérience professionnelle au moins équivalente.

Durée de la soutenance : 1 heure maximum.

Coefficient : 1.

15 crédits européens.

Épreuve n° 8 (facultative) : Langue vivante étrangère

Nature : épreuve écrite pouvant comporter, à partir de documents fournis, rédigés en allemand, espagnol ou italien (au choix du candidat lors de l'inscription), la traduction d'une partie d'entre eux en français ou la rédaction d'un résumé ou d'une note ou de commentaires dans l'une des trois langues précitées ou en français ou la rédaction d'un document à caractère commercial dans l'une des trois langues précitées ou toute combinaison de plusieurs des exercices précédents.

Durée : 3 heures.

Coefficient : 1.

Article 12 - Les programmes des épreuves sanctionnées par le DCG et le DSCG sont fixés conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

II - Dispositions transitoires

Article 13 - La note obtenue à chacune des épreuves du DCG et du DSCG régis par l'arrêté du 28 mars 2014,

est automatiquement transférée sur l'épreuve correspondante du DCG et du DSCG tels que régis par le présent arrêté.

Le bénéfice de cette note est conservé jusqu'à la session 2027 incluse du DCG et du DSCG. Au-delà, la note n'est plus conservée. Une réinscription à l'épreuve concernée annule automatiquement la note transférée.

Article 14 - L'arrêté du 28 mars 2014 fixant les modalités d'organisation des épreuves du DCG et du DSCG est abrogé.

Article 15 - Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la session 2020 du DCG et du DSCG.

Article 16 - Le directeur général des finances publiques et la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 13 février 2019

Pour le ministre de l'Économie et des Finances, et par délégation,
La sous-directrice des professionnels et de l'action en recouvrement,
Véronique Rigal

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Brigitte Plateau

↳ ***Annexe 1 - Programme des unités d'enseignement du diplôme de comptabilité et de gestion (DCG)***

↳ ***Annexe 2 - Programme des unités d'enseignement du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG)***

Annexe 1 - Programme des unités d'enseignement du diplôme de comptabilité et de gestion (DCG)

AXE 1 : DROIT DES AFFAIRES

Les unités d'enseignement (UE) des « fondamentaux du droit » (UE 1), de « droit des sociétés et des groupements d'affaire » (UE 2), de « droit social » (UE 3) et de « droit fiscal » (UE 4) ont pour objet de fournir au titulaire du DCG une connaissance juridique du fonctionnement des organisations.

Ces unités d'enseignement devront, notamment, permettre le développement de compétences spécifiques :

- identifier et hiérarchiser les sources juridiques ;
- rechercher et analyser une documentation juridique fiable et actualisée ;
- analyser une décision de justice et en dégager la portée ;
- qualifier et analyser un contrat ou un document professionnel ;
- qualifier les faits, articuler un raisonnement juridique et proposer une solution adaptée, dans le cadre d'une situation juridique donnée.

UE 1 - FONDAMENTAUX DU DROIT

Niveau L – 150 heures – 14 ECTS

1- Introduction générale au droit (45 heures)

1.1 Introduction

Sens et portée de l'étude

La règle de droit est une construction sociale qui évolue en fonction des besoins de la société : à travers elle s'expriment certaines valeurs fondamentales. La règle de droit a pour objet de rendre possible la vie en société. Pour ce faire, elle est aussi un instrument de contrainte.

La prise en compte des finalités du droit permet de comprendre le sens de la règle, de l'interpréter et éventuellement d'en prévoir l'évolution.

Le droit distingue, classe et ordonne des situations données. En France, il repose sur une *summa divisio* qui distingue droit public et droit privé. Le droit se différencie d'autres règles sociales telles que la morale et l'éthique.

Compétences attendues	Savoirs associés
- distinguer la règle de droit des autres règles de la vie sociale ; - identifier les branches du droit applicables à une situation donnée.	- les finalités du droit. - les caractères de la règle de droit. - les autres règles sociales : morale et éthique. - les branches du droit.

1.2 Les sources du droit

Sens et portée de l'étude

Les sources du droit sont nombreuses. Cette multiplication s'explique par le fait qu'une société développée produit des normes internes à différents niveaux, et s'intègre dans un espace mondialisé qui la soumet à de nouvelles règles définies par des acteurs internationaux. Dès lors, une hiérarchie s'établit entre l'ensemble de ces normes et des voies de recours s'ouvrent aux titulaires de droits en cas de violation de cette hiérarchie.

À noter que certains textes de droit international non contraignants (soft law) peuvent influencer le comportement de sujets de droit, notamment les entreprises.

Compétences attendues	Savoirs associés
- identifier et distinguer les différentes sources du droit ; - repérer un conflit de normes et expliciter sa résolution dans une situation donnée ; - différencier les principales catégories de loi ; - schématiser les étapes du processus de l'élaboration d'une loi ordinaire ; - identifier les contrôles de constitutionnalité d'une loi.	- les sources internationales du droit ; - les différentes sources de droit européen : droit primaire et dérivé du droit de l'union européenne (directives et règlements) ; - les sources nationales du droit ; - le principe de hiérarchie des normes ; - le rôle des pouvoirs législatif et exécutif dans l'initiative d'une loi ordinaire ; - les prérogatives du pouvoir exécutif dans le processus du vote de la loi ;

- le contrôle de conventionnalité et de constitutionnalité de la loi.

1.3 La preuve des droits

Sens et portée de l'étude

Être titulaire de droits suppose d'en établir l'existence devant un juge. En amont du procès, la preuve a un rôle de prévention (la partie qui sait que le juge lui donnera tort, s'abstiendra de recourir aux tribunaux) et lors du procès, elle permettra de trancher le litige en dégagant une vérité judiciaire.

Le droit français consacre le système de la preuve par tout moyen sauf si la loi en dispose autrement : ainsi, dans certains cas, la preuve préconstituée est exigée. Par ailleurs, le progrès technique impose au législateur et au juge d'apprécier la fiabilité de nouveaux procédés de preuve.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - établir sur qui pèse la charge de la preuve ; - identifier les moyens de preuve ; - apprécier la recevabilité et la force probante des moyens de preuve. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'objet, la charge et les modes de preuve ; - la recevabilité des moyens de preuve et leur force probante.

1.4 L'organisation judiciaire

Sens et portée de l'étude

Pour faire reconnaître ses droits ou faire cesser un trouble, le citoyen s'adresse aux juridictions. Celles-ci, très nombreuses, répondent à une organisation et un fonctionnement précis qui vont définir leur compétence. En leur sein, il existe différents professionnels qui concourent à la résolution des litiges. Enfin, les procédures doivent garantir le respect de principes directeurs du procès issus du droit national et du droit européen.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - distinguer les différentes juridictions nationales et européennes et déterminer leurs compétences ; - déterminer la juridiction compétente dans un litige donné ; - vérifier les conditions de recevabilité de l'action en justice ; - déterminer les voies de recours possibles dans une situation donnée ; - vérifier le respect des principes directeurs du procès énoncés dans le code de procédure civile et dans la convention européenne des droits de l'homme ; - identifier les rôles respectifs des magistrats du siège et du ministère public. 	<ul style="list-style-type: none"> - les ordres administratif et judiciaire ; - les principales juridictions nationales et européennes. - les degrés de juridictions ; - la compétence matérielle et territoriale d'une juridiction ; - les conditions de recevabilité de l'action en justice ; - les notions de prescription et de forclusion ; - les voies de recours possibles en fonction d'une décision de justice ; - les principes directeurs du droit commun du procès français et européen ; - le personnel de justice.

1.5 Les modes alternatifs de règlement des différends

Sens et portée de l'étude

L'inflation du contentieux et l'exigence de rendre une décision de justice dans un délai raisonnable ont conduit le législateur à imposer aux parties, avant toute procédure, de montrer qu'elles ont tenté de trouver une voie de conciliation. Dans ce cadre, il existe différents modes alternatifs de résolution des différends (Mard) possibles et adaptés à des situations juridiques données. L'ensemble de ces Mard ont pour objectif de désengorger les tribunaux et d'offrir des voies rapides et souvent moins coûteuses qu'une procédure judiciaire longue et parfois aléatoire pour les parties.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - justifier l'exigence du recours aux Mard avant toute procédure contentieuse ; - distinguer les effets de chacun des Mard ; - montrer la spécificité de l'arbitrage comme mode de résolution des conflits. 	<ul style="list-style-type: none"> - la conciliation et la médiation : définition, acteurs, mise en œuvre et issue ; - l'arbitrage comme mode spécifique de résolution des conflits : modalités de mise en œuvre, désignation et récusation des arbitres, modalités de la sentence arbitrale et des voies de recours, avantages et inconvénients.

2- Les personnes et les biens (40 heures)

2.1 Les personnes

Sens et portée de l'étude

La personnalité juridique est l'aptitude à être sujet de droit. Celle-ci est conférée de plein droit aux personnes physiques et, sous certaines conditions, aux personnes morales. Ces dernières sont devenues des acteurs importants et incontournables de l'activité économique. Pour autant, l'étendue de leur capacité reste circonscrite à leur objet.

Pour les personnes physiques, le législateur a élaboré un système d'incapacité pour protéger les mineurs et certains majeurs victimes d'une altération de leurs facultés mentales ou corporelles.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - justifier l'existence d'une personne juridique ; - identifier et caractériser les attributs de la personnalité juridique ; - analyser la capacité d'une personne à accomplir un acte juridique ; - identifier un régime de protection adapté à la situation d'un majeur dans une situation donnée. 	<ul style="list-style-type: none"> - la notion de personne juridique : utilité, acquisition, diversité ; - les personnes physiques : identification, capacité ; - les personnes morales : identification, capacité ; - la distinction entre les actes que le mineur peut réaliser seul et les actes qui nécessitent l'autorisation de son représentant légal ou de son tuteur ; - les trois principaux régimes de protection des majeurs : définition, mise sous placement, désignation d'un responsable du majeur, distinction entre acte d'administration et de disposition et conséquence quant à la capacité du majeur protégé.

2.2 Les commerçants, personnes physiques

Sens et portée de l'étude

Les premiers acteurs de la vie des affaires sont les commerçants en tant que personnes physiques. Ils dirigent des entreprises individuelles qu'ils exploitent en nom propre ce qui impacte leur patrimoine personnel. Ces personnes physiques acquièrent la qualité de commerçant dès lors qu'elles accomplissent des actes de commerce à titre de profession habituelle. Dans le cadre de ses affaires, le commerçant a des obligations et a besoin de règles adaptées à son activité.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - identifier le commerçant ; - vérifier qu'une personne remplit les conditions pour exercer le commerce, dans une situation donnée ; - distinguer les différents actes de commerce et présenter leur régime juridique ; - analyser le statut et la situation patrimoniale du commerçant ; - sélectionner un statut pour le conjoint en fonction d'une situation donnée et en mesurer les conséquences juridiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - le principe de la liberté du commerce et ses limites ; - la définition du commerçant ; - les actes de commerce : régime juridique et différentes catégories ; - les obligations et responsabilités du commerçant ; - présentation de l'<i>entrepreneur</i> individuel à responsabilité limitée (EIRL), modalité de l'entreprise individuelle permettant une atténuation de la responsabilité du commerçant : création de l'EIRL insaisissabilité (notion et principales applications). - le régime du Pacs, les régimes matrimoniaux (la communauté des biens et la séparation des biens). - les caractéristiques des statuts du conjoint du commerçant.

2.3 Les autres professionnels de la vie des affaires

Sens et portée de l'étude

La vie des affaires n'est pas exclusivement le fait du commerce, d'autres entrepreneurs individuels développent des activités économiques. Certains d'entre eux sont des partenaires privilégiés du commerçant. Il convient de distinguer chacun de ces acteurs économiques.

Compétences attendues	Savoirs associés
- identifier et analyser les principes juridiques applicables aux catégories professionnelles suivantes : artisan, agriculteur, professionnel libéral.	- les caractéristiques principales de l'artisan, de l'agriculteur, du professionnel libéral.

2.4 Théorie du patrimoine

Sens et portée de l'étude

Dans la tradition juridique française, la naissance de la personnalité juridique s'accompagne de celle du patrimoine. Pour un commerçant personne physique, cette vision d'unicité du patrimoine n'est pas sans poser des problèmes pour le développement de l'entrepreneuriat. Le législateur, à partir du milieu des années 1980, va évoluer progressivement vers la création juridique d'un patrimoine d'affectation protecteur de l'entrepreneur tout en garantissant les droits des créanciers.

Compétences attendues	Savoirs associés
- discuter les intérêts et limites des théories du patrimoine ; - distinguer entreprise individuelle et EIRL ; - évaluer les risques patrimoniaux de l'entrepreneur dans une situation donnée.	- les principes de la théorie classique du patrimoine ; - la composition du patrimoine : classification des droits et des biens ; - le droit de gage général des créanciers du commerçant et ses limites dans une approche personnaliste du patrimoine ; - la thèse du patrimoine d'affectation et ses manifestations dans le droit français.

2.5 La propriété

Sens et portée de l'étude

Le droit de propriété est le plus complet des droits réels. Il donne la possibilité de tirer de la chose toutes les utilités dont elle est susceptible.

Le droit de propriété satisfait aux intérêts individuels.

Toutefois, une partie de la doctrine considère que la propriété remplit aussi une fonction sociale qui fonde toutes les entorses au droit de propriété.

Ces deux fonctions, à la fois compatibles et potentiellement contradictoires, imprègnent le droit positif de la propriété.

Compétences attendues	Savoirs associés
- identifier les différents modes d'acquisition dérivée de la propriété ; - analyser les prérogatives du propriétaire ; - analyser les droits et obligations de l'usufruitier et du nu-propriétaire ; - analyser les limites du droit de propriété.	- les attributs et les caractères du droit de propriété ; - l'acquisition de la propriété par un acte juridique ; - le démembrement du droit de propriété : usufruit (définition, origines, régime, extinction), nue-propriété (définition) ; - l'abus de droit et le trouble anormal de voisinage.

2.6 Applications particulières de la propriété

Sens et portée de l'étude

Depuis l'adoption du Code civil, le droit de propriété a souvent fait l'objet d'atteintes. Mais, en même temps, sa plasticité explique le succès de cette notion hors de son strict champ technique.

Le fonds de commerce est un bien unitaire, différent des éléments qui le composent. C'est aussi un bien incorporel de nature mobilière.

La propriété commerciale permet à un preneur à bail commercial d'obtenir, à l'expiration du contrat, le renouvellement du bail commercial ou, à défaut, une indemnité d'éviction.

La propriété intellectuelle protège l'inventeur (droit de la propriété industrielle) comme l'auteur (droit d'auteur).

Compétences attendues	Savoirs associés
- identifier les éléments constitutifs du fonds de commerce ;	- le fonds de commerce : notion, composition, nature juridique ;

<ul style="list-style-type: none"> - analyser le bail commercial, la protection du locataire-preneur et les obligations du propriétaire ; - distinguer propriété industrielle et propriété littéraire et artistique ; - vérifier les conditions de protection par le brevet, la marque ou le droit d'auteur ; - justifier les actions possibles en cas d'atteinte à un droit de propriété intellectuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - le contrat de bail commercial : conditions d'application du statut des baux commerciaux, régime, droit au renouvellement ; - la propriété industrielle : brevet et marque (conditions, procédure et effets) ; - la propriété littéraire et artistique : conditions de la protection, droits des personnes protégées.
---	--

3- L'entreprise et les contrats (45 heures)

3.1 Théorie générale du contrat

Sens et portée de l'étude

Le contrat est à la base de la vie des affaires ; il concrétise les obligations que les parties veulent nouer entre elles. La réalisation d'un contrat fait souvent l'objet d'étapes préliminaires qui forment déjà des obligations pour les parties. Le législateur offre une grande plasticité au contrat ce qui permet de créer tout type d'obligation dans la limite du respect de l'ordre public.

Un contrat valablement formé doit, par principe, du fait du respect de la parole donnée, être correctement exécuté. En cas de non-exécution ou de mauvaise exécution du contrat, le créancier lésé dispose d'un ensemble de moyens d'action possibles prévus par la loi.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - identifier l'existence d'un avant-contrat à travers le pacte de préférence et la promesse unilatérale ; - vérifier la conclusion du contrat et le classer, dans une situation donnée ; - expliquer l'intérêt que présente une clause contractuelle donnée pour les parties ; - analyser la validité d'un contrat dans son ensemble et d'une clause particulière ; - proposer des sanctions adaptées en cas d'inexécution d'un contrat. 	<ul style="list-style-type: none"> - le contrat : définition et classification ; - les principes fondateurs du droit des contrats ; - la formation du contrat : phase précontractuelle (négociations contractuelles, promesse unilatérale et pacte de préférence), conclusion du contrat, conditions de validité du contrat et sanction des conditions de validité ; - l'identification de clauses particulières : clause exclusive et limitative de responsabilité, clauses pénales, clauses résolutoires, clauses compromissaires, clauses attributives de compétence, clause de réserve de propriété ; - l'exécution du contrat : les effets du contrat entre les parties (principe de la force obligatoire, renégociation, interprétation par le juge), les effets du contrat à l'égard des tiers (principe de l'effet relatif et exceptions), le paiement, mode normal d'exécution du contrat ; - l'inexécution du contrat : exception d'inexécution, exécution forcée en nature, réduction du prix, résolution, réparation du préjudice résultant de l'inexécution du contrat (responsabilité civile contractuelle)

3.2 Les contrats de l'entreprise

Sens et portée de l'étude

Dans la vie des affaires, l'entreprise passe de nombreux contrats. Cette mise en situation contractuelle permet le passage de la théorie générale aux « contrats spéciaux ». La matière est dominée par une double antinomie : d'une part, l'opposition entre les règles générales et spéciales, d'autre part l'opposition entre contrats nommés et contrats innommés. Par ailleurs, le droit des contrats spéciaux protège les consommateurs ou non professionnels.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - qualifier le contrat en présence dans une situation donnée ; - analyser les caractéristiques essentielles des principaux contrats de l'entreprise ; - caractériser la protection des parties pour chacun des 	<ul style="list-style-type: none"> - les contrats relatifs au fonds de commerce : vente et location-gérance ; - le contrat de vente ; - la notion de consommateur ; - les contrats de consommation : principales règles de

<p>contrats ; - justifier le choix d'une sûreté et ses principaux effets dans une situation donnée.</p>	<p>protection du consommateur lors de la formation et de l'exécution du contrat ; - le contrat de crédit à la consommation ; - le compte de dépôt bancaire : création, fonctionnement, fermeture ; - les contrats de crédit aux entreprises : contrat de prêt, escompte, affacturage, crédit-bail mobilier ; - les sûretés : caractéristiques principales du cautionnement, nantissement, gage avec dépossession et sans dépossession, hypothèque, privilèges ; - l'étendue des obligations des parties dans chaque sûreté.</p>
---	---

4- L'entreprise et ses responsabilités (20 heures)

Sens et portée de l'étude

En développant ses activités, l'entreprise peut commettre un fait ou exposer autrui à un risque causant un dommage. Dès lors, sa responsabilité civile est engagée. Celle-ci doit être distinguée de la possibilité de voir aussi sa responsabilité pénale engagée mais avec des mécanismes différents.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - différencier les notions de responsabilité civile et pénale ; - différencier responsabilité civile extracontractuelle et responsabilité civile contractuelle ; - apprécier le respect des conditions de mise en œuvre de la responsabilité civile et les causes possibles d'exonération dans une situation juridique donnée ; - identifier les caractéristiques du préjudice réparable dans une situation juridique donnée ; - vérifier la présence des conditions de la responsabilité pénale, pour une situation juridique donnée ; - identifier les actions en responsabilité possibles dans une situation juridique donnée. 	<ul style="list-style-type: none"> - les responsabilités civile et pénale (fonctions, conditions de mise en œuvre) ; - les responsabilités extracontractuelle et contractuelle ; - l'étude des possibilités de cumul des différents régimes de responsabilité ; - les conditions de la responsabilité extracontractuelle (civile délictuelle) : <ul style="list-style-type: none"> - fait générateur : le fait personnel fautif, le fait de la chose, les troubles anormaux de voisinage et le fait d'autrui ; - préjudice réparable (classifications, caractères), - lien de causalité. - l'étude spécifique du régime de la responsabilité du fait des produits défectueux ; - les spécificités de la réparation du préjudice environnemental.

UE 2 - DROIT DES SOCIÉTÉS ET DES GROUPEMENTS D'AFFAIRES

Niveau L – 150 heures – 14 ECTS

1- L'entreprise en société (40 heures)

1.1 La notion de société

Sens et portée de l'étude

Le droit des sociétés a une histoire marquée par de grandes lois complétant le Code civil. C'est un droit qui a souvent accompagné les mutations économiques. Les différentes formes sociétaires n'ont pas été créées *ex nihilo* mais pour répondre à des besoins. La forme sociétaire n'est toutefois pas la seule forme juridique utilisée pour l'exercice d'une activité économique.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- identifier les sources du droit des sociétés ;- repérer les grandes évolutions historiques et économiques ayant donné naissance aux différentes formes sociétaires ;- repérer l'influence du droit européen en droit des sociétés à travers quelques exemples concrets ;- chercher une forme adaptée à la situation patrimoniale de l'entrepreneur (sociétaire, EIRL, entreprise individuelle).	<ul style="list-style-type: none">- définition de la société ;- sources et évolution du droit des sociétés ;- EIRL et entreprise individuelle.

1.2 La société - contrat

Sens et portée de l'étude

La société est à la fois un contrat entre associés et une personne juridique autonome. Cette double nature donne à la société un statut juridique particulier. La nature contractuelle de la société se révèle à travers le contrat de société, acte fondateur, dont les différents éléments constitutifs doivent être étudiés avec attention. Mais au cours de la vie sociétaire, les volontés individuelles vont parfois être dépassées au profit d'un intérêt social qui s'imposera aux associés. La compréhension de cette double nature permet de voir la société comme un instrument juridique au service de la liberté individuelle et contractuelle qui a toutefois une autonomie certaine par rapport à la volonté de ses créateurs.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- identifier les différents éléments constitutifs du contrat de société et les caractériser ;- analyser le régime juridique des apports ;- distinguer bénéfiques et dividendes ;- distinguer capital social et capitaux propres.- analyser l'influence du régime matrimonial de l'associé sur le contrat de société ;- analyser l'impact du débat de la nature juridique de la société sur la notion d'intérêt social.	<ul style="list-style-type: none">- les éléments constitutifs du contrat de société : associé(s), apports, bénéfice ou économie, affectio societatis ;- le régime des nullités en cas d'élément constitutif manquant ;- la terminologie des aspects juridiques intéressant les capitaux et résultats : capital social, capitaux propres, bénéfice / dividendes ;- la nature juridique de la société : contrat, institution ;- l'intérêt social, l'abus de droit.

1.3 La société, personne juridique

Sens et portée de l'étude

Depuis sa création jusqu'à sa disparition, des règles juridiques vont encadrer la vie d'une société. La personnalité morale de la société lui donne une autonomie certaine qu'expriment ses statuts mais dans un cadre déterminé par la loi. Le pouvoir et les droits des associés vont varier selon l'étendue de la responsabilité financière qui leur incombe. La société sera dirigée par des organes dont les pouvoirs et les responsabilités varient selon les formes sociétaires. Les mécanismes de contrôle de la gestion de la société doivent favoriser une plus grande transparence. Un équilibre se crée dans le fonctionnement quotidien entre les dirigeants, les associés et les organes de contrôle. Parfois les aléas du fonctionnement de la société vont l'amener à disparaître. Toutes ces étapes sont encadrées par des règles juridiques destinées à maintenir ou à imposer un équilibre entre des intérêts divers et parfois contradictoires.

1.3.1 : la naissance de la société

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - différencier constitution de la société et acquisition de la personnalité juridique ; - schématiser le processus administratif aboutissant à l'acquisition de la personnalité morale ; - analyser les conséquences d'un acte pris par une société en formation ; - repérer les attributs de la personne morale et en analyser le régime juridique. 	<ul style="list-style-type: none"> - la constitution de la société, l'acquisition de la personnalité morale, l'immatriculation de la personne morale ; - l'identité : les attributs de la personne morale (nom, siège, patrimoine, durée, capacité).

1.3.2 : le fonctionnement et les contrôles de la société

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - analyser le fonctionnement interne d'une société et sa représentation vis-à-vis des tiers ; - distinguer la rémunération liée au mandat social, du salaire lié au contrat de travail ; - différencier les conditions et les conséquences de l'engagement de la responsabilité de la société, des dirigeants et des associés ; - apprécier les contrôles internes et externes de l'action du dirigeant et leurs conséquences. 	<ul style="list-style-type: none"> - les associés : informations, pouvoirs et responsabilités ; - les dirigeants et les organes sociaux : représentant légal, mandataire social, fonctionnement, responsabilités ; - le contrôle et les sanctions.

1.3.3 : la disparition de la société

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - identifier les causes de dissolution d'une société ; - schématiser le processus de dissolution et de liquidation ; - analyser les conséquences de la dissolution et de la liquidation pour la personne morale ; - analyser les conséquences de la dissolution et de la liquidation pour les associés. 	<ul style="list-style-type: none"> - la dissolution et la liquidation ; - l'étendue de la personnalité morale pendant les phases de dissolution et liquidation.

1.4 La société sans personnalité juridique propre

Sens et portée de l'étude

La société peut être sans personnalité juridique propre, soit du fait de la négligence des associés, soit volontairement. Les conséquences de cette absence de personnalité sont importantes, surtout dans la mise en œuvre de la responsabilité des associés.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - distinguer les différentes formes de société sans personnalité juridique ; - identifier les conséquences juridiques associées aux différentes formes de société sans personnalité juridique. 	<ul style="list-style-type: none"> - les dispositions régissant l'absence de personnalité juridique de la société ; - la société en participation ; - la société de fait ; - la société créée de fait.

2- Les principaux types de sociétés (60 heures)

Sens et portée de l'étude

La société peut prendre plusieurs formes selon que les associés veulent limiter ou non leur responsabilité au montant de leurs apports, se ménager une latitude contractuelle, faciliter le financement de ses activités. La forme choisie n'est toutefois pas figée. Les opérations sur le capital ou les opérations de transformation permettant par exemple d'adapter la forme initialement choisie aux besoins des associés. Une étude des principaux types de sociétés doit permettre de mieux comprendre les avantages et les inconvénients de chaque forme sociétaire pour pouvoir ensuite déterminer la forme la plus adaptée à un contexte donné.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - schématiser et analyser les règles de fonctionnement de chaque forme sociétaire étudiée ; - rédiger des clauses spécifiques des statuts (clause limitative de pouvoir, clause d'inaliénabilité, clause d'agrément) ; - repérer dans des statuts les clauses non conformes (clause limitative de pouvoir, clause d'inaliénabilité, clause d'agrément, clause de préemption et clause d'exclusion) et les corriger ; - analyser les opérations de contrôle au sein d'une société : rôles du commissaire aux comptes, contrôle des conventions réglementées, contrôle interne, procédure d'alerte ; - différencier les principales valeurs mobilières (actions, actions de préférence, obligations) et expliquer leur régime juridique ; - distinguer les actions et les parts sociales et justifier les conséquences juridiques de cette distinction ; - analyser les opérations d'augmentation et de réduction de capital ; - analyser les conditions et les conséquences d'une transformation pour chaque type de sociétés ; - identifier les causes et les conséquences d'une dissolution spécifiques à chaque type de sociétés ; - justifier le choix d'une forme sociétaire adaptée à une situation donnée. 	<ul style="list-style-type: none"> - les sociétés à responsabilité limitée : <ul style="list-style-type: none"> - pluripersonnelle ; - unipersonnelle. - les sociétés anonymes : <ul style="list-style-type: none"> • forme classique ; • à directoire. - les sociétés par actions simplifiées : <ul style="list-style-type: none"> • pluripersonnelle ; • unipersonnelle. - la société en nom collectif. - les sociétés civiles de droit commun.

3- L'économie sociale et solidaire et le monde des affaires (10 heures)

Sens et portée de l'étude

L'économie sociale et solidaire (ESS) prend une place croissante au sein de l'économie. Les formes classiques de sociétés ne permettent pas toujours de répondre à ces nouveaux besoins. L'association et la société coopérative sont deux structures juridiques compatibles avec les principes directeurs de l'ESS.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - caractériser l'économie sociale et solidaire. - mettre en évidence à partir d'une documentation l'importance croissante de l'économie sociale et solidaire et son encadrement par la loi. - identifier les principes généraux régissant les associations et les sociétés coopératives. - déterminer les conséquences de l'exercice par une association d'une activité économique. - identifier une structure juridique adaptée à une situation donnée. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'économie sociale et solidaire. - l'association. - la société coopérative.

4- LES AUTRES TYPES DE GROUPEMENTS (15 heures)

Sens et portée de l'étude

Au-delà des formes communes déjà étudiées, de nombreux groupements permettent d'organiser les relations entre des partenaires mus par des projets particuliers. Ces groupements apportent des réponses à des besoins divers dans un contexte donné.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - identifier l'utilité de ces groupements dans des situations spécifiques. - mettre en évidence les principales règles de fonctionnement de ces groupements. 	<ul style="list-style-type: none"> - caractéristiques essentielles des : <ul style="list-style-type: none"> • sociétés en commandite par actions (SCA) ; • sociétés d'exercice libéral (SEL) ; • société civile immobilière, société civile professionnelle, société civile de moyens ; • sociétés agricoles : GAEC, EARL ;

•groupement d'intérêt économique (GIE).

5- Prévention et traitement des difficultés (10 heures)

Sens et portée de l'étude

Dans un contexte économique incertain, les organisations peuvent connaître des difficultés financières mettant en danger leur existence même. Le droit va tenter de détecter au plus tôt ces situations, pour encourager les organisations à mettre en place des outils destinés à les aider à surmonter rapidement leurs difficultés. Si la situation s'aggrave, le législateur a alors prévu des procédures plus contraignantes destinées à préserver les intérêts de toutes les parties prenantes.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - différencier le mandat ad hoc de la conciliation ; - caractériser la notion de cessation des paiements ; - identifier les conditions d'engagement d'une procédure collective ; - présenter les acteurs des procédures collectives ; - schématiser les procédures applicables en fonction du degré de la difficulté rencontrée ; - déterminer l'issue d'une procédure collective. 	<ul style="list-style-type: none"> - la cessation des paiements ; - les spécificités et comparaison des procédures préventives (mandataire <i>ad-hoc</i> / conciliation) ; - la procédure de sauvegarde (finalités, acteurs, issues) ; - le redressement et la liquidation judiciaire (finalités, initiatives, acteurs, durée, issues).

6- Droit pénal des groupements d'affaires (15 heures)

Dans le cadre du développement de ses activités, l'entreprise mais aussi le dirigeant peuvent voir mise en cause leur responsabilité pénale. Cette dernière a pour but la défense sociale et la garantie d'une forme de morale des affaires. Elle peut toutefois mettre en jeu la survie même de l'entreprise ou la liberté des hommes de l'entreprise. Elle est également parfois perçue comme limitant de manière trop importante la liberté d'entreprendre. Elle doit donc être entourée de nombreuses garanties et trouver un équilibre parfois délicat.

6.1 La responsabilité pénale

Sens et portée de l'étude

Le droit pénal appliqué aux affaires ne saurait se libérer des principes fondateurs du droit pénal afin de garantir son efficacité et sa légitimité. Le rôle du juge est ici fondamental. Il est également nécessaire de comprendre que le risque pénal ne se limite pas au dirigeant ou à l'entreprise : experts comptables, commissaires aux comptes, banquiers peuvent également voir leur responsabilité mise en cause. Il est donc important de comprendre les enjeux et la mesure du risque pénal afin de permettre aux différents acteurs d'exercer leur liberté d'entreprendre ou leur profession d'une manière acceptable aux yeux de la loi et de la société.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - identifier la personne pénalement responsable, l'auteur et le complice ; - associer une peine à une infraction (amende, emprisonnement...) - schématiser les grandes étapes de la procédure pénale ; - mettre en évidence les grandes règles de la procédure pénale ; - identifier la responsabilité pénale du commissaire aux comptes (CAC). 	<ul style="list-style-type: none"> - les éléments constitutifs de l'infraction ; - la classification des infractions : crime, délit, contravention ; - l'identification de la personne responsable : auteur, complice ; - la procédure pénale : action publique et action civile, instruction préparatoire, jugement et voie de recours, principes directeurs d'un procès ; - le statut pénal du CAC.

6.2 Les infractions de droit commun applicables aux affaires et les infractions spécifiques du droit pénal des sociétés et groupements d'affaires

Sens et portée de l'étude

Les infractions de droit commun visent surtout à protéger la propriété intéressant la vie des affaires. Principe constitutionnel, la propriété est ici protégée par l'abus de confiance ou l'escroquerie. Mais elles ont également comme objectif de renforcer la probité des comportements des acteurs économiques afin de maintenir la crédibilité du système économique. Le rôle régulateur du droit pénal trouve ici tout son sens.

Compétences attendues	Savoirs associés
- repérer et nommer les éléments constitutifs de chaque	- l'abus de confiance ;

infraction ; - distinguer les infractions de droit commun des infractions spécifiques.	- l'escroquerie ; - les faux et usage de faux ; - le recel ; - l'abus de biens et du crédit de la société ; - la distribution de dividendes fictifs ; - la présentation ou publication de bilan ne donnant pas une image fidèle ; - la surévaluation des apports ; - les infractions remettant en cause le bon déroulement de la mission de contrôle du CAC.
---	---

UE 3 - DROIT SOCIAL

Niveau L – 150 heures – 14 ECTS

1- Introduction au droit du travail (20 heures)

1.1 Évolutions et sources du droit du travail

Sens et portée de l'étude

Cette introduction a pour objet de :

- donner une approche du droit du travail ;
- définir les sources documentaires et préciser comment s'en servir ;
- distinguer les différentes normes qui fondent les droits et obligations des employeurs et des salariés ;
- comprendre la hiérarchie des normes ;
- appréhender les enjeux contemporains du droit du travail : flexisécurité, sécurisation des parcours professionnels notamment.

Compétences attendues	Savoirs associés
- identifier les principales évolutions récentes du droit du travail et les illustrer ; - repérer les sources du droit applicables à la relation de travail ; - régler un conflit de normes en droit du travail ; - qualifier un contrat de travail ; - distinguer le contrat de travail d'autres situations de travail (bénévolat, entreprise individuelle, sous-traitance, etc.) et en tirer les conséquences juridiques ; - analyser l'interaction entre le droit du travail et l'évolution des contextes économiques.	- repères historiques relatifs à la construction du droit du travail ; - définition du droit du travail : <ul style="list-style-type: none"> ● caractères du droit du travail : protection du salarié, dimension collective des relations de travail, conflits et évolutions en lien avec le contexte économique ; ● champ d'application. - principes récents en droit du travail : égalité homme-femme, égalité de traitement, non-discrimination ; - sources spécifiques au droit du travail : sources internationales et sources européennes, sources nationales étatiques et professionnelles, jurisprudence, contrat de travail, usages et engagements unilatéraux de l'employeur ; - importance des sources professionnelles : place accordée à l'accord d'entreprise au sein du droit négocié ; - hiérarchie des normes et règles de résolution des conflits de normes.

1.2 Les contrôles de l'application du droit du travail et le contentieux de la relation de travail

Sens et portée de l'étude

Le contentieux de la relation de travail est éclaté entre de nombreuses juridictions. Le contentieux le plus fréquent relève du conseil de prud'hommes et porte sur la rupture du contrat de travail. Pour remédier à la longueur parfois excessive des procédures et à l'incertitude de leur issue, le législateur développe divers modes alternatifs de règlement des différends. Ce contentieux de masse illustre l'importance de connaître les mécanismes de contrôle de l'application des règles de droit par l'administration ainsi que les règles contentieuses fondamentales.

Compétences attendues	Savoirs associés
- caractériser l'infraction de travail dissimulé et ses conséquences.	- présentation de l'inspection du travail et des Direccte - les contrôles de l'application du droit du travail : le

<ul style="list-style-type: none"> - identifier les missions et moyens d'action des agents de contrôle de l'inspection du travail et des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte). - déterminer la juridiction compétente à l'occasion d'un litige du travail. - schématiser la procédure prud'homale. - informer sur la nature et les caractéristiques des modes alternatifs de règlement des différends dans le cadre d'un litige individuel prud'homal. 	<p>contrôle du travail dissimulé, les contrôles de l'inspection du travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> - les contentieux de la relation de travail : le contentieux prud'homal, les modes alternatifs de règlement des différends (Mard) dans le cadre d'un litige prud'homal, le contentieux civil du travail, le contentieux pénal du travail, le contentieux administratif du travail.
--	--

2- Aspects individuels du droit du travail (70 heures)

2.1 La formation et l'exécution du contrat de travail

Sens et portée de l'étude

La relation de travail est une relation contractuelle qui doit suivre les règles du droit des obligations. Recruter, rédiger un contrat de travail, insérer des clauses particulières sont autant de techniques contractuelles où se manifeste la liberté des parties.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - vérifier la légalité d'un recrutement ; - distinguer pourparlers, offre de contrat de travail et promesse unilatérale de contrat de travail ; - vérifier la formation du contrat de travail et les formalités liées à l'embauche ; - déterminer les principales obligations légales des parties à un contrat de travail ; - qualifier les clauses spécifiques d'un contrat de travail et en apprécier la validité ; - rédiger une clause du contrat de travail et en apprécier l'intérêt. 	<ul style="list-style-type: none"> - le recrutement : les acteurs, les restrictions à la liberté d'embauche, les modalités de recrutement ; - la formation du contrat de travail : <ul style="list-style-type: none"> ● conclusion du contrat de travail ; ● conditions de fond (consentement, capacité, contenu licite et certain) ; ● conditions de forme. - les formalités liées à l'embauche ; - l'exécution du contrat : les obligations de l'employeur et du salarié ; - les clauses courantes inscrites dans un contrat de travail : période d'essai, non concurrence, dédit formation, mobilité, objectifs, exclusivité.

2.2 La diversité des contrats de travail

Sens et portée de l'étude

Il n'y a pas un contrat de travail mais différents types de contrats de travail. Si le contrat à durée indéterminée (CDI) reste le contrat de droit commun, l'embauche se formalise souvent par des contrats précaires.

Certains types de contrats sont utilisés dans le cadre de la formation professionnelle en alternance, d'autres pour répondre aux besoins des entreprises. Le droit négocié joue un rôle croissant dans la définition des modalités de recours aux contrats à durée déterminée (CDD) ou aux contrats de travail temporaire (CTT).

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - justifier le choix d'un contrat de travail dans un contexte donné ; - vérifier la légalité du motif de recours au CDD ou au CTT ; - comparer le régime juridique du CDD et du CTT ; - identifier les spécificités du portage salarial, du contrat d'apprentissage et du contrat de professionnalisation ; - apprécier l'intérêt du recours au temps partiel pour l'employeur. 	<ul style="list-style-type: none"> - le contrat à durée indéterminée ; - le CDI de chantier ou d'opération ; - les contrats atypiques : CDD, CTT, portage salarial, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation ; - Le contrat à temps partiel.

2.3 L'évolution du contrat de travail

Sens et portée de l'étude

Le contrat de travail est un contrat à exécution successive dont le déroulement peut être affecté par des événements extérieurs. La stabilité de la relation de travail peut alors être mise en cause : pour protéger le salarié et tenir compte des besoins de l'entreprise, le droit a développé les régimes de la modification du contrat de travail, du transfert d'entreprise et de la suspension du contrat de travail.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - identifier les cas de suspension du contrat de travail et en déduire les principaux effets ; - qualifier une modification du contrat de travail et une modification des conditions de travail ; en tirer les conséquences juridiques ; - repérer, dans une situation donnée, une modification de la situation juridique de l'employeur et en tirer les conséquences juridiques pour l'une ou l'autre des parties. 	<ul style="list-style-type: none"> - la suspension du contrat : généralités (classification des causes de suspension, règles communes), étude des cas de suspension liés à un arrêt maladie dû à un risque professionnel, à un risque non professionnel, à une maternité ; - la modification du contrat ; - le transfert d'entreprise et le maintien du contrat de travail.

2.4 Le temps de travail

Sens et portée de l'étude

Vie professionnelle et personnelle s'articulent autour de la réglementation du temps de travail. Alors que la baisse de la durée du travail n'est plus au cœur des réformes législatives, durée et aménagement du temps de travail sont devenus un des enjeux de la négociation collective.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Qualifier le temps de travail effectif. - Préciser le cadre légal et conventionnel du recours aux heures supplémentaires et les obligations de l'employeur en termes de repos et de rémunération, dans une situation donnée. - Préciser les conditions et les effets du recours à l'aménagement du temps de travail, au travail de nuit et aux conventions de forfait. - Établir le cadre légal des droits à congés payés. - Identifier les dérogations au repos dominical et leur régime à partir d'une documentation. - Évaluer les marges de manœuvre de l'employeur pour faire varier le temps de travail d'un salarié. 	<ul style="list-style-type: none"> - La durée du travail : <ul style="list-style-type: none"> - durée légale ; - régime juridique des heures supplémentaires ; - aménagement du temps de travail, - travail de nuit ; - principales caractéristiques des conventions de forfait ; - obligations de l'employeur quant à la mesure de la charge de travail des salariés. - Les congés et repos : <ul style="list-style-type: none"> - congés payés ; - jours fériés, repos (quotidien, hebdomadaire et dominical) ; - principaux types de dérogations au repos dominical.

2.5 La rémunération

Sens et portée de l'étude

La fixation du salaire, contrepartie du travail, ne résulte pas de la simple liberté contractuelle : des règles d'origine légale, conventionnelle ou jurisprudentielle encadrent la rémunération.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Préciser les limites légales et conventionnelles encadrant la fixation de la rémunération. - Analyser un bulletin de salaire au regard des règles de droit étudiées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents éléments du salaire. - Les modalités de détermination du salaire et de ses éléments accessoires et complémentaires. - Les mesures de protection du salaire à l'égard des créanciers de l'employeur et du salarié. - Le bulletin de salaire : mentions obligatoires et interdites, notion de salaire brut, salaire net et lien avec la protection sociale. - Les conditions de remise, conservation et force probante du bulletin de salaire.

2.6 La formation du salarié

Sens et portée de l'étude

La formation professionnelle tout au long de la vie vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle.

Elle participe à la sécurisation des parcours professionnels et à la promotion des salariés. La mise en œuvre du compte personnel de formation doit favoriser l'accès à la formation professionnelle tout au long de la vie. S'il incombe à l'employeur d'assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail, le salarié peut prendre l'initiative d'une action de formation.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les différentes contributions de l'employeur au financement de la formation. - Préciser les obligations de l'employeur en matière d'adaptation de ses salariés aux évolutions de l'emploi et leurs conséquences juridiques. - Repérer les différents types d'actions de formation inscrites dans un plan de formation et comprendre son intérêt pour l'employeur. - Vérifier les conditions de mobilisation du compte personnel de formation ou d'obtention d'un congé individuel de formation. - Établir le rôle des différents acteurs de la formation selon le dispositif de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Obligations de l'employeur : <ul style="list-style-type: none"> - financement de la formation par les cotisations patronales ; - adaptation des salariés aux évolutions de l'emploi ; - entretien biennuel ; - formation lors du licenciement. - Plan de formation : outil de l'employeur pour répondre à ses obligations et objectifs stratégiques de gestion des compétences. - Mobilisation du compte personnel de formation ou du congé individuel de formation et leurs conséquences juridiques. - Validation des acquis d'expérience. - Acteurs de la formation : financeurs, opérateurs.

2.7 Pouvoirs de l'employeur et libertés des salariés

Sens et portée de l'étude

Le pouvoir de l'employeur, inhérent à sa qualité de chef d'entreprise, réside dans son pouvoir normatif (élaboration de règles) mais également dans la possibilité d'infliger des sanctions disciplinaires. L'exercice des pouvoirs de l'employeur s'établit dans le respect des droits individuels et fondamentaux du salarié. Le juge exerce un contrôle sur l'exercice du pouvoir de direction de l'employeur pour assurer le respect de ces droits et libertés. Il intervient également dans le cadre du contrôle de constitutionnalité et du contrôle judiciaire pour assurer le respect des droits de l'employeur à travers notamment la reconnaissance de la liberté d'entreprendre.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier la validité du règlement intérieur. - Caractériser le degré de gravité d'une faute, déterminer les sanctions associées et la procédure disciplinaire adéquate. - Apprécier l'étendue du pouvoir de contrôle du juge sur la mise en œuvre du pouvoir de sanction de l'employeur. - Vérifier le respect par l'employeur des libertés individuelles et fondamentales du salarié dans l'exercice de ses pouvoirs. - Repérer un cas de discrimination dans le cadre de la relation de travail et en tirer les conséquences juridiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fondements du pouvoir de l'employeur. - Actes réglementaires de l'employeur. - Droit disciplinaire : <ul style="list-style-type: none"> -fautes et sanctions disciplinaires ; -garanties procédurales ; -contrôle judiciaire. - Articulation entre le pouvoir de direction de l'employeur et les libertés fondamentales et individuelles du salarié. - Articulation entre le pouvoir de direction de l'employeur et le principe de non-discrimination.

2.8 Pouvoirs de l'employeur et protection de la santé des salariés

Sens et portée de l'étude

L'exécution du contrat de travail fait peser sur les salariés des risques professionnels susceptibles d'altérer leur santé ou de provoquer un accident. Il incombe à l'employeur de supprimer ou de réduire ces risques afin d'assurer la sécurité des salariés et de protéger leur santé physique et mentale. Pour ce faire, il doit prendre les mesures appropriées et les mettre en œuvre. Cependant, le salarié est aussi acteur de sa sécurité : il lui appartient de prendre soin de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les instances chargées de la protection de la santé du salarié, et exposer leurs attributions. - Vérifier la possibilité pour un salarié d'exercer son droit de retrait et/ou son droit d'alerte, dans une situation donnée. - Analyser l'étendue de l'obligation de sécurité de l'employeur et les sanctions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Obligations de l'employeur et sanctions : <ul style="list-style-type: none"> - obligation générale de sécurité (étendue et mise en œuvre) ; - prévention de la pénibilité ; - responsabilité pénale de l'employeur au titre du code du travail et du code pénal ; - délégation de pouvoirs ;

	<ul style="list-style-type: none"> - responsabilité civile. - Droits et obligations du salarié en matière de sécurité et de santé. - Acteurs de la santé au travail.
--	---

2.9 La rupture du contrat de travail

Sens et portée de l'étude

Le contrat de travail conclu sans détermination de durée peut être rompu à l'initiative de l'une ou l'autre des parties ou d'un commun accord. Les modes de rupture sont relativement diversifiés et obéissent à des règles propres. Le licenciement, notamment pour motif économique, pose la question de l'emploi : aussi, il fait l'objet d'une réglementation complexe et évolutive qui vise à la fois la protection de l'emploi et la recherche de l'efficacité économique.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Analyser la validité d'un licenciement pour motif personnel. - Apprécier la possibilité pour l'employeur d'avoir recours au licenciement pour motif économique dans un contexte donné. - Exploiter une documentation juridique relative aux obligations de l'employeur dans le cadre d'un licenciement pour motif économique. - Décrire la procédure de validation du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) et ses conséquences. - Déterminer le mode de rupture adapté à une situation donnée. - Préciser les conséquences financières d'une rupture du contrat de travail dans une situation donnée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le licenciement pour motif personnel : motifs et procédure. - Le licenciement pour motif économique : motifs, obligations de l'employeur, procédure de licenciement individuel, collectif de moins de 10 salariés, procédure de grand licenciement collectif. - Les autres modes de rupture du contrat de travail : la démission, la prise d'acte de la rupture, la rupture conventionnelle, la force majeure, la résiliation judiciaire, le départ et la mise à la retraite. - Les effets de la rupture du contrat de travail.

3- Aspects collectifs du droit du travail (40 heures)

3.1 La représentation collective

Sens et portée de l'étude

Le travail s'exerce dans une collectivité : au contrat se superposent des règles démocratiques inspirées de la représentation politique. Différentes institutions de représentation et des dispositifs d'information ont été progressivement introduits au sein de l'entreprise.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les principales institutions représentatives du personnel et leurs principales attributions. - Repérer les situations où l'employeur est tenu de mettre en place une institution représentative du personnel. - Caractériser les syndicats représentatifs et les syndicats non représentatifs et distinguer leurs prérogatives. - Identifier les salariés protégés et les moyens de leur protection. - Caractériser le délit d'entrave et ses sanctions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les institutions représentatives du personnel : mise en place, missions et moyens. - Le bilan social. - Les syndicats : <ul style="list-style-type: none"> -la liberté syndicale ; -le statut juridique des syndicats ; -la représentation syndicale dans l'entreprise ; -rôles de l'action syndicale. - La protection des institutions représentatives du personnel et des syndicats : <ul style="list-style-type: none"> -les personnes protégées ; -les moyens de la protection ; -les délits d'entrave.

3.2 La négociation collective

Sens et portée de l'étude

Au fil des réformes, la place laissée à la négociation collective s'étend régulièrement. En particulier, le rôle des accords de branche et des accords d'entreprise a été significativement renforcé dans la définition des règles encadrant la relation de travail. Pour renforcer la légitimité des accords collectifs, le législateur a imposé la règle des accords majoritaires.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer le champ d'application de l'accord ou de la convention ordinaire, élargi ou étendu. - Articuler les normes conventionnelles entre elles et par rapport à la loi. - Identifier les personnes habilitées à négocier des accords d'entreprise en l'absence de délégué syndical. - Vérifier les conditions de validité de l'accord ou de la convention aux différents niveaux de négociation. - Analyser la légalité et les effets d'une procédure de dénonciation d'un accord collectif. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le droit commun de la négociation et des conventions collectives : formation, révision, dénonciation, modalités d'application, extension et élargissement. - Le droit particulier de la négociation et des conventions collectives : <ul style="list-style-type: none"> - accords nationaux interprofessionnels ; - accords et conventions de branche ; - accords d'entreprise.

3.3 L'association des salariés aux performances de l'entreprise

Sens et portée de l'étude

Différentes dispositions permettent d'associer, de façon facultative ou obligatoire, les salariés aux performances de l'entreprise.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Distinguer participation et intéressement. - Repérer les situations où l'employeur est tenu de mettre en place la participation. - Distinguer plan d'épargne entreprise (PEE) et plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco). 	<ul style="list-style-type: none"> - La participation des salariés aux résultats de l'entreprise. - L'intéressement. - Les plans d'épargne : PEE et PERCO.

3.4 Les conflits collectifs

Sens et portée de l'étude

Le droit de grève est une liberté conquise par une longue lutte sociale. Délit pénal jusqu'à l'abolition du délit de coalition par la loi du 25 mai 1864, elle est devenue une liberté à valeur constitutionnelle dès lors qu'elle s'exerce dans le cadre des lois qui la règlementent.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Différencier un mouvement illicite et une grève licite. - Identifier les effets de l'exercice normal du droit de grève. - Caractériser l'exercice anormal du droit de grève et en tirer les conséquences. - Identifier une situation contraignante pouvant fonder un lock-out et préciser son régime. - Caractériser conciliation, médiation et arbitrage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les conflits non contentieux de la relation de travail : <ul style="list-style-type: none"> - la grève ; - le « lock-out » ; - les modes alternatifs de règlement des différends (MARD) dans le cadre d'un litige collectif : la conciliation, la médiation et l'arbitrage.

4- La protection sociale (20 heures)

4.1 Introduction au droit de la protection sociale

Sens et portée de l'étude

La protection sociale garantit les personnes contre les risques sociaux susceptibles de réduire ou de supprimer leurs revenus ou d'accroître leurs dépenses (vieillesse, maladie, invalidité, chômage...). Si la Sécurité sociale en est l'un des acteurs majeurs, d'autres organismes interviennent dans la prise en charge des risques sociaux.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Repérer les grandes étapes et principes de la construction du droit de la protection sociale. - Schématiser l'organisation de la protection sociale : les grands acteurs de la protection sociale et les risques couverts. - Repérer les sources du droit de la protection sociale. - Identifier les différents régimes sociaux. - Identifier le régime auquel une personne est assujettie en fonction de sa situation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les repères historiques quant à la construction du droit de la protection sociale. - Les grands principes de la protection sociale. - La présentation des sources spécifiques au droit de la protection sociale. - Les acteurs de la protection sociale. - Les différents régimes.

4.2 Contrôles et contentieux social

Sens et portée de l'étude

Toutes les personnes morales et physiques redevables de cotisations sociales ou dans l'obligation de remplir des déclarations sociales peuvent faire l'objet d'un contrôle de l'Urssaf.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Cerner les missions et moyens d'action des inspecteurs du recouvrement.- Déterminer la juridiction compétente à l'occasion d'un litige relatif à la Sécurité sociale.	<ul style="list-style-type: none">- Les contrôles de l'Urssaf.- Le contentieux de la Sécurité sociale.

4.3 Le régime général de la Sécurité sociale

Sens et portée de l'étude

Le régime général de la Sécurité sociale est organisé en branches autonomes assurant la couverture d'un ou plusieurs risques sociaux. Le régime général est le régime le plus important en nombre de personnes assujetties.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Identifier les risques couverts et présenter leur régime respectif.- Distinguer la prise en charge d'un risque selon son origine professionnelle ou non.- Qualifier un accident du travail, un accident de trajet ou une maladie professionnelle.- Caractériser une faute inexcusable ou intentionnelle de l'employeur et son incidence pour l'employeur et sur le droit à réparation du salarié.	<ul style="list-style-type: none">- La protection contre les aléas de la vie : assurances maladie, maternité, invalidité, décès.- La protection de la vieillesse : droits à pension de retraite et prestations.- La couverture des risques professionnels : accidents du travail et accidents de trajet, maladies professionnelles.

4.4 La protection en cas de chômage

Sens et portée de l'étude

L'assurance chômage est un système de protection sociale qui assure notamment aux salariés privés d'emploi un revenu de substitution. Au-delà de sa mission d'indemnisation, elle favorise l'accompagnement des chômeurs vers le retour à l'emploi.

Pour prévenir les licenciements économiques en période de baisse d'activité, les employeurs peuvent recourir à l'activité partielle.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Identifier les conditions d'indemnisation du chômage, les droits et obligations du demandeur d'emploi.- Apprécier la validité du motif et des modalités de recours à l'activité partielle.	<ul style="list-style-type: none">- Chômage total.- Activité partielle.

4.5 La protection sociale complémentaire

Sens et portée de l'étude

Les régimes complémentaires assurent un complément aux versements de la Sécurité sociale. Certains sont obligatoires (régimes complémentaires de retraite des salariés du secteur privé) et d'autres facultatifs (mutuelles de santé, sociétés d'assurance, institutions de prévoyance).

En raison de la conjoncture économique et sociale (vieillesse de la population, croissance ralentie, dette sociale), la protection sociale obligatoire ne suffit plus à garantir une couverture satisfaisante. Le rôle de la protection sociale complémentaire devient donc essentiel.

Le mécanisme de la portabilité assure, quant à lui, après la rupture du contrat de travail, le maintien de la complémentaire santé ainsi que des garanties prévoyance.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Identifier les institutions et les opérations réalisées par les régimes complémentaires.- Déterminer si un régime de protection sociale complémentaire est obligatoire ou facultatif.	<ul style="list-style-type: none">- Les régimes complémentaires : institutions et opérations.

4.6 Notions sur d'autres régimes

Sens et portée de l'étude

Il s'agit de préciser les modalités de couverture des risques sociaux des personnes qui ne relèvent pas du régime général ou des régimes spéciaux.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Identifier les personnes assujetties.- Identifier les organismes en charge de ce régime.- Caractériser le régime social de l'assujetti.	<ul style="list-style-type: none">- Les assurances maladie, vieillesse et chômage des personnes assujetties.

UE 4 - DROIT FISCAL

Niveau L : 150 heures – 14 ECTS

1- Introduction générale au droit fiscal (5 heures)

Sens et portée de l'étude

Le pouvoir de prélever l'impôt est inscrit dans la Constitution. En pratique, les impôts sont nombreux et contribuent de manière variable à alimenter les recettes budgétaires de l'État ou des collectivités territoriales. Cette diversité des prélèvements a donné naissance à différentes tentatives de classifications des impôts et taxes. Si la loi constitue la source essentielle du droit fiscal, il est nécessaire de prendre en considération d'autres sources : le droit de l'Union européenne, les conventions fiscales internationales...

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Repérer et distinguer le droit fiscal parmi les différentes branches du droit.- Caractériser les principales sources du droit fiscal.- Identifier les principaux prélèvements obligatoires.- Mettre en évidence le rôle de l'administration fiscale et le rôle du juge fiscal.- Identifier les règles fiscales applicables à une situation donnée et repérer leurs évolutions.- Rechercher, identifier et appliquer les nouvelles dispositions fiscales.	<ul style="list-style-type: none">- Caractéristiques du droit fiscal.- Sources du droit fiscal.- Classifications des impôts et taxes- Organisation et rôle de l'administration fiscale.- Rôle du juge fiscal.- Nécessité et mise en œuvre d'une veille fiscale.

2- L'impôt sur le revenu des personnes physiques (20 heures)

Sens et portée de l'étude

L'impôt sur le revenu (IR), même s'il ne constitue pas le principal impôt dans le système fiscal français, revêt une grande importance à la fois sur le plan social, sur le plan symbolique et sur le plan économique.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Schématiser la détermination et/ou le calcul de l'impôt sur le revenu.	<ul style="list-style-type: none">- Les principes généraux de l'impôt sur le revenu.

2.1- Champ d'application

Sens et portée de l'étude

Le revenu des personnes physiques est imposé au niveau familial. En effet, l'imposition est déterminée au niveau du foyer fiscal.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Qualifier les personnes imposables.- Déterminer la composition du foyer fiscal.	<ul style="list-style-type: none">- Personnes imposables et non imposables.- Territorialité de l'impôt.- Composition du foyer fiscal.

2.2 Détermination du revenu brut global, du revenu net global et du revenu imposable

Sens et portée de l'étude

Le revenu imposable qui sert de base au calcul de l'impôt est un revenu global, somme d'une série de revenus catégoriels de source française comme de source étrangère.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Identifier les caractéristiques du revenu global.- Qualifier et classer un revenu selon sa catégorie fiscale.- Calculer et justifier le montant du revenu imposable selon sa catégorie.- Déterminer le revenu brut global, le revenu net	<ul style="list-style-type: none">- Modalités de détermination et caractéristiques du revenu brut global.- Qualification professionnelle ou non professionnelle d'une activité.- Traitements et salaires, rémunération des dirigeants.- Bénéfices industriels et commerciaux (BIC).

global et le revenu imposable.	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéfices non commerciaux (BNC). - Bénéfices agricoles (BA). - Revenus fonciers (RF). - Revenus des capitaux mobiliers (RCM). - Plus-values des particuliers. - Charges déductibles du revenu global.
--------------------------------	--

2.3 Déclaration, calcul et paiement de l'impôt

Sens et portée de l'étude

Le passage du revenu imposable à l'impôt conduit à tenir compte des charges de famille du contribuable, afin d'atténuer la progressivité du barème de l'impôt, mais aussi de mesures d'incitation fiscale qui prennent la forme de réductions ou de crédits d'impôt.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer et justifier l'impôt sur le revenu d'un foyer fiscal. - Déterminer les réductions et crédits d'impôt. - Expliquer les modalités de déclaration et de paiement de l'impôt. 	<ul style="list-style-type: none"> - Règles générales de déclaration. - Application du quotient familial. - Calcul de l'impôt avec prise en compte des réductions et crédits d'impôts. - Modalités de paiement de l'impôt sur le revenu.

3- Prélèvements sociaux (5 heures)

Sens et portée de l'étude

Les prélèvements sociaux concernent la plupart des revenus du particulier. Leur calcul est abordé conjointement avec les revenus concernés.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer et justifier le calcul des prélèvements sociaux, déductibles et non déductibles, à partir d'une documentation fiscale. - Expliquer les modalités de déclaration et de paiement. - Expliquer et calculer le montant déductible de la CSG et les modalités de déduction. 	<ul style="list-style-type: none"> - Principes généraux. - Contribution sociale généralisée (CSG) / Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et autres prélèvements sociaux. - Prélèvements sociaux sur les revenus d'activité et de remplacement. - Prélèvements sociaux sur les revenus du capital (patrimoine financier et immobilier).

4- Imposition du résultat de l'entreprise (60 heures)

Sens et portée de l'étude

Le Code général des impôts définit les règles de détermination du résultat des entreprises individuelles. Pour les sociétés, le droit fiscal renvoie aux règles des entreprises individuelles en ajustant ces dispositions pour tenir compte de l'exercice de l'activité dans un cadre sociétaire.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Distinguer les entreprises relevant de l'impôt sur les sociétés (IS) de celles relevant de l'IR. - Décrire et justifier le passage du résultat comptable au résultat fiscal. 	<ul style="list-style-type: none"> - Principes généraux d'imposition des entreprises. - Classification fiscale des sociétés.

4.1 Imposition des résultats de l'entreprise individuelle relevant des BIC

Sens et portée de l'étude

L'imposition du résultat de l'entreprise individuelle n'est pas dissociable de l'imposition de l'exploitant dans le cadre de l'impôt sur le revenu. L'étude des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) est essentielle.

Pour la détermination du résultat, le législateur s'est efforcé de limiter ou de simplifier les obligations fiscales qui pèsent sur les entreprises les plus petites en taille. À côté de régimes normaux d'imposition coexistent ainsi des régimes plus ou moins simplifiés en fonction de la taille des entreprises.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et expliquer les différences entre le résultat comptable et le résultat fiscal. - Caractériser le traitement fiscal des différentes opérations comptables et opérer les retraitements nécessaires. - Qualifier les plus ou moins-values professionnelles et identifier les différents traitements fiscaux applicables. - Déterminer le résultat fiscal, ses modalités d'imposition ou la gestion du déficit. - Proposer des conseils et recommandations en matière fiscale pour les entreprises individuelles relevant des BIC. 	<ul style="list-style-type: none"> - Champ d'application des bénéfices industriels et commerciaux. - Distinction entre BIC professionnels et BIC non professionnels. - Définition du bénéfice imposable. - Principes généraux de détermination du résultat fiscal. - Produits imposables et non imposables. - Charges déductibles et non déductibles. - Plus-values et moins-values professionnelles. - Détermination du résultat fiscal. - Modalités de déclaration du résultat fiscal. - Traitement des déficits. - Régimes d'imposition des entreprises : micro et réel (normal et simplifié). - Centres de gestion agréés et experts-comptables conventionnés.

4.2 Imposition des résultats dans le cadre des sociétés de personnes non soumises à l'IS

Sens et portée de l'étude

Les sociétés de personnes déterminent et déclarent un résultat fiscal. En revanche, l'impôt correspondant est acquitté individuellement par les associés. Il s'agit du régime dit de la « trans lucidité fiscale ».

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Schématiser, dans une situation donnée, le mécanisme d'imposition des sociétés de personnes non soumises à l'impôt sur les sociétés. - Déterminer et justifier la quote-part du résultat fiscal imposable ou déductible au niveau de chaque associé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Champ d'application et modalités d'imposition au niveau des associés. - Détermination du résultat fiscal au niveau de la société. - Détermination de la quote-part du résultat fiscal imposable au niveau de chaque associé.

4.3 Imposition des résultats dans le cadre des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés

Sens et portée de l'étude

Les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) sont des entités qui disposent de la pleine capacité fiscale. Il s'agit de sociétés ou de groupements qui déterminent un résultat, le déclarent et acquittent l'impôt correspondant. Les règles applicables empruntent en grande partie les règles fiscales en vigueur dans l'entreprise individuelle mais avec un certain nombre de spécificités (tant au niveau des règles de détermination de la base imposable qu'au niveau du calcul de l'impôt).

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et expliquer les différences entre le résultat comptable et le résultat fiscal. - Analyser et expliquer le traitement fiscal des différentes opérations comptables et déterminer les retraitements nécessaires. - Qualifier les plus ou moins-values professionnelles, déterminer et justifier les différents traitements fiscaux applicables. - Déterminer et justifier le résultat fiscal, ses modalités d'imposition ou la gestion du déficit. - Proposer des conseils et recommandations en matière fiscale pour les sociétés relevant de l'impôt sur les sociétés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Champ d'application et territorialité de l'impôt sur les sociétés. - Étude des règles spécifiques de détermination du résultat fiscal applicables aux sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés. - Plus ou moins-values professionnelles des sociétés relevant de l'impôt sur les sociétés. - Détermination et déclaration du résultat fiscal. - Liquidation et paiement de l'impôt sur les sociétés et des contributions additionnelles. - Traitement des déficits.

4.4 Réductions, exonérations et crédits d'impôts

Sens et portée de l'étude

Le législateur utilise fréquemment le droit fiscal comme outil incitatif en direction des entreprises pour favoriser leur

création, développer l'investissement ou la recherche. À côté de mesures conjoncturelles ou temporaires, certains dispositifs se sont pérennisés.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier l'intérêt pour l'État d'accorder des réductions, exonérations et crédits d'impôts. - Repérer les différentes dispositions de faveur à partir d'une documentation fiscale et en déterminer l'impact. 	<ul style="list-style-type: none"> - Exonérations d'impôts. - Réductions et crédits d'impôts accordés aux entreprises.

5- Taxe sur la valeur ajoutée (35 heures)

Sens et portée de l'étude

Principale recette fiscale du budget de l'État, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) constitue le premier impôt sur la dépense. Son étude prend une importance particulière du fait de son caractère général et de son application dans l'ensemble des États de l'Union européenne. En principe, fiscalement « neutre » pour l'entreprise, sa détermination, sa déclaration et son paiement n'en constituent pas moins une charge administrative pour l'entreprise.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Qualifier les opérations et justifier les règles applicables en matière de taxe sur la valeur ajoutée. - Déterminer et mettre en œuvre, dans une situation donnée, les mécanismes d'exigibilité, de déduction et de régularisation de la taxe sur la valeur ajoutée. - Déterminer le montant de la taxe sur la valeur ajoutée due ou du crédit de taxe sur la valeur ajoutée. - Justifier l'intérêt de prendre des options en matière de taxe sur la valeur ajoutée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Champ d'application. - Territorialité de la taxe sur la valeur ajoutée. - Taxe sur la valeur ajoutée exigible : fait générateur, exigibilité, base et taux. - Taxe sur la valeur ajoutée déductible : conditions générales de déduction, coefficient de déduction, secteurs distincts d'activité. - Régularisations de la taxe sur la valeur ajoutée. - Régimes particuliers de taxe sur la valeur ajoutée : opérations immobilières ; biens d'occasion ; locations immobilières ; auto liquidation. - Régimes réels d'imposition (normal et simplifié) et franchise en base. - Liquidation et déclaration de la taxe sur la valeur ajoutée. - Modalités de règlement de la TVA et traitement du crédit de TVA.

6- Taxes assises sur les salaires (5 heures)

Sens et portée de l'étude

Les salaires versés par les entreprises servent d'assiette à différents prélèvements. Ces impositions constituent une charge importante pour les entreprises.

Compétences attendues	Savoirs associés.
<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer le champ d'application de ces taxes. - Déterminer et justifier l'assiette. - Expliquer les principes de calcul en s'appuyant sur une documentation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Champ d'application, détermination de l'assiette, calcul de l'impôt dans le cadre des situations les plus courantes pour l'entreprise : <ul style="list-style-type: none"> - taxe sur les salaires ; - taxe d'apprentissage ; - participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue ; - participation des employeurs au financement de la construction.

7- Imposition du patrimoine (15 heures)

Sens et portée de l'étude

Dans le système fiscal français, c'est la détention ou la transmission d'un patrimoine qui peut faire l'objet d'une

d'imposition.

Compétences attendues	Savoirs associés
- Identifier et expliquer les règles générales de l'imposition du patrimoine.	- Principes généraux.

7.1 Impôts locaux

Sens et portée de l'étude

Au fil du temps, la fiscalité locale a pris une importance croissante et se révèle sensible aux yeux des contribuables. Si la contribution économique territoriale relève du domaine de la fiscalité des entreprises et la taxe d'habitation, à l'inverse, de la fiscalité des ménages, la taxe foncière, elle, est susceptible de peser sur les deux catégories de contribuables. Si les règles d'assujettissement sont déterminées par le législateur, en revanche les taux d'imposition, voire certains dispositifs d'exonération, sont de la compétence des collectivités locales.

Compétences attendues	Savoirs associés
- Identifier et expliquer le champ d'application, les modalités de calcul et de déclaration de la taxe foncière et de la contribution économique territoriale. - Déterminer et justifier le mécanisme de plafonnement de la contribution économique territoriale. - Présenter les modalités de paiement de ces impôts.	- Taxes foncières. - Contribution économique territoriale : cotisation foncière des entreprises et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

7.2 Droits d'enregistrement

Sens et portée de l'étude

Ancrés depuis fort longtemps dans le droit fiscal, les droits d'enregistrement frappent les mutations qui portent sur des éléments du patrimoine. Ils concernent aussi bien l'entreprise que le particulier.

Compétences attendues	Savoirs associés
- Distinguer et qualifier les notions d'apport à titre onéreux et d'apport à titre pur et simple. - Déterminer et expliquer la base d'imposition. - Déterminer et justifier le montant des droits d'enregistrement. - Justifier pour les immeubles, si la cession est soumise aux droits d'enregistrement ou à la taxe sur la valeur ajoutée.	- Règles applicables aux droits d'enregistrement. - Droits de mutation à titre onéreux sur les cessions d'immeubles, de fonds de commerce et de droits sociaux. - Droits d'enregistrement applicables aux apports en société.

7.3 L'impôt sur la fortune immobilière

Sens et portée de l'étude

L'impôt sur la fortune immobilière taxe le patrimoine immobilier détenu par les personnes physiques dès lors que sa valeur excède un certain seuil. Cet impôt exige du contribuable un inventaire détaillé de son patrimoine immobilier.

Compétences attendues	Savoirs associés
- Expliquer la composition de l'assiette de l'impôt sur la fortune immobilière. - Déterminer et justifier l'assiette. - Déterminer le montant dû. - Qualifier et expliquer les particularités liées aux exonérations des biens professionnels. - Expliquer les modalités de calcul, de déclaration et de paiement.	- Personnes imposables. - Assiette de l'impôt sur la fortune immobilière : biens imposables, biens exonérés (totalement ou partiellement) et passif déductible. - Particularité des biens professionnels. - Calcul de l'impôt sur la fortune immobilière en tenant compte des réductions et du plafonnement. - Modalités de déclaration et de paiement.

8- Notions de contrôle fiscal (5 heures)

Sens et portée de l'étude

L'administration fiscale est dotée, par la loi fiscale, du pouvoir de contrôler l'application qui est faite de la

réglementation et de sanctionner, le cas échéant, les erreurs ou les irrégularités constatées. Le contrôle fiscal peut revêtir plusieurs formes dont notamment la vérification de comptabilité.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Expliquer les principes généraux du contrôle fiscal.- Déterminer les délais de prescription et les garanties du contribuable.- Déterminer les sanctions des principales infractions aux obligations fiscales.- Identifier la juridiction compétente en cas de contentieux.	<ul style="list-style-type: none">- Les formes de contrôle fiscal.- Délais de reprise et de prescription.- Rescrit fiscal.- Garanties du contribuable.- Conséquences du contrôle fiscal.- Sanctions fiscales et pénales applicables.- Compétence des tribunaux en matière de contentieux fiscal.

AXE 2 : GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les unités d'enseignement (UE) de « comptabilité » (UE 9), de « comptabilité approfondie » (UE 10), de « contrôle de gestion » (UE 11) et de « finance d'entreprise » (UE 6) ont pour objet de permettre au titulaire du DCG de disposer d'une démarche et des outils nécessaires pour enregistrer l'information comptable et financière, pour réaliser une analyse de la situation d'une organisation et disposer d'éléments d'aide à la prise de décision.

Ces unités d'enseignement devront, notamment, permettre le développement de compétences spécifiques :

- rechercher, si besoin calculer et valider une information comptable ou financière ;
- exploiter une documentation (chiffrée ou non) ;
- identifier les outils d'analyse adaptés ;
- exploiter et commenter les résultats obtenus afin de proposer des décisions à court, moyen et long terme ;
- rédiger un argumentaire pour conseiller le décideur.

UE 9 - COMPTABILITÉ

Niveau L : 170 heures – 14 ECTS

L'UE « comptabilité » a pour objectif la maîtrise des bases de la comptabilité nécessaires à la tenue de la comptabilité d'une organisation.

L'analyse des différentes opérations et leurs enregistrements dans le système d'information comptable, doivent permettre d'acquérir les notions et mécanismes fondamentaux.

1- Introduction (15 heures)

Présenter la comptabilité à travers son cadre normatif et juridique.

1.1 Histoire, définition et rôle de la comptabilité

Sens et portée de l'étude

Définir la comptabilité et ses rôles dans une perspective historique ; préciser son rôle social.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Distinguer les différentes dimensions de la comptabilité et exposer leurs liens avec la gestion.- Exposer les relations de la comptabilité avec l'économie et les branches du droit dont le droit comptable.	<ul style="list-style-type: none">- Approche historique de la comptabilité, et de ses relations avec l'économie et le droit.- Définition de la comptabilité et de ses rôles pour les différents utilisateurs.- Présentation et définition de la comptabilité budgétaire et de gestion ainsi que de la gestion financière.

1.2 Normalisation et réglementation comptables

Sens et portée de l'étude

Apprécier l'intérêt de la normalisation comptable, ses contraintes et ses contingences.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et hiérarchiser les sources de la réglementation comptable. - Justifier l'intérêt de la normalisation comptable. - Expliquer le rôle du recueil des normes comptables. 	<ul style="list-style-type: none"> - Normalisation : définition, acteurs, intérêts et limites. - Sources du droit comptable : directives européennes, lois et règlements, recueil des normes comptables. - Présentation du plan comptable général (PCG) : principes comptables, nomenclature et sa logique, systèmes de comptes (abrégé, de base, développé).

2- Méthode comptable (20 heures)

Présenter les mécanismes et l'organisation comptable.

2.1 Mécanismes de la technique comptable

Sens et portée de l'étude

Identifier les flux et leur transcription dans la comptabilité.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Exposer et justifier les mécanismes constitutifs de la technique comptable. 	<ul style="list-style-type: none"> - Flux et stocks. - Distinction emplois et ressources. - Principe de la partie double. - Passage des flux aux comptes.

2.2 Organisation comptable

Sens et portée de l'étude

Comprendre les mécanismes permettant de passer des écritures comptables à une première approche des documents de synthèse.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Décrire le processus d'enregistrement des opérations comptables, depuis le journal jusqu'aux documents de synthèse. - Distinguer les opérations affectant le patrimoine (bilan) de celles affectant l'activité (compte de résultat). - Analyser les impacts de la tenue d'une comptabilité d'engagement sur les enregistrements comptables. - Passer de la balance aux documents de synthèse. 	<ul style="list-style-type: none"> - Structure du système d'information comptable (journal, grand-livre, balance et documents de synthèse). - Comptabilité d'engagement et comptabilité de trésorerie. - Classification comptable et typologie des comptes. - Inventaire permanent et inventaire intermittent.

3- Analyse comptable des opérations courantes (50 heures)

Présenter les règles de comptabilisation des principales opérations courantes.

3.1 Opérations courantes réalisées avec les tiers

Sens et portée de l'étude

Comprendre les techniques comptables de base appliquées aux opérations économiques courantes.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Différencier les pièces justificatives comptables (factures...) des autres documents (devis, bons de commande, pro forma...). - Citer les différentes modalités de règlement des dettes et créances, les comptabiliser. - Expliquer le mécanisme de la TVA. - Évaluer et comptabiliser le montant de la TVA due ou du crédit de TVA. - Distinguer les emballages ayant la nature de charge et ceux ayant la nature d'immobilisation. - Évaluer et comptabiliser les transactions courantes dans les comptes individuels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pièces justificatives comptables et autres documents. - Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). - Achats et ventes de biens et services comportant : <ul style="list-style-type: none"> -réductions ; -frais accessoires ; -crédits et les règlements ; -avances et acomptes ; -emballages. - Achats et ventes en devises. - TVA sur opérations internationales (avec l'Union Européenne et le reste du monde). - Opérations relatives au personnel et aux organismes

- Evaluer et comptabiliser les opérations relatives au personnel et aux organismes sociaux. - Justifier l'intérêt du rapprochement bancaire, l'établir puis comptabiliser les écritures nécessaires.	sociaux. - État de rapprochement bancaire.
---	---

3.2 Opérations courantes d'investissement et de placement

Sens et portée de l'étude

Comprendre les opérations d'investissement et de placement et leur comptabilisation.

Compétences attendues	Savoirs associés
- Distinguer les charges des immobilisations. - Identifier la nature d'une immobilisation. - Justifier les règles d'entrée des immobilisations et des valeurs mobilières de placement dans le patrimoine de l'entité. - Évaluer et comptabiliser l'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles dans le patrimoine de l'entité. - Évaluer et comptabiliser l'entrée des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement dans le patrimoine de l'entité ainsi que les revenus associés.	- Définition et typologie des immobilisations. - Modalités d'entrée des immobilisations dans le patrimoine de l'entité (à titre onéreux, produites par l'entité, par voie d'échange et à titre gratuit) et valeurs associées. - Qualification des titres. - Typologie et modalités d'entrée des valeurs mobilières de placement dans le patrimoine. - Comptabilisation des revenus des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement.

3.3 Opérations courantes liées aux cessions d'immobilisations et de valeurs mobilières de placement

Sens et portée de l'étude

Comprendre les opérations concernant les cessions d'immobilisations et de valeurs mobilières de placement dans les comptes individuels.

Compétences attendues	Savoirs associés
- Analyser les règles spécifiques de comptabilisation applicables aux cessions d'immobilisations et de valeurs mobilières de placement. - Évaluer et comptabiliser le prix de cession des immobilisations et des valeurs mobilières de placement cédées au cours de l'exercice.	- Cession des immobilisations non financières. - Cession des immobilisations financières. - Cession des valeurs mobilières de placement.

3.4 Opérations courantes de financement

Sens et portée de l'étude

Connaître les sources de financement que peut mobiliser l'organisation.

Compétences attendues	Savoirs associés
- Identifier les différents types de financement - Élaborer les différents tableaux d'amortissement d'emprunts bancaires. - Analyser pour une modalité de financement donnée ses caractéristiques et en déduire ses avantages et inconvénients. - Comptabiliser les opérations de financement.	- Modes de financement : - capitaux propres ; - emprunt bancaire et modalités de remboursement ; - crédit-bail ; - subventions d'investissement.

4- Travaux d'inventaire (50 heures)

Présenter les règles de comptabilisation des principales opérations d'inventaire (écritures de régularisation, écritures de regroupement).

4.1 Opérations d'inventaire

Sens et portée de l'étude

Comprendre la finalité et les enjeux des opérations d'inventaire et leurs spécificités par rapport aux opérations courantes.

Compétences attendues	Savoirs associés
-----------------------	------------------

<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer la finalité et les enjeux des opérations d'inventaire. - Établir l'articulation entre les principes comptables et les opérations d'inventaire. - Évaluer et comptabiliser les différentes opérations d'inventaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Principes d'évaluation à l'inventaire. - Inventaire intermittent et variation des stocks. - Amortissements comptables des immobilisations. - Dépréciation des actifs. - Provisions. - Ajustement et rattachement des charges et des produits au résultat de l'exercice. - Sortie des immobilisations du patrimoine. - Sortie des valeurs mobilières de placement du patrimoine. - Évaluation et ajustement des actifs et des passifs en monnaie étrangère. - Solde des comptes de gestion soustractifs.
--	--

4.2 Détermination du résultat comptable

Sens et portée de l'étude

Comprendre les écritures de regroupement permettant la détermination du résultat.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer les mécanismes conduisant à solder les comptes de gestion et permettant la détermination du résultat. - Calculer et qualifier le résultat de l'exercice. - Comptabiliser les opérations de clôture des comptes de gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> - Solde des comptes de charges. - Solde des comptes de produits. - Résultat de l'exercice : bénéfique ou perte.

4.3 Passage d'un exercice à l'autre

Sens et portée de l'étude

Comprendre la finalité des opérations d'inventaire par la mise en œuvre des procédures pour respecter la continuité entre exercices comptables ainsi que le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer les mécanismes de clôture et de réouverture des comptes de bilan. - Comptabiliser les opérations de clôture et de réouverture des comptes de bilan. 	<ul style="list-style-type: none"> - Formalités de clôture des comptes de bilan. - Formalités de réouverture des comptes de bilan.

5- Comptabilité et environnement numérique (20 heures)

Sens et portée de l'étude

Analyser les apports et les contraintes de la dématérialisation des pièces comptables et de la numérisation sur l'organisation et le traitement de la comptabilité.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Exposer la réglementation en matière d'établissement, de dématérialisation et de conservation des factures et autres pièces comptables. - Expliquer les obligations légales relatives à l'établissement, la conservation et la transmission des fichiers informatisés obligatoires. - Utiliser un logiciel comptable ou un module comptable d'un progiciel de gestion intégré. - Identifier et analyser les impacts actuels de la dématérialisation et de la numérisation sur l'organisation comptable et l'évolution des pratiques comptables. - Proposer des modalités adaptées de sauvegarde et de confidentialité des données comptables, dans une situation donnée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Informatisation de la comptabilité et droit comptable. - Authentification des données comptables. - Impact de la dématérialisation et de la numérisation sur l'organisation comptable et sur les contrôles à réaliser. - Fichiers informatisés obligatoires (fichier des écritures comptables, déclaration sociale nominative...). - Fonctions de base des logiciels comptables ou modules comptables d'un progiciel de gestion intégré. - Modalités pratiques de validation puis de clôture des écritures comptables et de passage d'un exercice à l'autre. - Sauvegarde et confidentialité des données comptables.

6- Documents de synthèse (15 heures)

Sens et portée de l'étude

Comprendre les enjeux de l'établissement des documents de synthèse, en conformité avec les règles du PCG.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Établir et lire les documents de synthèse conformément aux dispositions du PCG.- Élaborer les principaux tableaux de l'annexe (immobilisations, amortissements, dépréciations et provisions).- Justifier l'utilisation des documents de synthèse dans le cadre de la communication financière et/ou de l'obtention d'un financement.	<ul style="list-style-type: none">- Documents de synthèse :<ul style="list-style-type: none">-bilan ;-compte de résultat ;-annexe.- Rôle des documents de synthèse- Systèmes de présentation comptable des documents de synthèse.

UE 10 - COMPTABILITÉ APPROFONDIE

Niveau L : 170 heures – 14 ECTS

L'UE de « comptabilité approfondie », dans la continuité de l'UE de « comptabilité », vise à compléter et approfondir les notions comptables de base.

1- Profession et normalisation comptable (15 heures)

Sens et portée de l'étude

Connaître les enjeux actuels de la comptabilité à travers la présentation de la profession comptable et de la normalisation comptable.

1.1 Profession comptable

Sens et portée de l'étude

Positionner le rôle de la profession comptable au sein du monde économique.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les modalités d'exercice de la profession, ses missions et ses responsabilités. - Expliquer les rôles des organisations professionnelles et le statut de leurs membres. - Appliquer les règles déontologiques à respecter par les experts-comptables et les commissaires aux comptes, dans une situation donnée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisations professionnelles, leurs principaux rôles et leurs liens avec les régulateurs publics : <ul style="list-style-type: none"> -ordre des experts comptables ; -compagnie nationale des commissaires aux comptes ; -haut conseil du commissariat aux comptes. - Diversité des statuts et des modalités d'exercice de la profession : <ul style="list-style-type: none"> -expert-comptable ; -commissaire aux comptes ; -comptable salarié ; -comptable public. - Principales missions de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes. - Nature des responsabilités du comptable salarié, du comptable public, de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes. - Notion d'éthique et de déontologie et principes fondamentaux de comportement à observer par la profession.

1.2 Normalisation comptable

Sens et portée de l'étude

Comprendre l'importance de la normalisation comptable et sa place dans une économie mondialisée.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les normalisateurs internationaux et nationaux, analyser leurs rôles. - Positionner le Plan comptable général (PCG) dans le contexte évolutif de la normalisation internationale. - Identifier les principes fondamentaux de la comptabilité et justifier le rôle d'un cadre conceptuel. - Citer les référentiels comptables applicables en France. 	<ul style="list-style-type: none"> - Normalisateurs internationaux et principaux rôles : <ul style="list-style-type: none"> -« <i>International Accounting Standards Board</i> » (IASB) ; -« <i>International Public Sector Accounting Standards Board</i> » (IPSASB). - Normalisateurs nationaux et principaux rôles : <ul style="list-style-type: none"> -Autorité des normes comptables (ANC) ; -Autorité des marchés financiers (AMF) ; -Conseil de normalisation des comptes publics (CNOCP). - Principes comptables applicables en France pour les comptes individuels. - Notion de groupe et référentiels comptables applicables en France pour les comptes consolidés. - Définition et rôle d'un cadre conceptuel. - Comparaison du cadre français et du cadre conceptuel des « <i>International Financial Reporting Standards</i> » (IFRS) dont la notion de juste valeur et le principe de la prééminence de la réalité sur l'apparence.

2- Actif (70 heures)

Sens et portée de l'étude

Identifier et comprendre les problèmes posés par la comptabilisation des actifs, les solutions apportées et leurs impacts.

2.1- Principes généraux

Sens et portée de l'étude

Connaître la définition de l'actif et les règles d'activation.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Caractériser les différentes catégories d'actif.- Exposer les conditions d'activation.- Exposer les principes d'évaluation des actifs.	<ul style="list-style-type: none">- Définition, catégories d'actif et conditions d'activation.- Principes d'évaluation des actifs à l'entrée et postérieurement à leur entrée.

2.2- Immobilisations corporelles et incorporelles

Sens et portée de l'étude

Définir les immobilisations corporelles et incorporelles et appliquer les règles de leur évaluation et de leur comptabilisation.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Identifier et distinguer les immobilisations corporelles et incorporelles.- Exposer et appliquer les règles d'inscription à l'actif, d'évaluation et d'enregistrement des immobilisations corporelles et incorporelles.- Évaluer et comptabiliser les opérations portant sur les immobilisations corporelles et incorporelles à l'entrée et postérieurement à leur entrée.- Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation, notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une situation donnée.- Présenter les informations à fournir en annexe.	<ul style="list-style-type: none">- Principes d'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles à l'entrée et postérieurement à leur entrée :<ul style="list-style-type: none">- détermination de la valeur d'entrée et incorporation des frais et charges ;- évaluation à l'inventaire (amortissement comptable, amortissement fiscal et dépréciation éventuelle) ;- sortie des immobilisations et prise en compte des frais de cession ;- comptabilisation des régularisations de TVA.- Opérations de location-financement.- Cas spécifique de la clause de réserve de propriété.- Cas spécifiques relatifs aux immobilisations corporelles :<ul style="list-style-type: none">- composants ;- sinistres ;- réévaluation libre.- Cas spécifiques relatifs aux immobilisations incorporelles :<ul style="list-style-type: none">- redevances annuelles ;- opérations de recherche et développement ;- brevets et marques ;- logiciels et sites internet ;- fonds commerciaux.

2.3- Stocks

Sens et portée de l'étude

Définir les stocks et mettre en œuvre les règles de leur évaluation et de leur comptabilisation.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Exposer et appliquer les règles d'inscription à l'actif, d'évaluation et d'enregistrement des stocks.- Évaluer et comptabiliser les opérations portant sur les stocks à l'entrée et postérieurement à leur entrée.- Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une situation donnée.- Présenter les informations à fournir en annexe.	<ul style="list-style-type: none">- Principes d'évaluation des stocks à l'entrée et postérieurement à leur entrée.- Cas spécifiques :<ul style="list-style-type: none">-quotas d'émission de gaz à effet de serre et instruments assimilés ;-clause de réserve de propriété ;-sinistres.

2.4 - Actifs financiers

Sens et portée de l'étude

Définir les actifs financiers et appliquer les règles de leur évaluation et de leur comptabilisation.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et caractériser les différentes catégories d'actifs financiers. - Exposer et appliquer les règles d'inscription à l'actif, d'évaluation et d'enregistrement des titres. - Évaluer et comptabiliser les opérations portant sur les actifs financiers à l'entrée et postérieurement à leur entrée. - Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation, notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une situation donnée. - Présenter les informations à fournir en annexe. 	<ul style="list-style-type: none"> - Définitions et catégories d'actifs financiers. - Principes d'évaluation des actifs financiers à l'entrée et postérieurement à leur entrée : <ul style="list-style-type: none"> -détermination de la valeur d'entrée et incorporation des frais d'acquisition ; -actions entièrement et partiellement libérées, actions gratuites ; -évaluation à l'inventaire. - Cas de rachats par l'entité de ses propres actions et obligations. - Acquisition et cession de droits préférentiels de souscription et de droits d'attribution, de bons de souscription d'actions et d'obligations. - Obligations souscrites à l'émission, acquises ou vendues après leur émission.

3- Passif (40 heures)

Sens et portée de l'étude

Identifier et comprendre les problèmes posés par la comptabilisation des passifs, les solutions apportées et leurs impacts.

3.1- Capitaux propres

Sens et portée de l'étude

Définir les capitaux propres et maîtriser les règles de leur évaluation et de leur comptabilisation.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Exposer et appliquer les règles relatives aux opérations de variation des capitaux propres des sociétés selon leur forme juridique. - Analyser les opportunités et les risques d'une modalité d'augmentation de capital, et/ou d'affectation du résultat. - Évaluer et comptabiliser les variations de capitaux propres dans les comptes individuels. - Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation, notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une situation donnée. - Présenter les informations à fournir en annexe. 	<ul style="list-style-type: none"> - Variations du capital : <ul style="list-style-type: none"> -apports initiaux ; -augmentation de capital ; -réduction de capital ; -amortissement du capital ; -traitement comptable des frais liés aux opérations sur le capital ; -cas particuliers : apports partiellement libérés et leurs appels ultérieurs, versements anticipés et actionnaires retardataires ou défailants, bons de souscription d'actions, droits préférentiels de souscription et droits d'attribution. - Affectation du résultat, y compris les cas particuliers du paiement des dividendes en actions et du versement d'acomptes sur dividendes. - Provisions réglementées : définition et principes de comptabilisation.

3.2- Passif externe

Sens et portée de l'étude

Définir les passifs externes et appliquer les règles de leur évaluation et de leur comptabilisation.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Caractériser les différentes catégories de passif. - Exposer et appliquer les conditions d'inscription 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition, catégories de passifs externes et conditions d'inscription : provisions, dettes, charges à payer, passifs éventuels.

<p>au passif.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluer et comptabiliser les opérations portant sur certains passifs à leur entrée et postérieurement à leur entrée. - Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation, notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une situation donnée. - Présenter les informations à fournir en annexe. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cas particuliers de provisions : <ul style="list-style-type: none"> -provisions pour retraites et obligations similaires ; -provisions pour restructuration ; -limitation de la provision pour perte de change, coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état de site ; -provisions pour gros entretien ou grandes révisions. - Engagements financiers et passifs financiers. - Emprunts obligataires, dans leur forme ordinaire, non convertibles, avec ou sans prime de remboursement : <ul style="list-style-type: none"> -émission, service de l'emprunt, régularisations d'inventaire ; -émission de bons de souscription d'obligations ; -annulation par l'entité de ses propres obligations.
--	--

4- Charges et produits (30 heures)

Sens et portée de l'étude

Appréhender l'importance de la notion de temps dans le processus comptable et la question de rattachement des charges et des produits au résultat de l'exercice.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Exposer et appliquer les traitements comptables relatifs au rattachement des charges et des produits. - Évaluer et comptabiliser les opérations citées et plus particulièrement celles se déroulant sur plusieurs exercices. - Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation, notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une situation donnée. - Présenter les informations à fournir en annexe. 	<ul style="list-style-type: none"> - Abonnement des charges et des produits. - Évènements postérieurs à la clôture. - Contrats à long terme. - Dispositifs associant le personnel aux performances de l'entreprise. - Impôt sur les sociétés. - Aides aux entreprises : subventions, aides à l'emploi, abandons de créance. - Changements comptables.

5- Entités spécifiques (15 heures)

Sens et portée de l'étude

Identifier et appliquer les adaptations des règles de comptabilisation aux associations et aux collectivités territoriales.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Exposer les spécificités propres aux associations et aux collectivités territoriales. - Citer les principales particularités comptables des associations et des collectivités territoriales. - Évaluer et comptabiliser les principales opérations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Associations : <ul style="list-style-type: none"> -cadre légal et réglementaire ; -principales sources de financement et obligations d'information liées ; -principales opérations comptables ; -documents de synthèse. - Collectivités locales : <ul style="list-style-type: none"> -cadre légal et réglementaire ; -principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable public et leurs fonctions ; -notions de budget et d'équilibre budgétaire ; -principales opérations comptables ; -contrôle des comptes.

UE 11 - CONTRÔLE DE GESTION

Niveau L : 200 heures - - 14 ECTS

1- Le positionnement du contrôle de gestion et l'identification du métier (10 heures)

Sens et portée de l'étude

Le contrôle de gestion peut se définir comme un processus d'aide à la décision dans une organisation, permettant une intervention avant, pendant et après l'action. Il constitue également un mode de régulation des comportements.

Il doit être positionné par rapport au contrôle stratégique, sachant que le programme porte fondamentalement sur le contrôle opérationnel. Il convient donc d'aborder le pilotage de l'organisation, non seulement dans une approche fonctionnelle, mais aussi dans une approche globale.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier le rôle et la place du contrôle de gestion en fonction des caractéristiques de l'organisation (taille, activité, environnement) et du type d'activité (production, service). - Distinguer les différentes définitions de la performance. - Caractériser la notion de pilotage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les notions de contrôle, contrôle stratégique et contrôle opérationnel. - Les notions de valeur, utilité, coût, pilotage et performance. - Le contrôle de gestion : définition, rôle et place par rapport aux autres domaines disciplinaires et aux autres formes de contrôle. - Les missions du contrôle de gestion. - Les utilisateurs du contrôle de gestion. - Le positionnement et la contingence du contrôle de gestion dans une organisation. - Les qualités attendues du contrôleur de gestion.

2- La détermination et l'analyse des coûts comme réponse à différents problèmes de gestion (80 heures)

Sens et portée de l'étude

Le calcul de coûts permet de répondre à des obligations légales (évaluation des stocks et des productions immobilisées), mais il constitue également un des outils du pilotage d'une organisation. Il doit permettre le diagnostic et l'aide à la prise de décisions.

2.1 La construction des modèles de coûts

Sens et portée de l'étude

Il s'agit d'appréhender les principales caractéristiques d'élaboration et de diffusion des informations produites par la comptabilité financière et de les retraiter afin de pouvoir les prendre en compte de façon pertinente en contrôle de gestion.

La modélisation des coûts doit être comprise et analysée en fonction des caractéristiques de la structure d'une organisation et de ses facteurs de contingence.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les coûts, marges et résultats à calculer. - Justifier l'existence des différences d'incorporation. - Justifier la nécessité d'adapter les périmètres de calcul de coûts à l'activité de l'entité et aux besoins d'informations des décideurs. - Analyser les liens entre la comptabilité financière et la comptabilité de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> - Rôles de la comptabilité de gestion. - Sources d'informations de la comptabilité de gestion. - Définition d'un coût, d'une marge, d'un résultat. - Typologie des coûts. - Réseau d'analyse comptable. - Produits et charges incorporés. - La comptabilité de gestion et le contrôle de gestion.

2.2 Le choix d'une méthode de calcul de coûts

Sens et portée de l'étude

Les coûts comme outils de gestion sont reliés à diverses utilisations, notamment évaluer les conditions d'exploitation, déterminer une tarification, segmenter un marché, en vue de préparer la prise de décision.

Compétences attendues	Savoirs associés
- Calculer et interpréter des coûts, des marges et des	- Coûts complets calculés à partir du modèle des

<p>résultats dans un contexte donné.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprécier les intérêts et limites des méthodes de calcul de coûts afin de choisir celle(s) adaptée(s) au contexte de gestion. - Calculer et interpréter des indicateurs du risque d'exploitation afin d'identifier des problèmes et de proposer des solutions de gestion adaptées. - Rédiger un argumentaire afin de conseiller le décideur. 	<p>centres d'analyse.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coûts complets calculés à partir du modèle à base d'activités. - Coûts partiels : direct, variable, marginal. - Coûts spécifiques pour : - l'aide à la décision (abandon de produit, faire ou faire faire) ; - l'évaluation de la rentabilité. - Prise en compte du niveau d'activité : l'imputation rationnelle des charges de structure. - Indicateurs du risque d'exploitation. - Seuil de rentabilité
---	--

2.3 La prise en compte de données aléatoires

Sens et portée de l'étude

Il s'agit d'introduire l'aléa dans les modèles de contrôle de gestion en présentant les outils qui permettent de répondre à des problèmes de gestion en avenir aléatoire : risque d'exploitation, calcul du chiffre d'affaires, d'une marge et d'un résultat.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Calculer et interpréter une espérance et un écart sur type de ventes, coûts, marge et résultat, pour un ou plusieurs produits. - Identifier la loi de probabilité adaptée à une situation de gestion donnée puis calculer et interpréter les probabilités. - Déterminer et interpréter le seuil de rentabilité en avenir aléatoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Variables aléatoires discrètes et continues : fonctions de distribution et de répartition, espérance mathématique, variance et écart type. - Propriétés de l'espérance et de la variance pour le seul cas de variables aléatoires indépendantes. - Caractéristiques et modalités d'application des lois suivantes : binomiale, de Poisson, normale. - Approximation des lois.

3- La gestion budgétaire (65 heures)

Sens et portée de l'étude

Le pilotage d'une organisation s'effectue souvent dans le cadre d'une organisation décentralisée et nécessite d'établir des prévisions, puis de les confronter à la réalité afin d'apprécier la performance.

3.1 La structuration de l'organisation et la gestion budgétaire

Sens et portée de l'étude

Il s'agit de montrer que la gestion budgétaire se calque sur la configuration structurelle d'une organisation et suit son évolution. Il est intéressant de montrer que plusieurs découpages sont possibles : par centres de responsabilité, par activité, par processus.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Distinguer et caractériser les différents centres de responsabilités. - Proposer des indicateurs associés à un centre de responsabilités pour en évaluer la performance. - Comparer plusieurs configurations budgétaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Centres de responsabilités : définition, typologie, objectifs, moyens et évaluation de la performance. - Budget par centres, par activité, par processus. - Rôles et place des différents acteurs : motivation, direction par objectifs, évaluation des performances individuelles et collectives. - Négociation d'objectifs au sein de l'organisation : communication descendante et communication ascendante.

3.2 Les outils et procédures de la gestion budgétaire

Sens et portée de l'étude

Les budgets constituent un mode de mise sous tension d'une organisation et permettent d'assurer une bonne maîtrise des délégations au niveau des entités locales lorsque le cadre global de la planification demeure pertinent. Il s'agit de montrer les liens avec la stratégie, la planification stratégique et opérationnelle, ainsi qu'avec la comptabilité financière pour établir les comptes prévisionnels.

La gestion budgétaire englobe tous les aspects de l'activité de l'organisation, de la budgétisation au contrôle budgétaire.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier une organisation budgétaire adaptée. - Déterminer et appliquer une méthode adaptée à des calculs de prévisions commerciales pour conseiller le décideur. - Élaborer et résoudre une programmation de la production à l'aide de la programmation linéaire ou de l'ordonnement. - Déterminer le programme optimal d'approvisionnement en avenir certain et le stock optimal en avenir aléatoire. - Concevoir un budget des approvisionnements en tenant compte des solutions d'approvisionnement. - Déterminer et commenter une masse salariale prévisionnelle et ses évolutions. - Rédiger une note de synthèse sur la politique salariale. - Distinguer l'écart relatif à la production prévue de l'écart relatif à la production constatée, établir le lien entre les deux et commenter. - Rédiger une note de synthèse sur les écarts calculés - Établir un bilan et un compte de résultat prévisionnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Les démarches et pratiques budgétaires. - Stratégie, planification, plans, programmes, budgets. - Les enjeux et limites de la budgétisation. - Les rôles des budgets dans l'organisation au regard de la stratégie adoptée. - Les outils de construction de budgets dans les domaines : <ul style="list-style-type: none"> - commerciaux (segmentation de marchés, prévisions des ventes, politique de prix) ; - productifs (optimisation, goulot d'étranglement, ordonnancement) ; - des approvisionnements (modèles de gestion des stocks en avenir certain, modèles en avenir aléatoire, budgétisation des approvisionnements, implications du juste-à-temps) ; - de la gestion du personnel (prévisions et analyse des variations, ou écarts, de la masse salariale). - Les procédures budgétaires pour mettre sous tension les acteurs. - Le contrôle budgétaire dans le cadre d'un centre de profit (analyse des écarts sur coûts, chiffre d'affaires, marge et résultat). - Le bilan et le compte de résultat prévisionnels.

4- Les outils d'amélioration des performances (45 heures)

Sens et portée de l'étude

Mettre en œuvre des outils et des méthodes qui viennent en complément de ceux qui ont une orientation financière, en particulier pour améliorer la qualité et limiter les délais.

L'amélioration continue du rapport valeur/coût peut aussi prendre appui sur des démarches d'étalonnage concurrentiel ou de reconfiguration, de gestion de la qualité totale.

Il s'agit de montrer toutes les démarches et techniques pour piloter en temps réel des variables quantitatives ou qualitatives, par exemple avec des tableaux de bord pour la production, pour les ressources humaines, pour l'environnement.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les avantages et les inconvénients du coût cible et mettre en œuvre cette méthode dans un contexte donné. - Exploiter les outils de gestion de la qualité. - Rédiger une note de synthèse sur la gestion de la qualité et identifier des solutions aux éventuels problèmes détectés. - Concevoir un tableau de bord de gestion. - Commenter un tableau de bord de gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> - Performance : définition, formes. - Méthode des coûts cibles. - Analyse de la valeur. - Étalonnage concurrentiel (<i>benchmarking</i>), reconfiguration des processus (<i>reengineering</i>). - Coûts liés à la qualité et à la non qualité, coûts cachés. - Contrôle statistique de la qualité, estimation ponctuelle et par intervalle de confiance d'une moyenne, d'une proportion. - Outils de gestion de la qualité. - Rôles et modalités du <i>reporting</i>. - Tableaux de bord de gestion : objectifs, principes de conception (démarche, choix des indicateurs de performance), présentation, intérêts et limites.

UE 6 - FINANCE D'ENTREPRISE

Niveau L : 150 heures - 14 ECTS

1- Le diagnostic financier des comptes sociaux (40 heures)

Sens et portée de l'étude

Le diagnostic financier doit permettre de porter un jugement sur les forces et les faiblesses de l'entreprise à partir de données pluriannuelles sur ses états financiers et des informations sectorielles, en vue d'émettre des préconisations.

1.1 La démarche de diagnostic

Sens et portée de l'étude

Mettre en œuvre des méthodes d'analyse des états financiers qui varient en fonction de l'information disponible et du contexte du diagnostic.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Expliciter le caractère multidimensionnel du diagnostic d'entreprise. - Interpréter les documents de synthèse. - Identifier les destinataires du diagnostic financier d'entreprise. - Identifier les limites de l'information comptable. - Discuter de l'intérêt et des limites de l'information sectorielle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition du diagnostic financier d'une entreprise. - Diversité des méthodes de diagnostic. - Définition et articulation des documents de synthèse : bilan, compte de résultat et annexe. - Comparaison dans le temps. - Comparaison des données de l'entreprise à celles de son secteur. - Intérêts et limites des informations sectorielles.

1.2 L'analyse de l'activité

Sens et portée de l'étude

Analyser l'activité de l'entreprise pour apprécier sa croissance et mesurer son aptitude à dégager des profits.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Analyser le compte de résultat. - Déterminer les différents soldes intermédiaires de gestion. - Justifier les retraitements du tableau des soldes intermédiaires de gestion. - Commenter et interpréter les différents soldes intermédiaires de gestion. - Déterminer la capacité d'autofinancement selon les méthodes additive et soustractive. - Commenter et interpréter la capacité d'autofinancement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les soldes intermédiaires de gestion : présentation et retraitements. - La valeur ajoutée : signification et répartition. - La capacité d'autofinancement.

1.3 L'analyse de la structure financière

Sens et portée de l'étude

Analyser la structure des ressources et des emplois mise en œuvre pour que l'entreprise puisse assurer sa pérennité et développer son activité.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer la logique fonctionnelle « emplois ressources ». - Différencier les différents cycles d'opérations (investissement, financement, exploitation). - Construire un bilan fonctionnel. - Calculer le fonds de roulement net global, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette. - Caractériser l'évolution dans le temps de la structure financière d'une entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'équilibre fonctionnel du bilan. - Le fonds de roulement net global. - Le besoin en fonds de roulement (exploitation et hors exploitation). - La trésorerie nette. - Les retraitements du bilan fonctionnel.

1.4 L'analyse de la rentabilité

Sens et portée de l'étude

Mesurer la rentabilité au strict plan économique ou en introduisant l'impact de l'endettement sur la rentabilité des fonds propres.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Différencier charges variables et charges fixes. - Calculer et distinguer la rentabilité économique de la rentabilité financière. - Mettre en évidence l'effet de levier. - Caractériser la problématique rentabilité-risque liée à l'endettement. - Analyser la rentabilité d'une activité ou d'une entreprise, dans une situation donnée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les charges variables, les charges fixes. - La rentabilité économique. - Le levier opérationnel (ou d'exploitation). - La rentabilité financière. - L'effet de levier financier.

1.5 L'analyse par les ratios

Sens et portée de l'étude

Déterminer les valeurs relatives pour situer l'entreprise dans l'espace et dans le temps.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Distinguer les ratios relatifs à l'activité générale et ceux relatifs à la structure financière. - Distinguer les ratios de stock et de flux, en niveau ou en taux de croissance. - Analyser les ratios de l'entreprise et les mettre en relation avec ceux du secteur. - Réaliser un diagnostic à partir d'un ensemble de ratios pertinents. - Identifier les limites d'une analyse basée uniquement sur les ratios. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les ratios d'activité. - Les ratios de profitabilité. - Les ratios de rotation. - Les ratios d'investissement. - Les ratios d'endettement. - Les ratios de structure.

1.6 L'analyse par les tableaux de flux

Sens et portée de l'étude

Analyser en dynamique les flux de fonds et de trésorerie pour juger de l'aptitude de l'entreprise à honorer ses engagements ainsi qu'à prévenir les éventuelles défaillances.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Distinguer tableau de financement et tableau de flux de trésorerie. - Identifier le rôle de la trésorerie dans le risque de défaillance. - Construire le tableau de financement du Plan comptable général. - Construire un tableau de flux de trésorerie selon la méthode directe ou indirecte. - Justifier les retraitements des tableaux de flux. - Conduire un diagnostic à partir des tableaux de flux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le tableau de financement (tableau de flux de fonds) et les tableaux de flux de trésorerie. - Les retraitements pour l'élaboration des tableaux de flux. - Les flux de trésorerie d'exploitation, d'investissement, de financement. - La capacité à supporter le coût de la dette, solvabilité. - La capacité à financer les investissements.

1.7 Le diagnostic financier

Sens et portée de l'étude

Il s'agit de synthétiser l'ensemble des analyses pour produire une vision globale du diagnostic financier.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Conduire un diagnostic financier à partir de données financières. - Proposer une conclusion générale à un diagnostic financier 	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic financier : démarche, outils.

2- La politique d'investissement (40 heures)

Sens et portée de l'étude

Apprécier la pertinence d'un investissement à partir des flux financiers prévisionnels qu'il engendre sur plusieurs périodes.

2.1 La valeur et le temps

Sens et portée de l'étude

Mettre en évidence la relation entre temps et valeur, mesurée pour un actif ou un passif financier.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Distinguer valeur d'usage, valeur historique et valeur de marché.- Analyser l'influence du temps sur la valeur et appréhender le lien entre valeur et taux d'actualisation.- Calculer et interpréter un taux actuariel.	<ul style="list-style-type: none">- La valeur présente et la valeur future.- La capitalisation et l'actualisation en temps discret.- Les annuités : définition et détermination.- Taux d'intérêt nominal et taux d'intérêt réel.- L'évaluation d'un actif par actualisation des flux futurs.- Le taux de rendement actuariel.

2.2 La gestion du besoin en fonds de roulement d'exploitation

Sens et portée de l'étude

Évaluer le besoin de financement généré par l'exploitation en se référant aux normes (ou conditions normales) de fonctionnement du cycle d'exploitation. Mesurer l'impact des variations de niveau d'activité et justifier éventuellement la réduction des emplois.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Déterminer le besoin en fonds de roulement d'exploitation normatif.- Analyser le besoin en fonds de roulement au vu des éléments variables (postes de stocks, de créances clients, de dettes fournisseurs et de TVA).- Proposer des recommandations en matière de gestion du besoin en fonds de roulement, dans une situation donnée ou prévisionnelle simple.	<ul style="list-style-type: none">- L'approche normative du besoin en fonds de roulement (d'exploitation).- Le niveau moyen du besoin en fonds de roulement d'exploitation.- Les actions sur les postes clients, fournisseurs et stocks.

2.3 Les projets d'investissement

Sens et portée de l'étude

Caractériser et estimer le bien fondé d'un projet d'investissement en univers certain.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Identifier et distinguer les différents types d'investissements.- Calculer les flux prévisionnels caractérisant un projet à partir des capacités d'autofinancement d'exploitation et des flux patrimoniaux.- Déterminer les différents critères financiers de sélection de projets d'investissement.- Argumenter un choix entre plusieurs projets qui respectent le niveau d'acceptation fixé a priori.- Analyser une décision d'investissement au-delà du simple calcul financier à l'aide de critères de sélection non financiers.	<ul style="list-style-type: none">- La typologie des investissements.- Les paramètres financiers et comptables caractérisant un investissement.- Le choix d'un taux d'actualisation en fonction du coût du capital pour un projet (hors fiscalité).- Les critères financiers de sélection (valeur actuelle nette y compris VAN globale, taux de rentabilité interne y compris TIR global, délai de récupération du capital investi, indice de profitabilité).- Les critères non financiers de sélection.

3- La politique de financement (50 heures)

Sens et portée de l'étude

Exploiter les opportunités des différents modes de financement en respectant l'équilibre financier de l'entreprise et en tenant compte des informations délivrées par les marchés financiers.
Faire des prévisions sur l'équilibre de la trésorerie à moyen terme et apprécier la cohérence entre investissements et choix de financement.

3.1 Les modes de financement

Sens et portée de l'étude

Différencier les modes de financement selon leur coût, leur origine et le risque supporté par les bailleurs de fonds.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Distinguer les modes de financement et évaluer leur coût respectif.- Déterminer et valoriser le montant des engagements financiers de l'entreprise.- Calculer et comparer les coûts des différents moyens de financement en intégrant l'impôt sur les bénéfices.- Identifier une ou plusieurs solutions de financement.	<ul style="list-style-type: none">- L'autofinancement : source, intérêts et limites.- Le financement par emprunt avec construction d'un tableau d'amortissement.- Le financement par augmentation de capital.- Le financement par crédit-bail.- Le financement participatif.

3.2 Les marchés financiers

Sens et portée de l'étude

Après avoir resitué le marché financier comme un mode de financement direct au sein de l'économie, déterminer l'apport des marchés financiers en matière de politique de financement et d'information financière de qualité.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Mettre en évidence les grands principes d'organisation.- Identifier les produits du marché financier.- Identifier les principales sources de notation financière et de cotation des titres.- Expliquer la cote des actions et des obligations.- Justifier la variation des prix des titres en fonction des taux d'intérêt de marché et de l'information.	<ul style="list-style-type: none">- Le marché financier : définition, organisation et présentation des différentes catégories de titres, indices boursiers.- Les composantes du marché financier.- Les relations entre qualité de l'information, prix de marché et coût d'un financement extérieur.- Les relations entre taux actuariel de marché, taux nominal et valeur de marché des titres.- La cote des actions et des obligations.

3.3 Les contraintes de financement

Sens et portée de l'étude

Intégrer les contraintes des financements existants en fonction du niveau de développement de l'entreprise.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Construire un bilan financier.- Estimer les différents équilibres financiers.- Évaluer le niveau de risque et la soutenabilité de la dette.- Analyser les garanties des prêteurs et leur incidence sur le coût des dettes.	<ul style="list-style-type: none">- La liquidité de l'actif et l'exigibilité du passif du bilan financier.- L'équilibre financier (fonds de roulement financier).- Les ratios de liquidité.- La relation entre risque financier et garanties.- Les principales garanties (personnelles et réelles) prises par les bailleurs à l'exclusion de l'aspect juridique.

3.4 La structure de financement

Sens et portée de l'étude

Caractériser la structure de financement de l'entreprise en prenant en compte la fiscalité, l'endettement financier et le risque de faillite.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Calculer le coût moyen pondéré du capital.- Justifier la relation entre structure du financement et valeur de l'entreprise.- Analyser la structure de financement d'une	<ul style="list-style-type: none">- Le coût du capital pour l'entreprise et sa relation avec le taux requis par les actionnaires.- L'incidence du niveau d'endettement et du risque de faillite sur le coût du capital.

organisation.	- La notion d'endettement optimal par arbitrage entre rentabilité des fonds propres et risque de faillite.
---------------	--

3.5 Le plan de financement

Sens et portée de l'étude

Apprécier la pertinence de la politique de financement retenue et sa cohérence avec la politique d'investissement afin d'assurer l'équilibre de la trésorerie sur le moyen terme.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les étapes de la construction d'un plan de financement. - Élaborer un plan de financement. - Identifier des modalités d'équilibrage du plan de financement, dans une situation donnée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs du plan de financement. - Le plan de financement présenté sur une durée de trois à cinq ans, selon un modèle adapté à l'analyse fonctionnelle. - Les différentes modalités d'équilibrage de la trésorerie à moyen terme.

4- La trésorerie (20 heures)

Sens et portée de l'étude

Anticiper les mouvements de trésorerie de court terme, connaître le principe d'équilibrage pour optimiser les modalités de financement des déficits et de placement des excédents sur les marchés financiers.

4.1 La gestion de trésorerie

Sens et portée de l'étude

Anticiper les mouvements de trésorerie de court terme et les reporter dans le budget de trésorerie.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Caractériser la notion de prévision de trésorerie. - Construire un budget de trésorerie. - Commenter le principe de l'équilibrage de la trésorerie. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'établissement des prévisions de trésorerie. - L'élaboration d'un budget de trésorerie à un horizon de quelques mois avec prise en compte de la taxe sur la valeur ajoutée.

4.2 Le financement des déficits de trésorerie de court terme

Sens et portée de l'étude

Minimiser le coût de financement des déficits de trésorerie de court terme.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Distinguer et qualifier les principales modalités de financement des déficits de trésorerie. - Arbitrer entre les différentes modalités de financement à la disposition de l'entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les principales modalités de financement à court terme des soldes déficitaires de trésorerie : escompte, crédits de trésorerie, découvert. - La négociation des conditions de mouvements de trésorerie. - Les coûts des différentes modalités de financement.

4.3 Le placement des excédents de trésorerie en produits bancaires et financiers

Sens et portée de l'étude

Identifier les avantages et les risques des placements des excédents de trésorerie sur les marchés financiers.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier la relation entre incertitude et rentabilité exigée par le marché. - Calculer la rentabilité espérée ou la valeur théorique sur une période d'un titre financier. - Déterminer différents placements sur les marchés financiers. - Incorporer les gains des placements dans la trésorerie. 	<ul style="list-style-type: none"> - La relation rentabilité-risque : interprétation par type d'actif. - La représentation espérance / écart-type. - Les produits bancaires. - La rentabilité et le risque à partir d'une série de données boursières. - L'introduction à la diversification avec deux actifs.

AXE 3 : ANALYSE ÉCONOMIQUE ET MANAGÉRIALE

Les unités d'enseignement « d'économie contemporaine » (UE 5) et de « management » (UE7) ont pour objet de permettre au titulaire du DCG d'appréhender l'environnement économique et managérial des organisations afin de comprendre les défis et les problématiques auxquels ces dernières sont confrontées.

Ces unités d'enseignement devront, notamment, permettre le développement de compétences spécifiques :

- exploiter des documents de nature variée (statistiques, presse spécialisée, multimédia...);
- développer une culture économique et managériale actualisée visant à comprendre les enjeux auxquels les organisations font face, notamment par le biais d'une veille informationnelle;
- analyser des situations et décisions économiques ou managériales;
- élaborer une argumentation à partir d'une problématique donnée, en mobilisant le vocabulaire spécifique adapté ainsi que les concepts et les illustrations nécessaires (factuelles ou théoriques).

UE 5 - ÉCONOMIE CONTEMPORAINE

Niveau L : 200 heures – 14 ECTS

1- Fondements et finalités de l'activité économique (20 heures)

1.1 Quels problèmes l'économie tente-t-elle de résoudre ?

Sens et portée de l'étude

Face à des problématiques contemporaines, il s'agit de mettre en évidence comment l'économie se situe au cœur de la vie et des décisions des individus, tout en tenant compte des nouveaux enjeux du développement durable. L'économie peut être appréhendée comme une science des choix dans un contexte de rareté des ressources.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Mettre en évidence l'omniprésence du problème de la rareté des ressources.- Identifier l'allocation des ressources comme une recherche de l'adéquation entre des ressources rares et des besoins illimités.- Illustrer la logique de choix et d'arbitrage des agents sur l'emploi des ressources.	<ul style="list-style-type: none">- Le concept de science économique.- La variété et la rareté des ressources.- L'allocation des ressources.

1.2 Qu'est-ce que l'activité économique ?

Sens et portée de l'étude

Pour satisfaire leurs besoins, les agents effectuent des opérations économiques qui les mettent en interaction dans une logique systémique. Cette interdépendance entre les agents et les opérations qu'ils réalisent est au cœur de l'activité économique : la circulation de flux liés aux opérations de production, de répartition, d'investissement et de consommation en est une illustration.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Identifier et schématiser les relations entre les différents agents économiques.- Commenter la répartition des dépenses de consommation.- Différencier les différentes formes d'épargne.- Différencier les formes et les motifs de l'investissement.- Analyser la contribution des grandes variables de l'équilibre ressources-emplois à l'activité économique.	<ul style="list-style-type: none">- Les différents agents économiques, leurs rôles.- L'interdépendance entre les opérations économiques et l'équilibre ressources-emplois.- Les contributions à l'activité économique : consommation, investissement, commerce extérieur.- Consommation : définition, typologies, mesure et structure de la consommation des ménages.- Épargne : définition, formes.- Investissement : définition, mesure et typologies.

1.3 Comment l'activité économique crée-t-elle de la richesse ?

Sens et portée de l'étude

L'ensemble des interactions entre les agents économiques contribue à la richesse créée au sein d'une économie. La richesse, envisagée sous un angle quantitatif, est créée au cours de l'activité productive. Elle est le résultat de l'activité d'une pluralité

d'acteurs, dépassant le strict cadre marchand et lucratif, notamment par l'économie sociale et solidaire ainsi que les services publics. Les spécificités du tissu productif conditionnent la capacité du pays à créer de la richesse. Cette dernière est répartie entre les différents agents qui y contribuent lors de la répartition primaire.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier la contribution des différents acteurs à la création de richesse. - Caractériser un tissu productif à l'aide de données statistiques. - Analyser les enjeux de la répartition de la valeur ajoutée entre les différents bénéficiaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Valeur ajoutée. - Production marchande, non-marchande. - Critères de classification des entreprises : taille, branche, filière, secteur. - Les secteurs économiques : définition et poids relatif. - Économie sociale et solidaire : définition et poids relatif. - Répartition primaire de la richesse.

1.4 Comment rendre compte de la situation économique d'un pays ?

Sens et portée de l'étude

Le PIB demeure l'indicateur le plus utilisé pour mesurer la richesse créée et réaliser des comparaisons spatio-temporelles. Les limites qu'il présente ont depuis longtemps conduit à la conception d'indicateurs alternatifs afin de dépasser une vision matérielle de la richesse, intégrant les problématiques du bien-être et de l'environnement. Il s'agit de montrer l'enjeu des conventions de mesure et le rôle des indicateurs dans la représentation de la réalité économique, ainsi que dans les décisions prises par les acteurs (privés et publics).

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Repérer comment le PIB rend compte de la richesse créée. - Comparer la situation de pays dans le temps et l'espace à partir de différents indicateurs. - Justifier l'usage d'indicateurs alternatifs au regard des limites du PIB. 	<ul style="list-style-type: none"> - PIB : définition, modes de calcul. - Rôle et limites du PIB. - Externalités positives et négatives. - Indicateurs alternatifs : IDH et autres indicateurs de développement, intérêts et limites.

2- Le fonctionnement de l'économie de marché (30 heures)

2.1 Pourquoi l'économie de marché s'est-elle imposée en tant que principal régime d'organisation économique et sociale ?

Sens et portée de l'étude

L'économie de marché est progressivement devenue le principal modèle d'organisation économique et sociale, même si sa mise en place s'est faite selon des modalités diverses, notamment en raison du rôle conféré à l'État selon les pays. L'État initie et accompagne le développement de l'économie de marché en garantissant l'exercice de libertés économiques et en favorisant la dynamique concurrentielle censée contribuer à l'efficacité économique. Si la concurrence est une incitation à baisser les prix, à augmenter les quantités produites et à innover, la réalité des marchés amène à affiner ce que l'on entend par concurrence.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les caractéristiques des économies de marché. - Caractériser les différentes formes de concurrence. - Mettre en évidence les mécanismes de formation des prix. - Identifier le rôle des prix dans le comportement des agents et l'allocation des ressources. - Étudier les bienfaits attendus et les limites de la concurrence sur un marché. 	<ul style="list-style-type: none"> - Économie de marché, libéralisme économique, économie mixte. - Marché : rôle et fonctionnement. - La notion de concurrence : cadre normatif de la concurrence pure et parfaite, réalité de la compétition entre entreprises (Walras, Pareto, Baumol). - Les caractéristiques de l'équilibre de marché dans un cadre concurrentiel. - Analyse dynamique de la concurrence (Schumpeter, Hayek).

2.2 Pourquoi encadrer le fonctionnement du marché ?

Sens et portée de l'étude

L'État, dans une économie de marché, assure, à différents échelons institutionnels, une régulation du fonctionnement des marchés pour limiter les inconvénients des situations de concurrence imparfaite et des défaillances de marché en matière d'allocation des ressources.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Repérer les différentes structures de marché de concurrence imparfaite. - Analyser les comportements des acteurs et leurs répercussions sur l'équilibre d'un marché déterminé en concurrence imparfaite. - Identifier les organes chargés de la régulation de la concurrence et les mesures contribuant au maintien de la concurrence. - Repérer des cas d'externalités et de biens collectifs, en appréhender les conséquences. - Identifier des dispositifs permettant de répondre aux défaillances du marché. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement des marchés et comportement des acteurs en concurrence imparfaite. - Régulation de la concurrence dans le cadre national et européen. - Biens collectifs et externalités : caractéristiques et conséquences (Marshall, Pigou, Coase).

3- Les contributions des acteurs financiers à l'activité économique (20 heures)

3.1- Au niveau macroéconomique, quels sont les agents à besoin ou à capacité de financement ?

Sens et portée de l'étude

Les opérations économiques menées par les agents économiques débouchent sur des situations financières diverses. On distingue alors au niveau macroéconomique, les agents à capacité de financement et ceux à besoin de financement. Une première approche du financement de l'économie peut être appréhendée par la rencontre entre les capacités et les besoins de financement.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les agents à besoin et à capacité de financement. - Analyser le comportement d'épargne des ménages. - Identifier les modalités de financement des entreprises et de l'État. - Analyser les conséquences du choix d'une modalité de financement pour un agent économique donné. 	<ul style="list-style-type: none"> - Agents à capacité de financement : déterminants et motifs de l'épargne des ménages. - Agents à besoin de financement (entreprises et État) : déterminants et modalités de financement.

3.2- Quels sont les rôles respectifs des banques et des marchés financiers dans le financement de l'activité économique ?

Sens et portée de l'étude

Les banques et les marchés financiers jouent un rôle complémentaire dans le financement de l'économie selon des modalités spécifiques.

Nécessaires au développement de l'activité économique, ils permettent de financer la diversité des besoins de financement des agents et de les accompagner dans la prise de risque inhérente à leurs projets.

La recherche de sources de financement plus abondantes, d'un financement moins coûteux ou de modalités de financement adaptées à de nouveaux besoins (start-up...) a entraîné de nombreuses évolutions conduisant à la financiarisation de l'économie et parallèlement au développement de formes alternatives de financement. Bien que nécessaire au développement de l'activité économique, cette financiarisation s'accompagne de crises récurrentes pouvant déstabiliser l'économie réelle.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les fonctions des banques. - Appréhender la diversité des marchés de capitaux. - Analyser la contribution des banques et des marchés de capitaux à l'activité économique. - Repérer les nouvelles sources de financement. - Analyser les mécanismes financiers d'une crise réelle (passée ou actuelle) et ses conséquences sur l'activité économique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Finance directe/finance indirecte. - Rôles des banques : <ul style="list-style-type: none"> ● gestion des moyens de paiement ; ● création monétaire ; ● transformation des échéances ; - Évolution des rôles et places des banques. - Rôles des marchés de capitaux : financement à différents horizons temporels, valorisation boursière, liquidité des titres, spéculation, couverture des risques,

	apports de devises. - Les différents types de marchés : <ul style="list-style-type: none"> ● marché monétaire ; ● marché financier ; ● marché des produits dérivés ; ● marché des changes. - Autres formes de financement (capital-risque, financement participatif) - Les autorités monétaires.
--	--

4- La régulation publique dans une économie de marché (40 heures)

4.1 Quels sont la place et le rôle de l'État ?

Sens et portée de l'étude

La place et le rôle de l'État ont évolué au cours du temps dans les économies de marché. Le tournant libéral de la fin des années 1980 s'est accompagné d'un certain désengagement de l'État dans les économies à hauts revenus. Pour autant, l'État reste un acteur majeur au travers des différentes fonctions qu'il assume.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les fonctions de l'État. - Repérer les différents organes de l'action publique au niveau national ou local. - Comparer les choix budgétaires de plusieurs États (niveau et structure des dépenses publiques et des prélèvements obligatoires). - Analyser l'évolution des finances publiques d'un pays et ses enjeux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les fonctions de l'État (Musgrave). - Organes de l'action publique : administrations (centrale, sécurité sociale), autorités administratives indépendantes, collectivités locales. - Budget de l'État : niveau et structure des dépenses publiques, niveau et structure des prélèvements obligatoires. - Déficit public et dette publique. - Soutenabilité de la dette publique.

4.2 Quelles politiques économiques l'État peut-il mener ?

Sens et portée de l'étude

L'État met notamment en œuvre un ensemble de politiques économiques visant à atteindre un certain nombre d'objectifs grâce à différents instruments. Toutefois, le degré et les formes de cette intervention font débat.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Distinguer les différents types de politiques économiques. - Identifier les caractéristiques des politiques d'offre et de demande. - Apprécier les enjeux d'une politique économique donnée. - Analyser une décision de politique économique dans un contexte précis. 	<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs de la politique économique : croissance, plein-emploi, stabilité des prix, équilibre extérieur. - Typologies des politiques économiques : politiques conjoncturelles/structurelles, politiques d'offre/de demande. - Politique de demande : instruments de relance budgétaire, effets et limites (Keynes, Friedman, Laffer). - Politique d'offre : instruments, effets et limites (Théories de la croissance endogène). - Justifications et limites de l'intervention de l'État (Wagner, Keynes, approches libérales).

4.3 L'appartenance à l'Union Européenne influence-t-elle la conduite de la politique économique des pays membres ?

Sens et portée de l'étude

La construction européenne est un processus graduel autour d'un projet aux dimensions politique, économique et sociale.

L'Union Européenne est devenue une puissance économique de premier plan et une zone d'intégration régionale, en suivant un processus d'élargissement et d'approfondissement, qui a conduit à redéfinir la répartition des compétences en matière de politique économique.

Compétences attendues	Savoirs associés
- Identifier les enjeux des principales phases	- Principales phases d'élargissement et

<p>d'élargissement et d'approfondissement de la communauté économique européenne (CEE) puis de l'Union européenne (UE).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Illustrer les principes de proportionnalité et de subsidiarité. - Caractériser l'organisation de la régulation conjoncturelle au sein de l'Union Économique et Monétaire. - Expliquer les mécanismes permettant d'atteindre les objectifs de la politique monétaire. - Analyser les difficultés posées par les divergences structurelles au sein de l'Union Européenne. 	<p>d'approfondissement, poids économique de l'Union Européenne.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Principes de proportionnalité et de subsidiarité. - Régulation conjoncturelle au sein de l'Union économique et monétaire, UEM (objectifs et instruments) : politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE), encadrement des politiques budgétaires nationales. - Politiques structurelles de l'Union Européenne : budget de l'Union Européenne, degré inégal d'intégration des politiques de la concurrence, commerciale, fiscale et sociale.
--	--

5- La croissance économique : origines et enjeux (60 heures)

5.1 La croissance économique doit-elle être systématiquement recherchée ?

Sens et portée de l'étude

La croissance économique est souvent présentée comme un objectif primordial duquel découle la capacité d'un pays à satisfaire les besoins des agents en produisant plus, en créant de la richesse et des emplois. En tant que source de richesse matérielle, elle peut contribuer au bien-être, mais n'est pas une condition suffisante au développement. Elle soulève en outre la question de sa soutenabilité dans le cadre d'un développement durable.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Différencier croissance économique, fluctuations de l'activité et développement économique. - Analyser le rôle de la croissance sur une économie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Croissance économique, croissance potentielle et croissance effective. - Développement économique, développement humain (A. Sen), et développement durable. - Les finalités de la croissance. - Soutenabilité de la croissance.

5.2 Qu'est-ce qui détermine le potentiel de croissance d'une économie ?

Sens et portée de l'étude

Chercher à accroître la richesse d'un pays suppose d'identifier les déterminants de la croissance. L'augmentation de la quantité des facteurs de production peut être perçue comme une première source de croissance. Toutefois, elle apparaît limitée et l'on observe qu'une croissance existe dans des pays dont la quantité de facteurs n'augmente pas, grâce à l'amélioration de la productivité globale des facteurs liée au progrès technique.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et analyser les déterminants de la croissance. - Mettre en évidence le rôle du progrès technique dans la croissance. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le rôle des facteurs de production : capital, travail et ressources naturelles (Ricardo, Malthus, croissance endogène) - Le rôle du progrès technique (ou de la productivité globale des facteurs) dans le processus de croissance (Schumpeter, Aghion, Solow, Romer)

5.3 Quelle est l'influence de l'ouverture internationale d'une économie sur sa croissance économique ?

Sens et portée de l'étude

Si les théories classiques du commerce international se fondent sur la défense du libre-échange, l'histoire économique montre que protectionnisme et libre échange ont toujours coexisté. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la plupart des nations ont souhaité encadrer le développement des échanges multilatéraux, tandis que des espaces économiques régionaux se sont constitués.

Aujourd'hui les échanges internationaux sont souvent perçus comme une opportunité de croissance économique. L'analyse de la balance des paiements permet notamment d'évaluer la compétitivité d'un pays, ses choix de spécialisation ainsi que son besoin ou sa capacité de financement à l'égard du reste du monde.

Pour attirer les capitaux internationaux, les États développent des politiques d'attractivité dont les conséquences peuvent être variables selon les outils utilisés (dumping social, fiscal, monétaire versus politiques de formation, de soutien à l'innovation, de financement d'infrastructures).

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Distinguer internationalisation et mondialisation. - Caractériser les principaux flux d'échanges. - Expliquer le rôle des firmes multinationales et de la division internationale des processus de production dans la dynamique des échanges. - Justifier la défense du libre-échange et les motivations protectionnistes. - Identifier les différentes modalités du protectionnisme. - Identifier les principaux soldes de la balance des paiements d'une nation. - Analyser la situation extérieure d'un pays à partir d'indicateurs et en repérer les conséquences sur la croissance économique. - Expliquer les enjeux des politiques d'attractivité vis à vis de la croissance économique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Internationalisation, mondialisation. - Échanges internationaux : inter et intra branche, intra-firme, intra-régionaux. - Régulation du commerce mondial : organisation et principes. - Intégration économique régionale. - Investissement direct à l'étranger (IDE). - Firmes multinationales, division internationale des processus de production et chaînes de valeur mondiales. - Libre-échange : définition, principales théories (Ricardo, Heckscher-Ohlin-Samuelsou, Lassudrie-Duchêne ou Linder, Krugman), conséquences. - Protectionnisme : définition, modalités, principales théories (List, Kaldor, Krugman, Amin), conséquences. - Balance des paiements. - Politique d'attractivité et de compétitivité.

5.4 Quel potentiel de croissance dans la perspective d'un développement durable ?

Sens et portée de l'étude

La question de l'épuisement de la croissance et d'une croissance auto-entretenu permet de s'interroger sur la capacité des pays à offrir une quantité de biens sans cesse plus abondante, en interrogeant le rôle des différentes ressources (humaines, technologiques, naturelles) en la matière. Elle fait écho à la problématique de la soutenabilité de la croissance.

Sur le plan économique, les approches des ressources naturelles diffèrent : certaines considèrent que la préservation des ressources n'est pas une limite à la croissance, d'autres estiment qu'elle est incompatible avec la croissance. Se dégagent alors deux conceptions différentes de la soutenabilité, dites faible et forte, la première présentant le progrès technique comme la solution, tandis que la seconde promeut un changement de modèle de croissance.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Caractériser le développement durable dans ses trois dimensions - Analyser les effets attendus des mesures de politique environnementale sur les comportements des acteurs. - Analyser les opportunités et les limites du développement durable en termes de croissance économique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement durable : dimensions économiques, sociales et environnementales. - L'environnement, illustration de défaillances de marché (Coase, Pigou, Hardin, Olstrom). - Degré de soutenabilité de la croissance : faible (Stiglitz) ou forte. - La transition énergétique. - Les instruments des politiques environnementales : fiscalité, droits à polluer, réglementation. - Apparition de logiques économiques différentes : économie circulaire, économie des fonctionnalités

6. Les déséquilibres sociaux : explications et enjeux (30 heures)

6.1- Comment expliquer les déséquilibres sur le marché du travail ?

Sens et portée de l'étude

Le chômage apparaît comme un déséquilibre sur le marché du travail, mais ne constitue qu'une des formes de difficultés des individus face à l'emploi. Pour caractériser correctement la situation de l'emploi d'un pays, il est nécessaire de prendre en compte divers indicateurs, au-delà du taux de chômage.

Sur la base de ces indicateurs, l'examen du chômage et de son évolution dans différents pays montre que le chômage est un phénomène complexe dont les causes sont multiples, potentiellement cumulatives et ne se limitant pas au marché du travail.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Caractériser la situation du marché du travail à l'aide d'indicateurs variés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Chômage (BIT, Ministère du travail), halo du chômage, sous-emploi.

<ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la diversité des situations des individus sur le marché du travail. - Comparer la situation de l'emploi dans différents pays par l'analyse de données statistiques. - Analyser les causes structurelles et conjoncturelles du chômage, sur un marché donné. - Identifier les causes du dualisme et de la polarisation du marché du travail. - Analyser les conséquences de la révolution numérique sur l'emploi et les modalités de travail. 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de chômage, taux d'activité, taux d'emploi, comparaison entre pays. - Chômage conjoncturel/structurel. - Chômage classique/keynésien. - Segmentation et polarisation du marché du travail (Piore – Doeringer, Lindbeck – Snower). - Autres théories du marché du travail.
--	--

6.2- Comment l'action publique peut-elle limiter les déséquilibres sur le marché du travail ?

Sens et portée de l'étude

Les changements de grande ampleur que connaît le marché du travail en France, comme dans tous les pays industrialisés, justifient la mise en œuvre d'un ensemble de politiques visant à limiter, accompagner voire à compenser les nouvelles formes de déséquilibres qui affectent l'emploi. Les politiques visant à soutenir l'activité économique appartiennent à cet ensemble de mesures et visent plus précisément la lutte contre le chômage.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les principales mesures prises dans le cadre des politiques de l'emploi au sein des pays de l'OCDE. - Distinguer les mesures dites passives et actives. - Comparer les effets attendus des différentes mesures des politiques de l'emploi et des politiques pour l'emploi. - Analyser les enjeux de la flexibilité sur le marché du travail, dans ses différentes formes. - Caractériser l'action des pouvoirs publics pour accompagner les transformations du marché du travail. 	<ul style="list-style-type: none"> - Politiques de l'emploi : mesures actives et passives. - Politiques pour l'emploi : impacts attendus du soutien à l'activité sur l'emploi. - Flexibilité du marché du travail : formes et enjeux.

6.3- Quelles politiques de redistribution face aux risques sociaux et aux inégalités sociales ?

Sens et portée de l'étude

Les inégalités sont de nature multiple et présentent un caractère cumulatif. La légitimité de la lutte contre les inégalités est un sujet encore débattu parmi les économistes. Le consensus selon lequel les inégalités seraient facteur d'efficacité et de croissance est remis en question, depuis la crise des subprimes notamment, à la faveur d'analyses pointant les effets contre-productifs des inégalités.

Face aux inégalités, aux risques sociaux et à l'exclusion, les pouvoirs publics peuvent engager des politiques de redistribution, basées sur la fourniture de services publics, une fiscalité redistributive et des institutions de solidarité comme la Sécurité Sociale. L'État social (État-providence) est devenu la forme institutionnelle caractéristique des sociétés avancées, présentant des formes différentes selon les pays.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les différentes formes d'inégalités et les principaux risques sociaux. - Analyser les enjeux de la lutte contre les inégalités et de la couverture des risques sociaux. - Caractériser les différents instruments des politiques de redistribution. - Analyser l'évolution des principales dépenses et recettes des politiques contemporaines de redistribution. 	<ul style="list-style-type: none"> - Inégalités sociales : formes, origines et mesure (Piketty). - Pauvreté : définitions et mesures. - Justification économique des inégalités et remise en cause de l'efficacité des inégalités. - Redistribution : objectifs, formes, instruments. - Les modèles de protection sociale. - Le financement des politiques de redistribution.

UE 7 - MANAGEMENT

Niveau L : 200 heures – 14 ECTS

La visée générale de cette unité est de repérer les enjeux actuels du management pour toutes les organisations et d'associer le management stratégique, le management organisationnel et management opérationnel.

1- Les enjeux du management des organisations (35 heures)

L'étude de ce thème vise à délimiter et à positionner le management dans toutes les dimensions de son environnement. Il s'agit également de montrer la diversité des enjeux et des tensions à piloter.

1.1 Quelles sont les spécificités des différentes organisations ?

Sens et portée de l'étude

L'observation de situations réelles amène à saisir la grande variété des organisations. Chacune possède des spécificités et des objectifs propres (croissance, pérennité, rentabilité, soutenabilité) et fait face à des enjeux parfois différents, influençant ainsi le choix du management en place.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les spécificités d'une organisation donnée selon sa forme. - Justifier l'existence et l'évolution des organisations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation. - Entreprise. - Théorie des coûts de transaction (Coase, Williamson). - Formes d'organisation : organisation publique ou privée, association, coopérative, mutuelle, fondation. - Caractéristiques des organisations : forme et type, finalité, but, métier, ressources, dimension géographique.

1.2 Quelles sont les caractéristiques de l'environnement actuel des organisations ?

Sens et portée de l'étude

Il s'agit de sensibiliser aux caractéristiques de l'environnement actuel (mondialisation, digitalisation, complexité, incertitude...), à ses enjeux (réputation, image, bien-être des salariés, productivité, réactivité, flexibilité, création de richesse, de valeur...), à sa dynamique et à ses risques.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Repérer les influences réciproques entre une organisation et son environnement. - Repérer les enjeux auxquels une organisation donnée doit faire face, dans l'environnement actuel. - Justifier l'importance des caractéristiques de l'environnement dans une décision managériale donnée quel que soit le type d'organisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Macroenvironnement / Microenvironnement / Mésoenvironnement. - Environnement économique, technologique, social, écologique, culturel et sociétal. - Incertitude, complexité, risque.

1.3 Quelles relations entre l'organisation et ses parties prenantes ?

Sens et portée de l'étude

Il existe de nombreuses interdépendances entre les organisations et leurs parties prenantes dont les intérêts peuvent parfois converger mais également diverger et créer des tensions. Les organisations ont intérêt à repérer et à apprécier l'importance de chaque partie prenante afin de pouvoir les prendre en compte de façon adéquate pour mieux relever les enjeux auxquels elles font face.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer les points communs et les divergences d'intérêts des parties prenantes internes et externes d'une organisation. - Analyser la prise en compte des parties prenantes par une organisation. - Mettre en évidence des évolutions sociétales impactant une organisation donnée. - Analyser les dispositifs liés à la responsabilité sociale de l'entreprise pour une organisation donnée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les différentes parties prenantes. - Les théories des parties prenantes (Freeman, Clarkson). - La théorie de l'agence (Jensen et Meckling). - « <i>New Public Management</i> ». - Types de gouvernance : gouvernance actionnariale, familiale, partenariale. - Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).

1.4 Qu'est-ce que le management ?

Sens et portée de l'étude

Cette introduction au concept multidimensionnel de management vise à expliquer l'omniprésence du management à tous les niveaux de l'organisation et quelle que soit l'organisation pour piloter la performance. La dimension systémique et contingente du management devra être soulignée, ainsi que sa dimension éthique. Les paradoxes posés par les différents enjeux (court terme/long terme, productivité/flexibilité, coût/délais/qualité) ainsi que les réponses managériales apportées devront être systématiquement analysés.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les objectifs d'une organisation. - Distinguer les niveaux de management et expliquer leur rôle dans une situation donnée. - Analyser les interdépendances, tensions et paradoxes entre les enjeux d'une organisation donnée dans son environnement. - Identifier les différents rôles d'un manager et les comparer à ceux de l'entrepreneur et du dirigeant. - Repérer et apprécier les décisions et les actions du management dans une situation donnée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Management / gestion. - Management stratégique, organisationnel, opérationnel. - Performance globale. - Évolution de la conception de l'organisation et de son management (approche analytique, systémique, collaborative) et théories afférentes : <ul style="list-style-type: none"> -théorie évolutionniste (Nelson et Winter) ; -école sociotechnique (Emery et Trist). - Le manager (Fayol, Drucker, Mintzberg), l'entrepreneur (Schumpeter), le dirigeant.

2- Le management stratégique (35 heures)

Ce thème met en évidence l'importance de la stratégie et permet de présenter les principes guidant une démarche stratégique.

2.1 Qu'est-ce que la stratégie ?

Sens et portée de l'étude

Il s'agit de positionner le management stratégique par rapport au management organisationnel et opérationnel et d'analyser les objectifs de la stratégie ainsi que ses limites.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Distinguer les différents niveaux de stratégies. - Identifier la (les) source (s) d'avantage concurrentiel d'une entreprise. - Identifier, analyser et justifier la démarche stratégique suivie par une organisation. - Expliquer l'évolution stratégique d'une organisation donnée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie/tactique/politique. - Les différents niveaux de stratégies : stratégie d'ensemble (corporate) et stratégie de domaine (business). - Stratégie de positionnement, stratégie de rupture. - Démarche stratégique. - Avantage concurrentiel.

2.2 Quels outils de diagnostic pour orienter les stratégies ?

Sens et portée de l'étude

L'étude porte sur les dimensions et variables à évaluer et à analyser avant de prendre des décisions stratégiques, ainsi que sur les limites des outils de diagnostic. En particulier, il s'agit d'intégrer les impacts du numérique sur le diagnostic et les choix stratégiques.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Conduire un diagnostic stratégique à l'aide des outils d'analyse adéquats. - Analyser les apports et les limites du diagnostic stratégique. - Identifier les critères de la segmentation stratégique. - Justifier et analyser la pertinence des décisions stratégiques opérées par une organisation à partir de son diagnostic et en fonction des enjeux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Outils de l'analyse du macroenvironnement : politique, économique, socioculturel, technologique, écologique et légal. - Outils de l'analyse concurrentielle : matrices de l'analyse de portefeuille d'activités (BCG, McKinsey, ADL), analyse de Porter (« 5+1 forces »). - Outils de l'analyse technologique : cycle de vie de la technologie, trinôme « technologie produit marché ». - Outils de l'analyse organisationnelle : diagnostic des ressources et des compétences. - Veille informationnelle en temps réel et ses outils. - Synthèse du diagnostic stratégique : Swot, facteurs clés de succès, compétences distinctives.

- Segmentation stratégique, domaine d'activité stratégique.

3- LE MANAGEMENT ORGANISATIONNEL (70 heures)

Sens et portée de l'étude

L'efficacité et l'efficacité d'une organisation repose sur le pilotage permanent de ses processus fondamentaux : structurer, décider, coordonner, animer, informer, communiquer, contrôler. Il s'agit de mettre en évidence les objectifs, les choix et les difficultés du management organisationnel.

3.1 Quels processus de structuration ? Comment gérer la structure ?

Sens et portée de l'étude

Il est nécessaire de prendre conscience de la dynamique d'une forme organisationnelle et de la remise en cause des frontières de l'organisation. La gestion de la structure implique de faire des choix entre des variables de nature paradoxale.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et analyser la pertinence d'une forme organisationnelle en s'appuyant sur la théorie des organisations. - Caractériser les processus de coordination. - Repérer les tensions et les paradoxes organisationnels à prendre en compte dans la gestion d'une structure. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les structures classiques : fonctionnelle, divisionnelle, matricielle. - Les configurations organisationnelles de Mintzberg. - Les nouvelles formes organisationnelles : réseau, projet, entreprise étendue, processus. - Les frontières : <ul style="list-style-type: none"> ● intrapreneuriat ; ● extrapreneuriat. - Les analyses de la contingence structurelle : <ul style="list-style-type: none"> ● Woodward ; ● Burnset Stalker ; ● Lawrence et Lorsch ; ● Chandler. - L'apprentissage organisationnel (C. Argyris, D. Schön) - Les processus de coordination.

3.2 Quels processus décisionnels ? Comment gérer les processus décisionnels ?

Sens et portée de l'étude

Il s'agit de montrer que toutes les décisions n'ont pas le même impact sur l'organisation, mais également que la complexité et l'incertitude encadrant la prise de décision sont très variables. Les décisions ne résultent ainsi pas forcément d'une démarche rationnelle. Il est nécessaire de montrer les impacts du numérique sur les processus décisionnels.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Repérer les niveaux de décision dans une organisation. - Caractériser et apprécier les processus décisionnels à partir de la théorie des organisations. - Relier les problèmes techniques et les problèmes humains dans les processus de décision et de gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> - Décision et processus de décision. - Typologies des décisions : stratégique, tactique, opérationnelle / programmable, non programmable / individuelle et collective. - Automatisation et numérisation des processus. - Rationalité limitée (procédurale) / rationalité parfaite (substantive). - Modèles de décision : « IMC » de Simon, modèle composite de Cohen, March, Olsen. - Culture, comportements personnels, biais cognitifs et décisions.

3.3 Comment s'exerce le pouvoir ?

Sens et portée de l'étude

Il semble nécessaire de distinguer le pouvoir de son exercice pour en montrer les difficultés et les multiples variables objectives et subjectives à analyser.

Compétences attendues	Savoirs associés
-----------------------	------------------

<ul style="list-style-type: none"> - Distinguer pouvoir, autorité, leadership. - Identifier les sources du pouvoir. - Repérer les relations de pouvoir au sein d'une organisation donnée. - Analyser les variables pour gérer la responsabilité, l'autonomie, la confiance dans l'exercice du pouvoir. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvoir, autorité, leadership. - Sources du pouvoir, zones d'incertitude (Crozier, Friedberg). - Styles de direction (Lewin, Likert, Blake et Mouton, Mintzberg).
--	---

3.4 Quels processus d'animation ?

Sens et portée de l'étude

Il s'agit de prendre en compte l'individu et le groupe dans la dynamique organisationnelle. Il est essentiel d'analyser l'importance des acteurs, de leurs comportements et des moyens d'animation des ressources humaines.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des modes d'animation adaptés à un individu ou à un groupe. - Repérer les modes d'animation d'une organisation. - Mettre en évidence l'importance de la communication et de la culture dans l'animation d'une organisation. - Analyser un conflit dans une situation organisationnelle donnée, proposer des démarches de résolution. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dynamique de groupe (Lewin). - Coopération, conflits, (M.P. Follett), crise. - Démarche de résolution de conflit. - Implication, motivation, satisfaction et théories associées : <ul style="list-style-type: none"> • école des relations humaines ; • théorie psychosociale ; • théorie des incitations). - Communication et culture organisationnelle. - Résilience organisationnelle.

4- Le management opérationnel (60 heures)

Sens et portée de l'étude

Au-delà d'une approche analytique des fonctions classiques, il est nécessaire d'appréhender le management opérationnel sous l'angle de sa contribution à la création de valeur. Cela nécessite de repérer les processus et les activités propres à chaque organisation et de présenter les interdépendances entre activités supports et activités principales. Il s'agit de connaître leurs rôles, d'analyser leurs enjeux et d'intégrer les tendances actuelles dans leur fonctionnement, en particulier la transition numérique.

4.1. Comment appréhender le management opérationnel ?

Sens et portée de l'étude

Le management opérationnel est à repositionner avec les autres niveaux du management. Le management opérationnel doit ainsi piloter de nombreuses variables parfois contradictoires : temps, espace, coût, qualité, flexibilité, réactivité, innovation, information, risque. De plus, il s'agit d'intégrer les influences de l'environnement, notamment du numérique sur tous les processus et activités de l'organisation.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Distinguer les approches par fonctions, activités et processus. - Analyser la chaîne de valeur d'une organisation en différenciant les activités principales et les activités de support. - Mettre en évidence les variables à piloter par les managers opérationnels dans une organisation donnée. - Apprécier le degré d'internalisation et d'intégration d'un processus ou d'une fonction dans une organisation donnée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pilotage opérationnel. - Approche par les fonctions, les activités et les processus. - Chaîne de valeur, activités principales, activités de support (M. Porter). - Pilotage, contrôle, confiance, indicateurs de pilotage, tableaux de bord.

4.2 Comment analyser les activités d'une organisation ?

Sens et portée de l'étude

Il s'agit de comprendre les spécificités de chaque activité et leurs contributions à la création de valeur dans les enjeux managériaux actuels. L'importance de chaque activité est fonction du contexte et des facteurs de contingence de l'organisation. Il n'existe pas de hiérarchie préétablie entre les activités d'une organisation.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et caractériser les activités essentielles pour une organisation donnée. - Expliquer les rôles de chaque activité, leurs évolutions, leurs interdépendances et la contribution aux objectifs et aux enjeux d'une organisation donnée. - Repérer et analyser les moyens et les outils mis en œuvre par chaque activité. - Analyser l'impact du numérique sur toutes les activités de l'organisation. - Identifier les contributions des activités à des problématiques managériales actuelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Marketing et vente</u> : démarche marketing, marketing stratégique, marketing opérationnel, du marketing 1.0 au marketing actuel, spécificités du marketing des services. - <u>Production</u> : organisation et pilotage (du taylorisme aux nouvelles formes d'organisation du travail) ; spécificités de la production de services ; « lean management » ; management de la qualité. - <u>Logistique</u> : gestion des flux et des stocks, « supply chain management ». - <u>Information et communication interne</u> : acteurs de la communication, principaux outils (système d'information, réseau social d'entreprise, cloud). - <u>Recherche et développement</u> : organisation intra et inter organisationnelle, innovation ouverte. - <u>Ressources humaines</u> : recrutement, évolution de carrière, formation, communication, incitation, nouvelles formes d'organisation du travail, rétribution / contribution. - <u>Information et communication externe non commerciale</u> : communication financière, institutionnelle (corporate), communication de crise. - <u>Finance et contrôle de gestion</u> : pilotage de la performance globale, information financière, organisation des activités financières (interne, externe, centre de services partagés) - <u>Problématiques managériales</u> liées à la qualité, aux risques et à l'innovation.

AXE 4 : COMMUNICATION ET ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

Les unités d'enseignement de « systèmes d'information de gestion » (UE8), de « communication professionnelle » (UE 13), « d'anglais des affaires » (UE 12) et l'unité d'enseignement facultative de LV2 (UE 14) doivent permettre au titulaire du DCG de mieux traiter les informations et les échanges en vue d'une communication professionnelle. Ces unités d'enseignement devront, notamment, permettre le développement de compétences spécifiques :

- produire et communiquer une information fiable et sécurisée ;
- maîtriser les ressources numériques de l'organisation ;
- adapter la communication au contexte ;
- utiliser une documentation ou une application informatique en langue étrangère ;
- produire des méthodes utiles à l'organisation.

UE 8 - SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION

Niveau L : 200 heures – 14 ECTS

1- Le système d'information : description et analyse (30 heures)

1.1 Le rôle du système d'information dans les organisations

Sens et portée de l'étude

Le système d'information (SI) d'une organisation permet de collecter, produire, mémoriser et diffuser une information de qualité nécessaire aux acteurs.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Analyser la qualité d'une information. - Repérer et mettre en œuvre des procédures de contrôle de la qualité d'une information. - Mettre en évidence le rôle du système d'information dans une organisation. - Repérer les composantes du système d'information et leur rôle. - Différencier les niveaux du système d'information. 	<ul style="list-style-type: none"> - Critères de qualité de l'information : accessibilité, exactitude, actualité, pertinence, exhaustivité. - Nature et composantes du système d'information : interaction des ressources humaines, technologiques et organisationnelles. - Présentation de l'organisation comme un ensemble de trois sous-systèmes : décisionnel, opérant et d'information. - Rôles opérationnel et stratégique du système d'information. - Les différents niveaux du système d'information : métier, fonctionnel, applicatif, technique.

1.2 La dimension humaine du système d'information

Sens et portée de l'étude

Il s'agit de mettre en évidence le rôle et les responsabilités des différents acteurs du système d'information. Ceux-ci utilisent les informations produites par le SI et participent à leur production. Ils exploitent à cette fin des outils numériques ce qui requiert une mise à jour constante de leurs compétences.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Repérer le rôle des différents acteurs et leurs responsabilités dans le fonctionnement du système d'information. - Participer à l'identification des besoins en compétences numériques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rôles et responsabilités des acteurs : <ul style="list-style-type: none"> - utilisateurs des progiciels et des applications ; - directeur et gestionnaires des systèmes d'information ; - chefs de projets ; - développeurs d'applications ; - responsable des infrastructures informatiques. - Interaction de la direction des systèmes d'information avec les autres directions de l'organisation. - Les compétences numériques attendues des utilisateurs du système d'information.

1.3 La dimension technologique du système d'information

Sens et portée de l'étude

L'environnement numérique des organisations s'enrichit de nouveaux outils et devient accessible en dehors de l'organisation. L'utilisateur doit maîtriser son espace numérique de travail afin d'en appréhender les potentialités et les risques. L'appropriation par les différents acteurs de ces technologies et la maîtrise de leurs interactions contribuent à la performance du système d'information et donc de l'organisation.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser son espace numérique de travail. - Utiliser des outils numériques et des applications dans un contexte professionnel. - Localiser les ressources. - Se connecter au réseau de manière fiable. - Utiliser les services réseaux présents dans l'espace numérique de travail. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les moyens d'accès aux SI : poste de travail fixe ou mobile, tablettes, smartphone, terminaux et autres périphériques. - Localisation des données et des applications. - Les serveurs : principes fonctionnels. - Réseaux publics et privés : internet/ intranet/ extranet. - Modalités d'accès au réseau. - Les services réseaux : l'informatique en nuage, services d'annuaire, de messagerie, Web, transfert de fichiers.

La dimension organisationnelle du système d'information

Sens et portée de l'étude

Il s'agit de comprendre les enjeux de la transition numérique des organisations en tenant compte des dimensions humaines, technologiques ainsi que de l'environnement économique et juridique de l'organisation. Les différents modes d'évolution du SI sont abordés : recours à des solutions internes ou à des prestataires externes.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Collaborer à un diagnostic du système d'information. - Identifier les besoins d'évolution du système d'information. - Justifier les enjeux de la transition numérique d'une organisation. - Analyser un contrat de prestations de services informatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Internalisation et externalisation du système d'information. - La transition numérique des organisations. - Le rôle des entreprises de services numériques. - Contrats de prestations de services.

2- La structuration et le traitement de l'information dans les organisations (140 heures)

2.1 L'étude des processus de l'organisation

2.1.1. L'approche du système d'information d'une organisation à travers ses processus

Sens et portée de l'étude

L'organisation peut se caractériser par un ensemble de processus métiers soutenus par des processus support, guidés par des processus de pilotage et ayant pour objectif de créer de la valeur.

Le système d'information contribue à la qualité des processus par ses ressources et participe à la coordination entre les acteurs.

L'étude des processus peut conduire à leur reconfiguration lorsque leur contribution à la création de valeur pour l'organisation est remise en cause.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les processus clés de l'organisation et leurs caractéristiques. - Classer les processus selon leur typologie. - Identifier les acteurs, les activités et les flux d'informations. - Représenter un processus sous forme de schéma de flux et de schéma « événement-résultat ». - Améliorer, enrichir un processus en fonction de 	<ul style="list-style-type: none"> - Notion de processus. - Typologie des processus : opérationnel ou métiers, de support, de pilotage. - Contribution du système d'information à la qualité des processus. - Représentation d'un processus sous forme d'un schéma de flux. - Représentation d'un processus sous forme d'un

nouvelles règles de gestion. - Corriger les dysfonctionnements d'un processus.	schéma événements-résultats. - Reconfiguration d'un processus.
---	---

2.1.2. Le lien entre processus et bases de données

Sens et portée de l'étude

Les activités des organisations se déroulent selon des processus plus ou moins automatisés. Les données utilisées et produites au cours de ces processus sont stockées dans une base de données accessible aux utilisateurs au travers d'applications et de progiciels.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les recours à la base de données dans le déroulement des processus. - Identifier les droits attribués aux utilisateurs ou groupes d'utilisateurs sur les objets de la base. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte dans le schéma « événements résultats » des actions d'un processus sur les tables de la base de données. - Attribution des droits aux utilisateurs ou groupes d'utilisateurs sur les objets de la base en fonction des tâches réalisées par un acteur.

2.2. Les progiciels au service des processus

Sens et portée de l'étude

Le système d'information contribue au bon déroulement des processus en fournissant un support sous la forme d'applications informatiques, de logiciels ou de progiciels. Leur connaissance et maîtrise concourent directement à la qualité de l'information produite et communiquée dans et hors de l'organisation. Ces outils permettent en outre d'assurer la traçabilité des opérations réalisées au sein des flux de travail (workflows).

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser un progiciel pour participer aux processus de l'organisation. - Identifier les paramètres à vérifier ou à modifier dans les progiciels. - Interpréter et modifier un flux de travail (<i>workflow</i>). - Vérifier et exploiter la trace des opérations réalisées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Progiciels métier : fonctionnalités, paramétrage, utilisation. - Progiciels de gestion intégrés : fonctionnalités, paramétrage, utilisation. - Flux de travail (<i>workflow</i>). - Traçabilité des opérations.

2.3. Les bases de données

2.3.1 L'organisation d'une base de données

Sens et portée de l'étude

Une base de données relationnelle est un ensemble structuré de données accessibles via un système de gestion de base de données relationnelle (SGBDR). Elle est créée pour répondre aux besoins spécifiques d'une organisation et pour être partagée entre plusieurs applications, utilisateurs ou groupes d'utilisateurs. C'est une composante essentielle du système d'information de l'organisation.

La structure de la base de données est représentée sous la forme d'un schéma relationnel qui permet de mettre en évidence les relations entre les données.

Le champ de l'étude consiste à interpréter, à vérifier et à enrichir le schéma relationnel décrivant une base de données.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Interpréter un schéma relationnel. - Vérifier les règles du modèle relationnel. - Adapter un schéma relationnel à un besoin d'évolution d'une base de données. 	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte et sélection des données. - Dépendances fonctionnelles. - Modèle relationnel. - Normalisation des relations et schéma relationnel.

2.3.2 La manipulation des données de la base

Sens et portée de l'étude

Le système d'information doit fournir aux acteurs de l'organisation les moyens d'obtenir les informations dont ils ont besoin en s'assurant de leur actualité, de leur pertinence et de leur intégrité.

L'interrogation et la mise à jour de la base de données sont réalisées à l'aide du langage de requête SQL.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Écrire des requêtes d'extraction de données en réponse à un besoin d'information. - Écrire des requêtes de mise à jour de données. - Implémenter un schéma relationnel dans un SGBDR. - Extraire ou importer des informations d'une base de données. 	<ul style="list-style-type: none"> - Systèmes de gestion de bases de données relationnelles : tables et requêtes SQL. - Requêtes : projection, sélection, jointure, tri, regroupements, restriction sur les groupes, sous-requêtes, utilisation de fonctions. - Requêtes de mise à jour des données de la base. - Mise en place d'une contrainte d'intégrité référentielle. - Importation et exportation de données.

2.4. La maîtrise du tableur

2.4.1 L'automatisation de la résolution des problèmes de gestion

Sens et portée de l'étude

Le tableur est un outil de productivité qui facilite la résolution de problèmes de gestion.

Sa connaissance par les professionnels de la gestion est indispensable puisqu'il permet d'automatiser des calculs répétitifs et de construire des indicateurs financiers ou de gestion.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Automatiser des calculs en écrivant des formules. - Concevoir et modifier la structure d'un modèle de feuille de calcul. - Contrôler l'adéquation entre le contexte d'un problème de gestion et le modèle créé. - Mettre en place l'ergonomie d'une feuille de calcul. 	<ul style="list-style-type: none"> - Découverte du tableur : le classeur, la feuille de calcul, la cellule et les types de données. - Formules utilisant des fonctions logiques, de calculs appliqués aux nombres et aux dates, de recherche d'informations, et de manipulation de texte. - Éléments d'ergonomie (formatage des cellules, gestion de l'affichage, validation des données, formatage conditionnel et gestion des erreurs).

2.4.2. L'outil d'aide à la décision

Sens et portée de l'étude

Le tableur permet aux décideurs des organisations d'élaborer des modèles de calcul et de simulation. Il est utilisé dans le processus de prise de décision afin de retraiter, de consolider, de synthétiser et d'analyser, un grand nombre d'informations généralement issues des extractions des bases de données.

Une analyse périodique de données, un traitement répétitif, une mise en page spécifique ou une procédure peuvent également être automatisés grâce à une macro-commande.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Construire des modèles utiles pour la prise de décision. - Produire des tableaux ou des graphiques de synthèse des données pertinents. - Utiliser une macro-commande. - Échanger des données entre applications. 	<ul style="list-style-type: none"> - Tableaux et graphiques. - Opérations de tris croisés. - Agrégation et synthèse des données. - Macro-fonctions et fonctions personnalisées. - Exportation et importation de données.

2.4.3. L'audit d'une feuille de calcul

Sens et portée de l'étude

La conception d'un modèle de feuille de calcul nécessite de contrôler les formules, de vérifier les résultats et d'évaluer leur pertinence afin de produire une information fiable répondant aux besoins de l'utilisateur. Il est nécessaire de sécuriser les éléments d'un classeur afin de garantir la confidentialité et l'intégrité des données qu'il contient.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Exploiter les outils de contrôle des formules implémentées. - Concevoir des formules de contrôle de cohérence. - Concevoir un jeu d'essai de données afin de contrôler la vraisemblance des résultats produits par les formules 	<ul style="list-style-type: none"> - Outils d'audit du tableur. - Contrôle de la confidentialité et de l'intégrité des données d'une feuille de calcul. - Élément de sécurité de la feuille de calcul (protection de la feuille de calcul).

d'une feuille de calcul. - Sécuriser le classeur, la feuille de calcul.	
--	--

2.4.4. La programmation au service du tableur

Sens et portée de l'étude

Un programme est une suite finie et non ambiguë d'instructions à exécuter afin d'obtenir un résultat à partir de données fournies.

La pratique de la programmation permet d'acquérir la méthode et la rigueur exigées pour résoudre un problème de gestion. Elle prend la forme d'écriture de fonctions ou de procédures utilisables à partir d'une feuille de calcul en utilisant, par exemple, le langage de programmation Visual Basic pour Application.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Interpréter un programme répondant à un problème de gestion. - Rédiger ou compléter le code d'une fonction ou d'une procédure. - Corriger ou modifier un programme afin de l'adapter à un nouveau problème de gestion. - Enregistrer une macro commande. 	<ul style="list-style-type: none"> - La programmation au sein d'un tableur. - Le modèle d'objets associé à un tableur. - Les familles d'instruction : <ul style="list-style-type: none"> ● affectation d'objets, de variables et de paramètres ; ● instructions d'entrée, de calcul, de cumul et de sortie ; ● tests (structures alternatives) simples et imbriqués ; ● boucles (structures itératives). - Les fonctions. - Les procédures.

3- La sécurité et la fiabilité des systèmes d'information à l'ère de la communication numérique (30 heures)

3.1. Les aspects réglementaires sur l'utilisation des données et des logiciels

Sens et portée de l'étude :

La collecte et le traitement des données par les organisations font l'objet d'une attention croissante de la part du législateur. Des organismes de contrôle français et internationaux veillent à l'application des lois et règlements qui concernent les libertés des personnes, le contenu et la sécurité des données, les obligations des responsables des traitements. Les différents acteurs doivent connaître les principaux textes réglementant l'utilisation des données au sein de l'organisation. L'utilisateur doit être sensibilisé aux droits et obligations relatifs aux différents types de licences de logiciels utilisées.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier dans le système d'information les données assujetties à réglementation. - Vérifier la mise en œuvre des principaux textes réglementaires sur l'utilisation et la conservation des données. - Identifier les principales catégories de licences de logiciels. 	<ul style="list-style-type: none"> - La législation réglementant l'utilisation des données : <ul style="list-style-type: none"> ● rôle de l'autorité nationale de protection des données ; ● caractéristiques des données soumises à la législation ; ● obligations du responsable des traitements ; ● droits des personnes dont les données sont collectées. - Les différentes catégories de licences de logiciels.

3.2. La sécurité du système d'information

Sens et portée de l'étude

Les données constituent une ressource vitale pour les organisations, tant au plan opérationnel pour la gestion de ses processus, qu'au niveau stratégique pour la prise de décision. Dans ce contexte, la sécurisation du système d'information est un enjeu de premier plan.

Chaque acteur au sein du SI doit connaître et mettre en œuvre les règles de base de la sécurité informatique (physique et logique), notamment les accès aux réseaux et l'utilisation d'internet.

La politique de sécurité est abordée dans ses dimensions humaine, organisationnelle et technologique.

Compétences attendues	Savoirs associés
- Identifier et hiérarchiser les principaux risques liés à la	- Critères de la sécurité des systèmes d'information

<p>sécurité du SI.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les mesures de protection à mettre en place. - Appliquer les procédures de sécurité. - Analyser la fiabilité des procédures et des traitements - Prendre en compte la dimension humaine dans la gestion des risques. 	<p>(disponibilité, intégrité/inaltérabilité, confidentialité, traçabilité, imputabilité et non répudiation).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques, menaces, vulnérabilités. - Responsabilité de la sécurité du SI. - Le rôle du facteur humain dans la sécurité du système d'information. - Outils et procédures de protection, de sauvegarde et de restauration de données.
---	--

3.3. Les échanges des données

Sens et portée de l'étude

Les nouvelles technologies ont permis de faciliter la communication entre les individus comme entre les organisations.

Cette communication, très majoritairement numérique, se traduit par une interconnexion croissante des systèmes d'information. Elle est rendue possible par la normalisation des protocoles à l'échelle mondiale, elle requiert l'interopérabilité des systèmes et des données tout en maintenant la sécurité des échanges.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les différents formats d'échange de documents et apprécier leur interopérabilité. - Caractériser et apprécier une procédure d'échange de données informatisées. - Justifier le recours à la signature électronique et au certificat numérique. - Caractériser et exploiter les fichiers d'échange de données exigés par la législation en vigueur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Interopérabilité des données. - Procédures d'échanges dématérialisées. - Langage à balises d'échange de données de gestion. - Principes et techniques de la signature électronique et du certificat numérique. - Documents électroniques légaux (factures, bulletins de salaire...).

UE 13 - COMMUNICATION PROFESSIONNELLE

Niveau L : 60 heures – 12 ECTS

Cette unité d'enseignement vise à préparer l'insertion professionnelle des futurs diplômés. Elle repose à la fois sur :

- l'acquisition de méthodes de communication professionnelle écrite ou orale ;
- la mise en pratique de ces méthodes au travers d'un stage ;
- la prise de connaissance de la réalité des relations professionnelles dans les domaines étudiés au sein des unités composant le DCG ;
- la rédaction d'un rapport lié à ce stage ;
- la soutenance de ce rapport.

1- L'information (20 heures)

Sens et portée de l'étude

Présenter les moyens d'acquisition et d'actualisation de l'information, en considérant la nature et la qualité des informations recherchées ainsi que le contexte dans lequel s'inscrit cette recherche.

1.1. La recherche d'informations

Compétences attendues	Savoirs associés
-----------------------	------------------

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins d'informations. - Répertorier les principales sources documentaires. - Évaluer la qualité d'une source documentaire. - Utiliser un outil de recherche d'informations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Identification du besoin d'information : objectifs, contraintes techniques, financières et temporelles. - Nature et type des informations recherchées. - Caractéristiques des sources d'information et de leurs modes d'accès : documents et fichiers internes à l'organisation, bibliothèques, centres de documentation, banques de données, sites. - Critères de sélection d'une source documentaire : pertinence, fiabilité, coût et délai d'obtention des informations. - Outils de recherche de l'espace numérique de travail : mots clés, filtres, moteurs et annuaires de recherche.

1.2. La veille informationnelle

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des outils numériques de veille informationnelle. - Constituer et actualiser une documentation professionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs et champ d'application de la veille. - Outils numériques de veille informationnelle.

2- La communication et le travail collaboratif (40 heures)

2.1 Les caractéristiques et enjeux d'une communication professionnelle

Sens et portée de l'étude

Il s'agit d'identifier les enjeux et les critères d'une communication professionnelle de qualité.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les enjeux de la communication professionnelle d'une organisation. - Évaluer la qualité d'une communication professionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition de la communication. - Composantes de la communication. - Objectifs de la communication. - Critères de qualité d'une communication professionnelle. - Stratégies d'argumentation.

2.2. Les supports de la communication

Sens et portée de l'étude

La communication est essentielle dans les relations professionnelles et doit obéir à un ensemble de règles et de bonnes pratiques pour en assurer l'efficacité.

2.2.1 La communication écrite professionnelle (fond et forme)

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Produire des écrits professionnels internes à l'organisation ou dans le cadre des relations avec les partenaires. - Utiliser les écrits professionnels en fonction du contexte. - Communiquer sur un réseau social professionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Typologies des documents : lettre, courriel, compte-rendu, rapport, procès-verbal, note de synthèse, lettre de motivation, CV, diaporama. - Conception, rédaction et présentation des écrits professionnels à l'aide d'outils adaptés. - Règles et bonnes pratiques dans la production et l'utilisation des écrits professionnels. - Règles et bonnes pratiques dans l'usage des réseaux sociaux professionnels.

2.2.2. La communication orale professionnelle (fond et forme)

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Argumenter à l'oral.- Réaliser une présentation en utilisant un support numérique.- Se présenter (lors d'un entretien d'embauche ou lors d'échange avec un ou des partenaires).- Adapter sa communication au partenaire.- Gérer son temps de parole.- Respecter les codes de bonne conduite.	<ul style="list-style-type: none">- Techniques orales et argumentatives d'un exposé, d'une conférence ou d'une soutenance :- organisation du discours,- gestion du temps, de l'espace, du corps, de l'auditoire,- traitement des questions posées.- Utilisation d'outils d'aide à la présentation.- Codes de bonne conduite.

2.3 Le partage et l'échange d'informations

Sens et portée de l'étude

Partage et échange d'informations s'effectuent dans un cadre organisé et réglementé afin de mettre à la disposition de chacun des acteurs les informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- Collaborer au sein d'un processus de production d'informations professionnelles.- Participer à une communication collaborative.- Partager des informations professionnelles.- Respecter les règles d'utilisation et de diffusion des productions existantes.	<ul style="list-style-type: none">- Outils de travail collaboratif.- Confidentialité et loyauté dans les échanges et les productions.- Plagiat, droit de copie.

3 – Le stage (8 semaines minimum)

Le stage (ou l'activité professionnelle servant de référence) doit être accompli dans un cabinet d'expertise comptable ou dans les services comptables et financiers d'une entreprise, d'une collectivité publique ou d'une association. La durée du stage est d'au moins 8 semaines.

Le stage a pour but :

- de permettre au candidat de prendre contact avec le monde professionnel ;
- d'observer le fonctionnement d'une organisation et de le rapprocher des connaissances acquises au travers des programmes des différentes unités d'enseignement et actualisées notamment par le biais d'une veille informationnelle.
- d'appliquer les concepts et les méthodes décrites dans les parties 1 et 2 du programme de cette unité d'enseignement.

À l'issue du stage, le candidat doit produire un rapport comprenant les éléments suivants:

- l'attestation de (ou des) l'employeur certifiant la période et le lieu de stage (ou d'activité professionnelle) servant de référence au rapport ainsi que la nature des missions confiées ;
- une partie de 10 pages au maximum présentant une organisation dans laquelle s'est effectué le stage (ou l'activité professionnelle) et un processus. Cette partie devra décrire :
 - o - l'activité de l'organisation (4 pages maximum) ;
 - o - la présentation et l'analyse d'un processus auquel le candidat a participé, mentionnant le (ou les) logiciel(s) professionnel(s) mobilisé(s) au cours de ce processus en présentant son intérêt et en justifiant la mobilisation du (ou des) logiciel(s) professionnel(s) ou d'une base de données (6 pages maximum) ;
- une partie structurée, qui fera l'objet de la soutenance, de 30 pages au maximum (hors annexes et bibliographie) développant un sujet directement en rapport avec les observations effectuées par le stagiaire et permettant au candidat de faire preuve de réflexion et d'analyse critique.

UE 12 - ANGLAIS DES AFFAIRES

Niveau L : 150 heures – 14 ECTS

Les compétences attendues :

- Comprendre et commenter, en anglais, des documents de la vie des affaires tels que des textes, graphiques, et tableaux tirés de revues ou d'un rapport annuel d'entreprise ;
- Rédiger une note de synthèse en français ou en anglais, à partir de documents en anglais concernant les thèmes ci-dessous ;

- Rédiger en anglais un document de travail.

Les thèmes :

1- L'ENTREPRISE

L'organisation d'une entreprise.
La révolution numérique.
L'entreprise citoyenne.
Stratégie et compétitivité d'une entreprise.
L'économie sociale et solidaire.
Conditions de travail et dialogue social.
Communication et culture d'entreprise.

2- QUESTIONS D'ÉCONOMIE

Les énergies.
La concurrence et la loi.
La mondialisation.
Les principaux espaces économiques régionaux.
Les pays émergents.
La protection sociale, l'évolution de la démographie.

Annexe 2 - Programme des unités d'enseignement du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG)

RAPPEL : Le programme du DSCG suppose connu celui du DCG.

UE 1 - GESTION JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE

Niveau M : 180 heures - 20 ECTS

1- L'entreprise et son environnement (55 heures)

1.1 Éléments généraux sur les contrats

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
L'activité de l'entreprise a une traduction juridique usuelle par le biais des contrats. Le contrat est un outil d'organisation de la vie des affaires	Maîtriser les effets des dispositions contractuelles engageant l'entreprise.	<p>Principes fondateurs du droit des contrats</p> <p>La négociation du contrat</p> <p>La formation du contrat</p> <ul style="list-style-type: none"> - conditions de formation ; - clauses contractuelles particulières ; - sanctions des conditions de formation <p>L'exécution du contrat</p> <p>les obligations à exécuter (voulues par les parties, imposées par le juge) ;</p> <p>interprétation du contrat</p> <ul style="list-style-type: none"> - effet relatif du contrat ; - sanctions de l'inexécution en distinguant celles visant à l'exécution du contrat, celles visant à l'anéantissement du contrat et celles visant à la réparation de l'inexécution (responsabilité contractuelle).

1.2 La diversité des contrats

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
<p>Le contrat est le support juridique de la relation qui lie l'entreprise à son client.</p> <p>Le transfert des risques liés à l'activité et au patrimoine de l'entreprise vers les compagnies d'assurance est une pratique largement répandue. Sont examinés les risques usuellement assurés, résultant d'actions de l'entreprise ou d'évènements qu'elle subit.</p> <p>L'assurance-vie constitue un élément de gestion patrimoniale en tant que tel, également utilisé comme garantie de crédit. Elle répond sur le plan juridique à des règles particulières, en premier lieu du fait de son quadripartisme (assureur, souscripteur, assuré et bénéficiaire).</p>	Maîtriser les dispositions régissant les contrats courants énumérés dans le programme. Adapter et faire évoluer le contenu de certains contrats en fonction de la situation d'un client ou de l'entreprise.	<p>Le contrat de vente, le contrat d'entreprise : formation et effets</p> <p>Les contrats de distribution : concession et franchise</p> <p>Le contrat d'assurance : mécanisme, formation, effets</p> <p>la couverture des risques de l'entreprise par les contrats d'assurances</p> <p>la gestion patrimoniale de l'entrepreneur par les contrats d'assurance-vie : conclusion, gestion et dénouement du contrat</p> <p>La transaction</p>

1.3 Droit pénal

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
<p>Dans le cadre de ses activités, l'entreprise peut mettre en cause sa responsabilité pénale. Cette dernière a pour objet l'infraction et pour but la défense sociale. La mise en œuvre de la responsabilité pénale de l'entreprise doit être entourée de nombreuses garanties tant en terme de droit substantiel qu'en terme de droit processuel.</p> <p>Un certain nombre d'infractions spéciales sont destinées à protéger les actionnaires mais aussi les tiers contre certains comportements des dirigeants de la société, dirigeants de droit ou dirigeants de fait.</p>	<p>Maîtriser l'identification des éléments constitutifs d'une infraction relevant du droit pénal.</p> <p>Informers les dirigeants de l'entreprise sur les conséquences d'une incrimination pénale.</p>	<p>Le droit pénal général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les éléments constitutifs de l'infraction - la classification des infractions - l'identification de la personne responsable (l'auteur, le complice) - la peine - étude de quelques infractions : escroquerie, abus de confiance, faux et usage de faux, recel <p>La procédure pénale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les actions : l'action publique, l'action civile - l'instruction préparatoire : juge et chambre d'instruction - le jugement et les voies de recours <p>Le droit pénal spécial des affaires et des sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - abus de biens sociaux - distribution de dividendes fictifs - présentation ou publication de comptes annuels ne donnant pas une image fidèle - infractions relatives à la constitution et à la dissolution de la société, aux assemblées, au contrôle de la société, ainsi qu'aux droits sociaux et aux modifications du capital social - blanchiment - infractions relatives au contrôle légal des comptes : délit de non révélation des faits délictueux, délit d'informations mensongères

1.4 L'entreprise et la concurrence

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
<p>L'activité de l'entreprise doit composer avec les règles de fonctionnement du marché et particulièrement le respect d'un certain équilibre entre les concurrents, de façon à assurer d'une part, la protection du marché et d'autre part, la protection des concurrents.</p>	<p>Maîtriser des situations ou pratiques contraires au droit de la concurrence.</p> <p>Accompagner le traitement de pratiques contraires au droit de la concurrence.</p>	<p>Le contrôle des concentrations en droit communautaire et en droit interne</p> <p>La réglementation des pratiques anticoncurrentielles : entente et abus de position dominante en droit communautaire et en droit interne</p> <p>La surveillance des comportements : action en concurrence déloyale, réglementation en matière de prix et de facturation</p> <p>Le droit des pratiques restrictives : revente à perte, prix imposés et pratiques discriminatoires, la rupture des relations commerciales établies</p>

1.5 L'entreprise et l'administration fiscale

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
<p>Dans le cadre de son activité, l'entreprise, qui est par ailleurs</p>	<p>Assister l'entreprise dans ses relations avec l'administration</p>	<p>Les relations avec l'administration fiscale : agrément et rescrit</p>

<p>contribuable, doit respecter la réglementation fiscale. L'administration se réserve la possibilité de contrôler l'application de la règle par le biais des contrôles fiscaux.</p>	<p>fiscale. Rédiger et concevoir les demandes d'agrément et de rescrit. Suivre la procédure de vérification fiscale. Apprécier l'opportunité d'accepter ou de contester une proposition de redressement. Suivre et orienter le contentieux fiscal.</p>	<p>Le contrôle fiscal : formes, déroulement, garanties, conclusion Le contentieux et la procédure fiscale Notions sur le contentieux communautaire</p>
--	--	--

1.6 L'entreprise et la dimension environnementale

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
<p>L'entreprise ne peut exercer son activité en faisant abstraction, tant dans son mode de fonctionnement qu'au travers des produits ou services qu'elle commercialise de la dimension environnementale.</p>	<p>Assister une entreprise dans la mise en œuvre de dispositions relevant du droit de l'environnement.</p>	<p>Les obligations de communication des entreprises en matière d'environnement</p>

2- Le développement de l'entreprise (20 heures)

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
<p>L'entreprise qui se développe peut être confrontée à des problèmes d'adaptation de sa structure juridique à son niveau d'activité. Cette adaptation peut être de nature juridique.</p>	<p>Assister le chef d'entreprise dans les choix juridiques et fiscaux liés à la : - constitution de sociétés ; - transformation de sociétés.</p>	<p>Droit et fiscalité de : - la constitution des sociétés - la transformation des sociétés</p>
<p>Le développement de l'entreprise peut nécessiter une évolution de sa gouvernance, c'est-à-dire des modes de direction de l'entreprise et des relations avec les associés ou actionnaires. On aborde ainsi la problématique du gouvernement d'entreprise.</p>	<p>Assister le chef d'entreprise dans le suivi juridique de la désignation et du fonctionnement des organes de direction d'une société.</p>	<p>Les relations entre les dirigeants et les associés Le conseil d'administration, le directoire et le conseil de surveillance : rôle et attributions Les dispositifs permettant d'améliorer la gouvernance et la transparence du fonctionnement des sociétés</p>
<p>Le développement de l'activité de l'entreprise conduit celle-ci à développer ses moyens de communication mais aussi à dématérialiser une partie de ses activités</p>	<p>Répondre à des questions courantes touchant aux implications juridiques et fiscales : - de la création et l'utilisation d'un site internet ; - du recours à l'informatique dans les transactions courantes de la vie de l'entreprise.</p>	<p>Notions essentielles de droit de l'informatique Les principales règles juridiques régissant l'utilisation d'Internet (sites, transactions, facturation et signature électroniques)</p>
<p>L'entreprise peut également se développer hors du cadre strictement national. Cette dimension comporte de multiples retombées pour l'entreprise notamment dans le domaine fiscal</p>	<p>Maîtriser le régime fiscal des opérations faites avec l'étranger (analyse des conventions, règles de rattachement, régimes de crédits d'impôt, risques fiscaux internationaux.</p>	<p>Les règles d'imposition des affaires internationales : règles de territorialité, principes de traitement de la double imposition, détermination et imposition du résultat, TVA et échanges internationaux ou intracommunautaires Les principaux dispositifs de lutte contre l'évasion fiscale internationale</p>

3- Le financement de l'entreprise (20 heures)

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Les modalités de financement de l'entreprise sont multiples. Les conditions juridiques et fiscales d'obtention et d'utilisation d'une source de financement donnée font partie des paramètres de la décision de choix.	Maîtriser les implications juridiques et fiscales liées aux opérations de financement de l'entreprise (choix du mode de financement, suivi du financement,..).	Le régime juridique et fiscal des augmentations et réductions de capital Les pactes d'actionnaires Le financement par compte courant Le financement par recours aux marchés financiers : la société cotée Le <i>crowdfunding</i> Le régime juridique et fiscal du financement à long et moyen terme (emprunts obligataires, contrats de financement) Les garanties du crédit

4- De l'entreprise au groupe (40 heures)

4.1 Les implications juridiques, fiscales et sociales de l'existence d'un groupe

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
L'entreprise peut être amenée à se développer par des prises de participations dans d'autres entreprises. Les entreprises concernées font alors partie d'un groupe. Le droit donne un cadre à cette réalité économique.	<p>Mettre en œuvre et suivre les aspects sociaux liés à l'existence d'un groupe.</p> <p>Assurer la gestion fiscale des groupes (choix du régime fiscal approprié ; détermination du périmètre d'intégration fiscale ; validation des retraitements ; travaux de synthèse liés à la détermination d'un résultat fiscal de groupe).</p> <p>Assister le chef d'entreprise dans la gestion juridique des participations détenues dans d'autres sociétés.</p> <p>Choisir le mode de coopération le plus approprié sous l'angle juridique et fiscal.</p> <p>Participer à la constitution et suivre le fonctionnement d'un GIE.</p> <p>Participer, sous l'angle juridique et fiscal, à la négociation d'un contrat de location gérance.</p>	<p>Droit du travail appliqué aux groupes, comité de groupe, accord de groupe.</p> <p>Régimes fiscaux de groupe et traitement fiscal des opérations internes aux groupes</p> <p>Droit et fiscalité de l'acquisition, de la détention et de la cession de participations</p> <p>Règles juridiques, fiscales et sociales gouvernant certains modes de coopération inter-entreprises : GIE, GEIE, location gérance, contrats d'intérêts communs</p>

4.2 La restructuration de l'entreprise

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
L'entreprise est souvent partie prenante dans des opérations de restructuration qui visent à rationaliser l'organisation d'activités au sein d'un groupe ou à organiser	<p>Déterminer sous l'angle juridique, fiscal et social le mode de restructuration approprié.</p> <p>Optimiser fiscalement l'opération</p>	<p>Le régime juridique, fiscal et social des opérations de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fusions de sociétés - apports partiels d'actifs - scissions de sociétés, scissions

de manière différente les activités de l'entreprise. Compte tenu des enjeux, ces opérations sont étroitement réglementées.	de restructuration. Accompagner juridiquement l'opération de restructuration. Accompagner au plan social l'opération de restructuration.	partielles - transmission universelle de patrimoine (art.1844-5 Code civil)
--	--	--

5- La pérennité de l'entreprise (40 heures)

5.1 L'entreprise en difficulté

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Nombreuses sont les difficultés qui peuvent menacer la pérennité de l'entreprise. Le droit, en cherchant à préserver les intérêts des différents partenaires de l'entreprise, va encadrer de manière spécifique la vie de l'entreprise durant la période de prévention ou de traitement des difficultés.	Repérer les situations exigeant le déclenchement de procédures de prévention ou de traitement des difficultés. Assurer le suivi juridique de la procédure de prévention ou de traitement des difficultés.	La prévention des difficultés Le traitement des difficultés : - les procédures collectives - les sanctions Aspects de droit communautaire

5.2 La transmission de l'entreprise

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
L'entreprise peut être cédée, qu'elle soit exploitée sous forme d'entreprise individuelle ou sous forme sociétaire. De même, l'entreprise est un élément d'un ou plusieurs patrimoines et, à ce titre, entre dans le cadre des opérations affectant un patrimoine.	Déterminer le mode juridique et fiscal le plus approprié pour l'opération de transmission. Évaluer et optimiser le coût fiscal de la transmission. Assurer le suivi juridique de la transmission (garanties de passif...).	La transmission à titre onéreux de l'entreprise : - la cession de l'entreprise individuelle (vente du fonds de commerce) - la cession de droits sociaux La transmission à titre gratuit de l'entreprise : - les conséquences du décès de l'associé ou du dirigeant de l'entreprise individuelle - la donation de l'entreprise ou des droits sociaux

5.3 La disparition de l'entreprise

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
L'entrepreneur ou les associés peuvent décider de mettre un terme à la vie de l'entreprise.	Maîtriser les incidences juridiques, fiscales et sociales des opérations de cessation d'activité ou de dissolution et liquidation d'une entreprise.	La cessation d'activité de l'entreprise individuelle : régime juridique et fiscal La dissolution de la société : régime juridique et fiscal

6- Les associations et autres organismes à but non lucratif (5 heures)

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Les associations sont présentes dans tous les domaines et certaines d'entre elles ont une activité équivalente à celle d'entreprises. La constitution et le fonctionnement des associations et des autres organismes à but non lucratif	Accompagner au plan juridique la création d'associations (statuts, assemblées...) Déterminer le régime fiscal : exonération, identification de secteurs lucratifs.	Aspects juridiques, fiscaux et sociaux des associations et autres organismes à but non lucratif

soulèvent de nombreuses questions juridiques, fiscales et sociales.

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES

1.2 Dans la couverture des risques de l'entreprise sont à étudier : IARD, assurance dommages, RC produits, RC exploitation, pertes d'exploitation, responsabilité du chef d'entreprise, assurances hommes-clés.

La gestion du contrat d'assurance-vie permet d'aborder les rachats et avances. Les aspects fiscaux sont à exposer.

2. Lors de l'étude du conseil d'administration, du directoire et du conseil de surveillance, on s'intéressera en particulier au rôle de chacun de ces organes en matière de qualité de l'information comptable et financière.

4.2 On étudiera, dans le cadre des opérations de restructuration, le recours à la société européenne.

5.2 La situation familiale de la personne faisant l'opération (présence ou absence d'enfants, mariage, Pacs) doit être prise en compte.

UE 2 - FINANCE

Niveau M : 140 heures - 15 ECTS

1- La valeur (20 heures)

1.1 La valeur en finance

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Expliquer quelles sont les bases du cadre général de la finance et de la théorie financière classique : rôle central de l'information financière et des marchés et apports de la finance comportementale, organisationnelle et entrepreneuriale.	Appréhender l'influence des marchés financiers dans le financement de l'économie. Analyser les aspects humains dans la finance moderne. Exprimer un point de vue critique des modèles et outils de la finance classique.	Importance de l'hypothèse d'efficience pour la gestion financière et les différentes formes d'efficience Hypothèses des différents modèles (rationalité, etc.) et organisation des marchés financiers Aspects psychologiques et humains à prendre en compte dans tous les choix et décisions

1.2 La valeur et le risque

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Les modèles proposés par la théorie financière fournissent des outils pour quantifier le prix du risque.	Maîtriser les principaux modèles d'évaluation du risque financier utilisés en finance.	Modèle d'équilibre des actifs financiers (Medaf) : fondements, possibilités d'utilisation pratique et limites Modèle de Fama et French et ses dérivés Mesure des primes de risque

1.3 La valeur et la performance

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Les marchés financiers sont organisés en vue d'assurer aux investisseurs une allocation efficiente des ressources en vue d'atteindre un meilleur niveau de performance.	Analyser les principaux placements boursiers. Optimiser la gestion des revenus des investissements financiers. Établir un diagnostic patrimonial. Allouer des classes d'actifs au	Cours boursiers et gestion de portefeuille Les principaux placements financiers et la gestion patrimoniale – introduction à la finance immobilière La performance boursière Les modèles d'actualisation des dividendes

	sein d'un patrimoine.	
--	-----------------------	--

2- Diagnostic approfondi (20 heures)

2.1 Analyse financière des comptes consolidés

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Dès lors qu'une société exerce un contrôle ou une influence notable sur une autre, l'étude de ses seuls comptes individuels ne permet plus de porter un jugement sur sa santé financière. L'étude des comptes consolidés est alors nécessaire, ce qui implique d'en connaître les incidences en matière de diagnostic financier (d'où la nécessité de connaître les principales normes IFRS pour mener un diagnostic)	Réaliser une analyse financière fondamentale. Interpréter les états financiers des groupes en normes comptables internationales. Estimer la pérennité et le risque de l'activité et des métiers. Apprécier la performance opérationnelle et financière. Interpréter un tableau de flux.	Diagnostic décliné selon le modèle économique Démarche du diagnostic et impacts des comptes de groupe (consolidés et combinés) Analyse de l'activité Analyse de la structure financière Analyse de la rentabilité : rentabilité économique et rentabilité des capitaux propres Analyse par les flux de trésorerie

2.2 Analyse extra-financière

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Face aux limites des approches purement comptables du diagnostic financier, les approches doivent être articulées avec les autres domaines du diagnostic : stratégie, organisation, environnement.	Identifier les éléments extra-financiers pour le diagnostic. Interpréter le reporting RSE. Utiliser les outils de notation.	La gouvernance d'entreprise. Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) et critères extra financiers. Analyse de la création de valeur et de sa répartition. La notation et le <i>scoring</i> .

3- Évaluation de l'entreprise (20 heures)

Différentes approches existent pour évaluer une entreprise. Selon le contexte de l'opération et les caractéristiques de l'entreprise, certaines méthodes seront à privilégier. Il faut donc être en mesure de déterminer la ou les méthodes adéquates, les mettre en œuvre et pouvoir expliquer les différences de valorisation auxquelles elles aboutissent.

3.1 Évaluation par les flux

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Évaluation par les flux	Maîtriser les méthodes d'évaluation par les flux. Construire un business plan. Expliciter le rôle de l'actualisation.	Approches par les flux : revenant aux apporteurs de capitaux, revenant aux actionnaires

3.2 Évaluation par approche comparative

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Évaluation par approche comparative	Maîtriser les indicateurs de comparaison. Caractériser les avantages et les limites de cette approche.	Le choix des inducteurs La constitution d'échantillons d'entreprises comparables Les effets des paramètres sous-jacents sur les conditions d'évaluation

3.3 Autres évaluations particulières et spécifiques

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Autres évaluations particulières et spécifiques	Choisir la méthode sectorielle ou plus spécifique adaptée en matière d'évaluation.	Approche patrimoniale : actif net réévalué et explication de la méthode par le <i>goodwill</i> Approche immobilière Approche spécifique pour les <i>start-up</i> Exemples d'approche sectorielle

4- Investissement et financement (30 heures)

4.1 Investissement et désinvestissement

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Pour assurer sa pérennité, l'entreprise doit investir. La sélection des projets à réaliser est une étape cruciale dans la vie des entreprises, qui doit tenir compte de nombreux facteurs. L'entreprise peut être aussi soumise au rationnement du capital et doit savoir arbitrer.	Évaluer et classer des projets. Déterminer la création de valeur à travers la décision d'investissement ou de désinvestissement.	Les critères de sélection des projets d'investissement (prise en compte des projets mutuellement exclusifs et des projets liés) Les techniques de désinvestissement La défaillance dans les projets et la liquidation

4.2 Modalités de financement

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
En fonction de son contexte et de sa taille, l'entreprise met en œuvre une politique financière afin de financer le plus judicieusement possible les emplois de sa politique économique. Dans certains secteurs d'activité, l'État ou les collectivités territoriales sont parties prenantes des projets entrepreneuriaux par le biais d'aides, de subventions (locales, régionales, nationales ou européennes) ou de partenariats public-privé.	Comparer les sources de financement. Estimer l'impact du choix d'une source sur la structure financière. Analyser les nouveaux outils de financement. Appréhender le fonctionnement et les objectifs du capital investissement.	Fonds propres et quasi-fonds propres Financements bancaires Financements obligataires (simples et particuliers) Financements court terme (euro PP) Capital investissement Les financements publics (subventions, aides, prêts, en faveur des PME, à destination de la redynamisation locale ou financement R&D)

4.3 Le choix d'une structure de financement

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
L'arbitrage entre capitaux propres et dettes résulte d'un certain nombre de facteurs qu'il convient de connaître afin d'optimiser la structure financière de l'entreprise.	Étudier les arbitrages dans les choix de financement. Identifier les principaux déterminants de la structure financière des entreprises.	Théories explicatives du choix de financement

5- La trésorerie (20 heures)

La dimension internationale des entreprises tant dans leur structure (multinationale) que dans leurs activités les expose à des risques supplémentaires d'où la nécessité de prendre en compte le contexte économique et la conjoncture.

5.1 Gestion des flux de trésorerie au sein d'un groupe

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
---------------------------	--------------------	---------------------

Comprendre les flux et opérations intra-groupes	<p>Appliquer les mécanismes de centralisation.</p> <p>Discerner les différents types de financement et de placement.</p>	<p>Les centralisations de trésorerie : mécanismes financiers, bancaires</p> <p>Les opérations intra-groupes</p> <p>Les principaux supports de financement et de placement (marchés par titres financiers : actions, obligations, OPCVM, monétaire)</p>
---	--	--

5.2 La gestion des risques

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
<p>Plusieurs techniques permettent de diminuer l'exposition globale au risque en optimisant l'organisation de la trésorerie.</p> <p>Le risque résiduel ne pouvant être supprimé, il peut être couvert sur les marchés organisés ou de gré à gré. Les options, les swaps et les contrats à terme constituent des outils de couverture des risques.</p>	<p>Analyser la structure des taux.</p> <p>Optimiser l'exposition globale au risque.</p>	<p>Couverture des risques de change et de taux : contrats standardisés sur les marchés organisés, contrats de gré à gré</p> <p>Option : caractéristiques de l'instrument, déterminants de la valeur d'une option, modèle de Black et Scholes</p> <p>Swaps, forward et futures</p> <p>Les marchés et les risques : matières premières, changes, dérivés, produits optionnels, produits fermes et swaps</p>

5.3 Fraude et blanchiment des capitaux

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
<p>Appréhender le mode de réglementation des marchés, des banques et des établissements financiers.</p>	<p>Mettre en œuvre la déontologie, la conformité et l'organisation déontologique des établissements financiers.</p> <p>Appliquer la réglementation pour la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.</p>	<p>La réglementation financière</p> <p>La fraude comptable et financière</p> <p>Le rôle de Tracfin</p> <p>Ethique, déontologie et morale dans le management financier</p>

6- Ingénierie financière (30 heures)

6.1 La politique de dividende

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
<p>La politique de dividende consiste, pour une entreprise, à déterminer le niveau et la forme de la rémunération qu'elle entend verser à ses actionnaires</p>	<p>Déchiffrer la politique de dividende.</p> <p>Maîtriser les incidences fiscales de la politique de dividende.</p>	<p>Le processus et les effets informationnels du paiement du dividende : les théories de la politique du dividende et les déterminants de la politique du dividende.</p> <p>Les impacts fiscaux</p>

6.2 La gestion de la valeur de l'action

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
<p>La recherche de sources de création de valeur ou l'élimination de sources de destruction de valeur pour les actionnaires peuvent conduire les entreprises à restructurer profondément leurs actifs et passifs.</p>	<p>Repérer les stratégies des groupes dans la gestion de leur capital.</p> <p>Analyser les motifs des opérations de réorganisation.</p> <p>Maîtriser les techniques d'introduction en bourse.</p>	<p>Les rachats d'actions : les mécanismes, les effets attendus, la mesure des politiques suivies</p> <p>Les opérations affectant le nombre d'actions</p> <p>Les opérations de restructuration (apport partiel d'actif, scission-dissolution, scission partielle avec échange d'actions)</p> <p>Les introductions en bourse</p>

6.3 Les fusions et acquisitions

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Comprendre les stratégies financières liées aux opérations d'acquisition, de fusion, d'OPA qui rythment la vie des groupes.	Analyser les opérations de fusions et d'acquisitions. Décrypter les montages financiers avec et sans levier financier.	Recherche de synergies et autres facteurs Le recours aux holdings Les opérations à effet de levier Les offres publiques

6.4 Les opérations sur les dettes et sur les créances

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Les opérations de décomptabilisation / déconsolidation des dettes/créances permettent d'accroître la performance financière des groupes par la recherche d'une structure financière plus optimale.	Maîtriser les opérations complexes visant à nettoyer les bilans.	Le désendettement (<i>defeasance</i>) et la titrisation : objectifs et modalités

6.5 Les innovations financières

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Au cours de ces dernières années, l'univers de la finance a été marqué par l'arrivée du numérique. Une (r)évolution du métier de la finance est en marche par le digital et les plateformes via internet.	Repérer le rôle du numérique et des algorithmes dans la finance. Comprendre le rôle des nouveaux acteurs.	La place et le développement du numérique en finance (Fintechs, plateformes de <i>crowdfunding</i> , systèmes privés d'échanges de titres, <i>blockchains</i> , cryptomonnaies) Analyse par les réseaux et les données

UE 3 – MANAGEMENT ET CONTROLE DE GESTION

Niveau M : 180 heures – 20 ECTS

Les compétences à acquérir doivent permettre de réaliser une étude liant le management et le contrôle de gestion, c'est pourquoi il est nécessaire d'avoir une approche qui intègre ces deux domaines dans une vision globale.

1- Modèles d'organisation et contrôle de gestion (30 heures)

Dans une vision de management et de choix stratégiques, le contrôle de gestion devient support à l'analyse stratégique. Il s'agit alors de privilégier une approche « contrôle stratégique » et de construire les liens existants entre performance économique, performance financière et performance sociale et sociétale.

1.1 Évolution des modèles d'organisation

Sens et portée de l'étude	Compétences	Notions et contenus
Approfondir les éléments de théorie des organisations, en particulier l'évolution des formes organisationnelles.	Identifier les différentes formes structurelles. Caractériser les avantages et les inconvénients de chaque forme structurelle. Relier les contextes économiques et les formes organisationnelles.	Évolution des formes structurelles et nouvelles formes d'organisations : structures par projet, réseaux Transversalité et gestion par les processus Entreprise virtuelle et nouvelles technologies de l'information et de la communication Hybridation des structures organisationnelles (public/privé)

1.2 Le positionnement du contrôle de gestion et l'identification du métier comme aide à la stratégie

Sens et portée de l'étude	Compétences	Notions et contenus
Le contrôle de gestion doit être appréhendé comme un apport à la stratégie, sans occulter ses limites, ses insuffisances par rapport à une démarche stratégique. Il doit vérifier l'adéquation des méthodes et des outils mis en œuvre, au regard de la stratégie puis des critères de performance globale et de création de valeur retenus.	<p>Identifier le rôle de la fonction contrôle de gestion selon les organisations.</p> <p>Analyser la place du contrôle de gestion dans la mise en œuvre du développement durable et de la responsabilité sociale de l'entreprise.</p>	<p>Le contrôle de gestion : son rôle et sa place dans les organisations en fonction des choix structurels</p> <p>Le contrôleur de gestion, son travail d'information et de communication dans et pour l'entreprise</p> <p>En lien avec l'éthique des affaires : la position éthique des individus et des managers, la responsabilité sociale de l'entreprise et le développement durable, l'éthique et la déontologie du contrôle de gestion.</p>

1.3 Le contrôle de gestion et les systèmes d'information et de communication

Sens et portée de l'étude	Compétences	Notions et contenus
Montrer comment et pourquoi les technologies de l'information et de la communication influencent l'approche puis la mise en œuvre du contrôle de gestion.	<p>Identifier le rôle des nouvelles technologies utiles au contrôle de gestion.</p> <p>Caractériser ces technologies de l'information.</p>	<p>Le contrôle de gestion et les progiciels de gestion intégrés</p> <p>Le contrôle de gestion et les modes de transmission électronique de l'information</p> <p>Le contrôle de gestion et les mégadonnées (Big Data)</p>

2- Management stratégique (80 heures)

Donner une vision stratégique permettant de comprendre l'environnement concurrentiel dans lequel évolue l'organisation.

Repérer les facteurs qui sous-tendent la capacité stratégique de l'entreprise et qui permettent aux managers de formuler des choix stratégiques.

2.1 Analyse et choix stratégiques

Sens et portée de l'étude	Compétences	Notions et contenus
Apporter les éléments essentiels de l'analyse stratégique et replacer l'organisation dans son environnement pour parvenir à la formulation de choix stratégiques.	<p>Identifier les différentes étapes d'un diagnostic stratégique.</p> <p>Mettre en œuvre des méthodes d'analyse des environnements externe et interne de l'entité.</p> <p>Repérer les différentes stratégies d'une organisation.</p> <p>Caractériser les différentes modalités de développement.</p>	<p>Rappel des principaux éléments de diagnostic stratégique et concept de chaîne de valeur</p> <p>La notion de business model</p> <p>Les risques stratégiques, organisationnels et opérationnels</p> <p>Les critères de performance économique, financière, sociale, environnementale</p> <p>Les choix stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la segmentation stratégique et l'identification des domaines d'activité stratégique - les stratégies génériques : stratégie de coût et effet d'expérience, stratégie de différenciation, stratégie de focalisation - compétition et collaboration - recentrage, diversification <p>Les modalités de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - croissance interne, croissance externe - stratégies relationnelles et alliances

2.2 Place et rôle du contrôle de gestion stratégique

Sens et portée de l'étude	Compétences	Notions et contenus
<p>Il s'agit de positionner le contrôle de gestion par rapport à l'audit et au contrôle interne en dégagant leurs similitudes et leurs nécessaires complémentarités.</p> <p>L'accent est mis sur le rôle du contrôle de gestion dans la communication interne et externe.</p>	<p>Identifier les risques de l'entité.</p> <p>Différencier les différents types d'audit et de contrôle.</p> <p>Déterminer la contribution du contrôle de gestion à la maîtrise des risques.</p>	<p>Le contrôle de gestion comme aide à la communication financière à destination des institutionnels et des partenaires</p> <p>Les formes d'audit : interne et externe, légal et contractuel</p> <p>Les champs de l'audit : opérationnel, stratégique, social, organisationnel</p> <p>Le contrôle interne</p> <p>Les relations de l'audit et du contrôle interne avec le contrôle de gestion</p> <p>La dimension culturelle des outils de gestion</p>

2.3 Approche du marketing stratégique

Sens et portée de l'étude	Compétences	Notions et contenus
<p>Appréhender le marché comme un processus de construction collective dans lequel parties prenantes et producteurs participent à la création de la valeur.</p>	<p>Distinguer les différents modes de communication.</p> <p>Caractériser les différents types de relations clients.</p> <p>Repérer et qualifier l'offre de valeur de l'organisation.</p> <p>Apprécier la pertinence de la politique marketing de l'entité.</p>	<p>Les leviers d'action du marketing</p> <p>La communication multicanale : gestion de communautés de marques et de l'e-réputation</p> <p>Digitalisation et fidélisation du client</p> <p>L'évolution du B to B : du produit à la solution par la définition d'un cahier des charges</p> <p>L'évolution du B to C : du service à l'expérience client, de la valeur offerte à la valeur proposée, de la tarification dynamique (<i>yield management</i>) aux systèmes adaptatifs complexes (enchères en ligne)</p> <p>Le rôle du big data : fluidité et densité des informations</p>

2.4 La gestion du périmètre de l'entité

Sens et portée de l'étude	Compétences	Notions et contenus
<p>Appréhender les différentes modalités de gestion du périmètre de l'entité.</p>	<p>Identifier les différentes politiques de gestion du périmètre.</p> <p>Distinguer les avantages et les inconvénients de chaque politique.</p> <p>Apprécier la politique de prix de cession interne.</p>	<p>Le contrôle de gestion dans la mise en œuvre des politiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'extension du périmètre (acquisitions, fusions) - de réduction du périmètre ou réorganisation au sein du groupe - de coopération (mise en commun d'activités dans les groupements d'intérêt économique, sociétés en participation, gestion déléguée) - de coordination (entreprise en réseau) <p>Les prix de cession interne et de transfert</p>

2.5 La planification et le diagnostic stratégique

Sens et portée de l'étude	Compétences	Notions et contenus
<p>Analyser le contrôle de gestion comme aide au diagnostic et au choix de la stratégie.</p>	<p>Traduire en plans prévisionnels les choix découlant des diagnostics</p>	<p>Le contrôle de gestion et le diagnostic stratégique (analyse concurrentielle, technologique, organisationnelle).</p>

	stratégiques. Analyser un <i>business model</i> .	Le contrôle de gestion et la planification Le contrôle de gestion et les plans prévisionnels : plan d'activité, plan de financement, plan d'entreprise (<i>business plan</i>) Intérêts et limites de la gestion budgétaire
--	--	--

2.6 Analyse des parties prenantes et structures de gouvernance

Sens et portée de l'étude	Compétences	Notions et contenus
Aborder la problématique de la gouvernance des organisations en soulignant la cohérence souhaitable entre les structures de gouvernance et l'analyse des parties prenantes.	Cartographier les parties prenantes et leurs attentes. Identifier les enjeux contradictoires. Qualifier les types de gouvernance.	Cartographie des grandes parties prenantes de l'organisation : - les actionnaires et la « gouvernance de l'entité » - les créanciers - les clients et les usagers - les salariés - les fournisseurs - les pouvoirs publics Les attentes des parties prenantes : les objectifs contradictoires et les jeux de pouvoir Le contrôle de gestion et la communication en direction des différentes parties prenantes

2.7 Contrôle de gestion et le changement organisationnel

Sens et portée de l'étude	Compétences	Notions et contenus
Le contrôle de gestion doit appréhender les conséquences organisationnelles des stratégies de développement national et international d'une entité aux frontières floues qu'elle soit industrielle, commerciale ou de services, marchande ou non marchande (associations, collectivités publiques).	Identifier les enjeux du changement. Apprécier les connexions entre stratégie et organisation. Repérer les leviers du changement.	Le contrôle de gestion comme interface entre la stratégie et l'organisation Le contrôle de gestion, aide à l'évolution de la structure

3- Conduite du changement (40 heures)

Le changement implique souvent des bouleversements, des instabilités, voire des crises. Quels sont les processus à l'œuvre ? Comment les gérer ? Par ailleurs, la conduite d'un changement suppose un certain nombre d'opérations. Dans cette perspective, l'attention est portée sur la gestion opérationnelle des projets de changement.

3.1 Le management du changement

Sens et portée de l'étude	Compétences	Notions et contenus
Méthodologie de conduite de changement.	Différencier les différents types de changement. Apprécier les leviers mobilisés dans la conduite du changement. Distinguer les différents styles de conduite de changement. Mettre en œuvre les outils de	Le diagnostic de la situation de changement, les types de changement Les styles de conduite du changement Les leviers du changement Management en mode projet et innovation Suivi et gestion opérationnelle des

	suivi : gestion des projets, ordonnancement.	projets de changements
--	--	------------------------

3.2 Management et pilotage par les processus

Sens et portée de l'étude	Compétences	Notions et contenus
Utiliser le contrôle de gestion pour faire évoluer les processus.	Distinguer processus et projet. Cartographier les différents processus. Mettre en œuvre des démarches de progrès continu. Analyser les coûts cibles. Analyser la valeur.	Analyse des dysfonctionnements organisationnels Diagnostic des processus existants : l'usage des rapports d'audit et/ou de contrôle interne Le management par les processus Le contrôle de gestion et les processus Amélioration des processus : démarches de progrès continu Les coûts cibles et l'analyse de la valeur

3.3 Le contrôle de gestion et le pilotage stratégique

Sens et portée de l'étude	Compétences	Notions et contenus
Analyser comment le contrôle de gestion participe au pilotage stratégique.	Identifier les indicateurs clés de performance. Analyser la performance globale d'une organisation.	Contrôle de gestion et pilotage de la performance globale Les facteurs clés de succès d'une organisation, les indicateurs clés de performance (KPI) Les tableaux de bord stratégiques

4- Management des ressources humaines et des compétences (30 heures)

Le changement ne peut être appréhendé sans intégrer le facteur humain, élément central des évolutions stratégiques à moyen et long terme.

4.1 La gestion des ressources humaines

Sens et portée de l'étude	Compétences	Notions et contenus
Prendre en compte l'importance grandissante des ressources humaines dans la création de valeur.	Définir et analyser des tableaux de bord sociaux. Calculer les écarts et les effets de la masse salariale. Définir et analyser une politique de GPEC. Caractériser les différentes situations de gestion de crise.	Les outils du contrôle de gestion pour gérer les ressources humaines : suivi de la masse salariale, bilan social, tableaux de bord sociaux, indicateurs de gestion sociale Le contrôle de gestion et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences Les situations de gestion de crise : négociation, conciliation, médiation, arbitrage

4.2 La gestion des compétences

Sens et portée de l'étude	Compétences	Notions et contenus
Former à la gestion de l'évolution, de l'évaluation et du maintien des compétences.	Identifier les différents niveaux de gestion des compétences. Caractériser une politique de rémunération. Apprécier un mode de rémunération et de valorisation	Les approches d'identification des compétences : connaissances professionnelles, potentiel estimé, savoir-faire opérationnel La contribution du concept de compétence à la gestion de l'emploi Gestion stratégique des compétences : gestion de la

	des compétences. Déterminer les enjeux de la gestion des connaissances pour l'organisation.	formation, gestion des carrières, rémunérations et valorisation des compétences individuelles et collectives (enjeux pour l'organisation et pour le salarié) Le contrôle de gestion et la gestion des connaissances et des savoirs Le contrôle de gestion et l'apprentissage organisationnel
--	--	--

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES

Au-delà des organisations industrielles, il convient de prendre en compte les spécificités des entreprises de services, des organisations marchandes ou non marchandes, des organisations publiques ou parapubliques, des structures à but non lucratifs (associations, fondations...) pour analyser la pertinence des outils du contrôle de gestion. Cette étude de pertinence doit envisager les outils utiles au pilotage stratégique.

UE 4 - COMPTABILITÉ ET AUDIT

Niveau M : 180 heures - 20 ECTS

1- Opérations de restructurations (30 heures)

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
<p>Comprendre les enjeux des opérations de regroupement du type fusion et assimilées notamment fusion à l'endroit, fusion à l'envers et fusion création ainsi que le choix entre TUP et fusion simplifiée.</p> <p>Analyser les modalités et représenter les conséquences comptables de l'agrégation financière de plusieurs entités.</p>	<p>Maîtriser le cadre juridique, économique et comptable des opérations de restructuration.</p> <p>Déterminer l'impact des opérations de restructuration.</p> <p>Passer les écritures comptables des opérations de restructurations.</p> <p>Etablir les documents de synthèse après restructuration.</p>	<p>Les différentes formes de regroupement entre sociétés commerciales : fusion création, fusion absorption, TUP, fusion simplifiée, scission, apport partiel d'actif.</p> <p>Les cas particuliers des fusions entre sociétés comportant des participations préalables (simples ou croisées) doivent être étudiés.</p> <p>La parité d'échange et le versement éventuel d'une soulte (la valeur globale des sociétés commerciales concernées ou les éventuelles soultes étant fournies)</p> <p>Les différents modes de comptabilisation des apports (valeur comptable, valeur réelle)</p> <p>La rétroactivité des fusions et ses conséquences comptables</p> <p>La comptabilisation de l'opération chez l'initiatrice et la cible : comptabilisation à la valeur comptable, à la valeur réelle ; détermination du boni ou du mali de fusion et sa comptabilisation ; suivi comptable du mali technique</p> <p>Le bilan après le regroupement</p>

2- Normes internationales (40 heures)

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
<p>Connaître et appliquer les normes internationales.</p>	<p>Déterminer l'impact des normes sur les états financiers.</p> <p>Passer les enregistrements comptables dans le référentiel comptable international.</p>	<p>Cadre conceptuel</p> <p>Information financière : présentation des états financiers, état des flux de trésorerie, méthodes comptables</p> <p>Normes relatives à la consolidation</p> <p>Principales différences de traitement entre PCG et IFRS affectant les immobilisations corporelles et incorporelles, dépréciations d'actifs, contrats de location, immeubles de</p>

placement, provisions, avantages du personnel, instruments financiers, reconnaissance des revenus

3- Comptes de groupe (60 heures)

3.1 Principes de consolidation

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Il s'agit de comprendre les conditions d'établissement des comptes consolidés et de détermination du périmètre de consolidation et d'apprécier l'utilité des comptes combinés.	Maîtriser le cadre réglementaire et légal de la consolidation des comptes (règlements nationaux et normes internationales). Définir le périmètre de consolidation.	Cadre juridique des opérations (CRC 99-02 et IFRS) : – choix du référentiel de consolidation – critères rendant obligatoires l'établissement de comptes consolidés – nature du contrôle et méthode de consolidation – pourcentages d'intérêt et de contrôle – cas d'exemption et cas d'exclusion du périmètre – cas où il est possible ou obligatoire d'établir des comptes combinés

3.2 Processus d'élaboration des comptes de groupe

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Comprendre l'incidence comptable (CRC 99-02 et IFRS) de la définition d'une entité et de son périmètre en tenant compte de la fiscalité différée.	Maîtriser le processus d'élaboration d'une consolidation. Déterminer l'impact des retraitements de consolidation. Enregistrer les opérations de consolidation.	Retraitements de consolidation : – homogénéisation des méthodes de comptabilisation et de présentation en fonction de la réglementation et/ou du manuel de consolidation du groupe – élimination des opérations passées pour la seule application des législations fiscales – conversion de comptes établis en devises – élimination des comptes réciproques et des résultats internes – traitement des écarts d'évaluation et d'acquisition : détermination à l'entrée et postérieurement à l'entrée – partage des capitaux propres de filiales directes et indirectes selon les méthodes de consolidation – variations du pourcentage d'intérêts et du périmètre de consolidation <ul style="list-style-type: none"> ○ augmentation du pourcentage dans une entreprise intégrée globalement ○ intégration globale d'une entreprise précédemment consolidée par mise en équivalence ○ déconsolidation suite à la cession de titres

3.3 Documents de synthèse des groupes

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Connaître l'utilité et le contenu des documents de synthèse (en CRC 99-02 et en IFRS).	Élaborer les documents de synthèse spécifiques aux comptes consolidés.	Bilan, compte de résultat / état du résultat global, annexe Tableau des variations des capitaux propres Tableau des flux de trésorerie

4- Audit (50 heures)

4.1 Typologies des missions et organisation de la profession

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Connaître les missions et le cadre d'exercice professionnel des commissaires aux comptes (CAC) et des experts comptables (EC).	Distinguer et situer la notion d'audit et son cadre conceptuel. Distinguer les missions spécifiques aux commissaires aux comptes et aux experts-comptables.	Les différentes missions : - audit légal / audit contractuel ; - audit externe / audit interne ; - audit ayant pour but la certification des comptes / autres missions - services autres que la certification des comptes (Sacc) - missions menées par des CAC ou des EC / missions menées par d'autres personnes - CAC / EC, CNCC/OEC, H3C - IFAC, IAASB, Accountancy Europe

4.2 Principes fondamentaux de comportement des CAC et des EC

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Connaitre le code de déontologie et les responsabilités du professionnel CAC et EC.	Apprécier les principes déontologiques essentiels et les responsabilités du professionnel CAC et EC. Identifier les situations d'incompatibilités.	Intégrité (art. 3 code déontologie CAC) et probité (art. 145 code de déontologie EC) Impartialité (art. 4) Indépendance et prévention des conflits d'intérêt (art. 5 code déontologie CAC et 145 code déontologie EC) Scepticisme professionnel et esprit critique (art. 6) Compétence (art 7 et art. 145) Confraternité (art. 8), assistance et courtoisie (art. 161) Secret professionnel et discrétion Devoir de conseil de l'EC Conscience professionnelle (art. 145) Responsabilité civile, pénale et professionnelle

4.3 La démarche générale d'audit

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Mettre en œuvre une démarche d'audit du CAC et de l'EC.	Mettre en œuvre une démarche d'audit. Savoir situer chaque étape de la mission d'audit. Faire le lien entre chaque étape.	Les étapes de la mission d'audit : - acceptation de la mission - évaluation des risques d'anomalies significatives et planification - réponses aux risques d'anomalies significatives - travaux de fin de mission - rapports et communications Les supports et techniques liés à ces étapes :

		<ul style="list-style-type: none">- lettre de mission- plan de mission- rapports relatifs aux comptes annuels et consolidés (NEP 700 et 702)- objectifs et modalités de réalisation des principales techniques de contrôles : inspection, observation, confirmation directe... (NEP 500-10)- assertions vérifiées à l'aide de ces techniques : exhaustivité, réalité... (NEP 500-9)
--	--	---

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES

- (1) Pour les fusions, seules les cas de sociétés commerciales "classiques" et non d'autres formes d'entreprises ou de sociétés soumises à des réglementations particulières doivent être traités.
- (2) Le régime fiscal des fusions et opérations assimilées (scissions, TUP, APA...) n'est pas au programme. En revanche, la traduction comptable du régime fiscal est au programme.
- (3) Les Usgaap ne sont pas au programme.
- (4) La préparation et l'établissement de comptes combinés n'est pas au programme.
- (5) Les opérations de consolidation se positionnent dans le cadre de la technique de consolidation directe.

UE 5 - MANAGEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Niveau M : 140 heures - 15 ECTS

Glossaire

ANS : Accord de Niveau de Service
CMMI : Capability Maturity Model Integration
COBIT : Control Objectives for Information and related Technology
DSI : Direction ou Directeur des Systèmes d'Information
ERP : Enterprise Resource Planning
ETI : Entreprise de Taille Intermédiaire
IaaS : Infrastructure As A Service
ISO : International Standard Organisation
ITIL : Information Technology Infrastructure Library
PaaS : Platform As A Service
PGI : Progiciel de Gestion Intégré
PPL : Pay Per Licence
PPU : Pay Per Use
SaaS : Software As A Service
SE : Système d'Entreprise
SI : Système d'Information
SIIO : Système d'Information Inter Organisationnel
SIL : Système d'Information Logistique
SIM : Système d'Information Marketing
SIRH : Système d'Information Ressources Humaines
SLA : Service Level Agreement
TCO : Total Cost of Ownership
TI : Technologies de l'Information

1- Gouvernance des systèmes d'information (SI) (30 heures)

1.1 Position de la fonction SI au sein de l'organisation

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Analyser les relations entre la direction générale, la direction des systèmes d'information (DSI) et les directions « métiers » (SIL, SIM, SIRH en particulier).	<p>Identifier les types d'organisation d'une DSI.</p> <p>Maîtriser la structure d'un tableau de bord d'une DSI.</p> <p>Caractériser l'organisation d'une DSI.</p> <p>Utiliser et exploiter un tableau de bord de DSI.</p>	La direction des systèmes d'information : mission, fonctions, rôles, ressources, tableau de bord dans les organisations transverses et les organisations de taille intermédiaire (ETI, PME)

1.2 La stratégie SI

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
<p>Connaître le contenu et la démarche d'élaboration de la stratégie SI.</p> <p>Comprendre ses liens avec la stratégie globale et définir et analyser les trajectoires d'alignement stratégique</p>	<p>Caractériser la stratégie SI d'une organisation.</p> <p>Mettre en œuvre les grandes étapes d'une démarche de planification.</p> <p>Participer à l'élaboration d'un schéma directeur.</p> <p>Participer à la mise en cohérence du SI et de la stratégie globale de l'organisation.</p> <p>Accompagner une démarche d'alignement stratégique.</p>	<p>Alignement de la stratégie SI sur la stratégie « métier »</p> <p>Le schéma directeur informatique : définition, évolution, communication sur le schéma directeur</p> <p>Agilité, vision et mise en œuvre opérationnelle et stratégique des SI</p>

1.3 Évolution des systèmes d'information

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
<p>Prendre en compte la diversité des applications et des données dans l'organisation.</p> <p>Aborder l'interopérabilité et les systèmes d'information inter-organisationnels (SIIO).</p>	<p>Participer à l'élaboration d'une cartographie applicative d'une organisation.</p> <p>Accompagner une démarche de mise en cohérence de systèmes d'information inter-organisationnels.</p>	<p>Les principes d'évolution des SI</p> <p>Cartographie du système d'information</p> <p>Open data, Open innovation, <i>Bring Your Own Device</i></p> <p>Rôles des référentiels (ITIL, COBIT, ISO)</p>

1.4 Management stratégique des données (Big Data-Mégadonnées)

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
<p>Appréhender les opportunités et les défis des données massives (mégadonnées). Intégrer la monétisation des données/contenus. Aborder la sécurité des données massivement accessibles en ligne.</p>	<p>Comprendre les enjeux liés aux mégadonnées. Identifier les grandes étapes du traitement des données et des mégadonnées. Accompagner une démarche de mise en cohérence et en sécurité des solutions SI externalisées.</p>	<p>Big data, data analyses, data sécurité Ecosystème des plateformes <i>Datacenter</i> et <i>cloud computing</i></p>

2- La gestion de projets SI (30 heures)

2.1 Les enjeux d'un projet

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
<p>Analyser les conditions de lancement d'un projet et appréhender les spécificités des méthodes agiles</p>	<p>Maîtriser les conditions de lancement d'un projet SI. Identifier les modalités de pilotage d'un projet SI. Accompagner une démarche d'élaboration de projet SI.</p>	<p>Place du projet dans la stratégie Périmètre de son application Projet SI et agilité Organisation du projet SI</p>

2.2 La mise en œuvre d'un projet

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
<p>Appréhender la démarche et les outils pour mettre en œuvre un projet. Illustrer la démarche par les projets PGI/ERP.</p>	<p>Apprécier les méthodes d'amélioration de la qualité d'un projet. Identifier les cycles de vie d'un projet. Accompagner une démarche d'élaboration de cahier des charges. Appliquer un plan d'assurance qualité. Effectuer le suivi des coûts et des délais. Assurer le suivi du cycle de vie du projet. Participer aux tests d'essais. Accompagner la formation des utilisateurs et le déploiement de la solution.</p>	<p>Les démarches et outils de gestion de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cahier des charges - rôles de parties prenantes (consultant, éditeurs...) - cycle de vie d'un projet : prévision, planification, ordonnancement - plan d'assurance qualité : normes ISO sur la qualité du logiciel ; méthode de conduite de projets ; méthode d'amélioration des processus (CMMI) - suivi et contrôle des coûts et des délais : analyse des écarts (de planning, budgétaires) - test : jeux d'essai, site pilote, test en situation réelle, qualification, recette - déploiement d'une solution et formation des utilisateurs - suivi et évaluation post implémentation

2.3 Maintenance

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Connaître les différents types de maintenance et comprendre leur adaptation au projet. Repérer les alternatives en rapport avec les solutions d'externalisation du SI	Assurer le suivi du contrat de maintenance. Accompagner une démarche d'amélioration des niveaux de services.	Les différents types de maintenance d'un SI : maintenance corrective, maintenance évolutive Contrat de maintenance Tierce maintenance applicative et niveau de service

2.4 Gestion des risques du projet

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Identifier les conditions qui peuvent conduire à l'échec et les mesures préventives et correctives utilisables.	Repérer les risques liés à un projet. Intégrer les risques identifiés d'un projet dans les contrats.	Analyse et gestion des risques Intégration des risques dans les contrats

2.5 Gestion des connaissances

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Découvrir l'importance d'une capitalisation des savoirs et savoir-faire au sein de l'organisation.	Utiliser les outils collaboratifs au sein de l'organisation. Participer à la conception, à la diffusion et/ou à l'amélioration d'outils collaboratifs.	Les moyens d'identifier et de capitaliser les savoirs et savoir-faire : - données, information et connaissances - collecte, stockage et gestion des connaissances - outils collaboratifs, outil du KM (<i>Knowledge Management</i>) - introduction au <i>Text Mining</i>

3- Les systèmes d'entreprise (15 heures)

3.1 La place des systèmes d'entreprise (SE)

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Comprendre l'impact de l'intégration SI vers le SE. Présenter le marché des SE type PGI-ERP. Analyser les fonctionnalités des progiciels intégrés.	Comprendre la logique de l'intégration des SI. Identifier les caractéristiques, les principes et les fonctionnalités des systèmes d'entreprise. Identifier les spécificités des progiciels de gestion intégrés.	Définition et cartographie Couverture fonctionnelle Évolutions technologiques (Open Source), commerciales (SaaS, On demand, PPU...) et réglementaires

3.2 Le cycle de vie des systèmes d'entreprise (SE)

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
---------------------------	--------------------	---------------------

Illustrer les concepts de la gestion des SE	<p>Apprécier le cycle de vie des systèmes d'entreprise.</p> <p>Accompagner le déploiement et/ou le renouvellement d'un système d'entreprise.</p> <p>Participer à l'évaluation d'un système d'entreprise.</p>	<p>Mise en place et déploiement de la solution</p> <p>Exploitation et évaluation de la solution</p>
---	--	---

4- Gestion de la performance informationnelle (30 heures)

4.1 Définition d'indicateurs

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
<p>Aborder la fluidité, l'accessibilité, l'intégrité, la sécurité, la fiabilité, la pertinence, la qualité des données et la contribution du SI à leur production.</p>	<p>Identifier et évaluer les indicateurs de performance ou de qualité au sein d'une organisation.</p> <p>Proposer des voies d'amélioration des indicateurs existants en cohérence avec les attentes de l'organisation.</p>	<p>Indicateurs de performances</p> <p>Indicateurs de qualité</p>

4.2 Le contrat de services

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
<p>Rechercher les niveaux de service à atteindre.</p> <p>Repérer les enjeux des contrats en fonction du contexte organisationnel (infogérance, prestataire, facturation en interne, tarification).</p> <p>Négocier avec les parties prenantes.</p> <p>Appréhender l'impact de l'infogérance.</p>	<p>Identifier les enjeux du contrat en cohérence avec le contexte organisationnel.</p> <p>Accompagner une démarche d'élaboration de contrat de services et de négociation avec les parties prenantes.</p>	<p>Objectifs et contraintes du contrat de service</p> <p>Élaboration du contrat</p> <p>Mise en œuvre du contrat</p> <p>Notion de ANS (Accord de Niveau de Service)/ SLA</p> <p>Notion de responsabilité juridique et opérationnelle de l'expert en infogérance</p> <p>Notion de plan de continuité d'activité</p>

4.3 Les coûts

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
<p>Appliquer les concepts de la comptabilité de gestion aux spécificités de la fonction informatique.</p>	<p>Identifier et analyser les principaux coûts de la fonction systèmes d'information.</p> <p>Proposer des stratégies de réduction et/ou d'optimisation des coûts de la fonction système d'information (externalisation, open source, infogérance, mutualisation, etc.).</p>	<p>Analyse des coûts</p> <p>Budget de fonctionnement de la fonction systèmes d'information</p>

4.4 Les budgets

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
---------------------------	--------------------	---------------------

<p>Agréger les dépenses informatiques décentralisées. Comprendre l'intérêt de la facturation pour responsabiliser les utilisateurs. Comparer financièrement les alternatives type SI hébergé/SI externalisé/SI hybrides</p>	<p>Présenter l'intérêt de la facturation en interne des ressources orientées systèmes d'information. Accompagner une réflexion sur la diversité des tarifications des solutions SI. Elaborer le budget de la fonction systèmes d'information.</p>	<p>Budget de la fonction SI Facturation en interne de l'utilisation des ressources informatiques Tarification (<i>pay per licence / pay per use/ hybride</i>)</p>
---	---	---

4.5 Évaluation des projets de systèmes d'information

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
<p>Établir des critères de choix des investissements SI. Intégrer la réflexion sur l'externalisation partielle et/ou totale du SI. Aborder l'impact des projets en termes de bilan.</p>	<p>Évaluer les projets systèmes d'information en termes de coûts et d'avantages. Proposer des critères de sélection des projets .</p>	<p>Bilan des coûts/avantages des projets Critères de sélection des projets. ROI (<i>return on investment</i>) pré et post projet. Évaluation des modalités de réversibilité. Analyse Post Mortem des projets SI.</p>

5- Architecture et sécurité des systèmes d'information (15 heures)

5.1 Architecture technique

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
<p>Être capable d'identifier les principales architectures techniques</p>	<p>Caractériser l'architecture technique d'une organisation. Accompagner une démarche de choix et de déploiement d'une architecture technique.</p>	<p>Les principales architectures techniques (client-serveur, médiateur (middleware), transactionnel, intégration, portail)</p>

5.2 Mise en place d'une architecture de confiance

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
<p>Comprendre le fonctionnement d'une infrastructure à clé publique. Appréhender les notions de confidentialité et d'intégrité des données.</p>	<p>Présenter le fonctionnement d'une infrastructure à clé publique. Accompagner une démarche de mise en place d'une architecture de confiance.</p>	<p>Infrastructure à clé publique Certificat numérique Signature électronique Droit de l'information</p>

5.3 Surveillance et prévention

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
<p>Prendre les dispositions pour garantir la continuité de l'activité.</p>	<p>Prendre les dispositions nécessaires pour garantir la continuité de l'activité. Déployer les garanties et assurances souscrites.</p>	<p>Dispositifs de surveillance de processus et moyens de prévention : - surveillance des processus - protection juridique - assurances et garanties (légal et contractuelles)</p>

6- Audit du système d'information, conseil et reporting (20 heures)

6.1 Audit du système d'information

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Comprendre le sens d'une mission d'audit et conseil SI. Présenter le diagnostic et les recommandations SI. Appréhender l'audit par l'informatique et ses outils.	Participer à l'élaboration de la documentation d'un audit SI (lancement, plan de travail, note de synthèse, etc.).	Les différents types de missions d'audit de la fonction SI : - audit interne, audit externe et audit stratégique de la fonction SI - conseils, préconisations et recommandations dans la continuité ou en complément de l'audit SI

6.2 Gouvernance d'entreprise et environnement spécifique pour l'auditeur ou le conseil

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Appréhender les enjeux de l'audit et du conseil en SI dans une organisation.	Mettre en œuvre les obligations légales et réglementaires. Contrôler les comptes d'entités informatisées. Evaluer les risques d'audit.	Les normes professionnelles usuelles Contrôle des comptes des entités informatisées Risques d'audit Risque du conseil Normes professionnelles nationales et internationales (ITIL, Cobit) Cartographie applicative Obligations légales et réglementaires

6.3 Audit et conseils assistés

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Identifier les ressources applicatives et informationnelles nécessaires pour réaliser une mission d'audit et de conseil.	Identifier les étapes, les outils et les modalités d'audit et de conseils assistés. Choisir et utiliser un progiciel d'aide aux missions d'audit, de commissariat aux comptes, de révision et de conseil.	Les étapes de l'audit et/ou du conseil assisté Les outils, solutions et progiciels d'aide aux missions dématérialisées d'audit, de commissariat aux comptes, de révision et de conseil

6.4 Contrôle et reporting

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Comprendre les spécificités des outils de Visualisation et analyse interactive des données. Comprendre les fondamentaux pour intégrer des données de bases différentes dans un outil de reporting.	Présenter les principes, risques et enjeux de l'intégration des données. Accompagner une démarche de visualisation, d'articulation, d'analyse et de contrôle de différents types de données.	Les étapes, les outils, les solutions et les modalités des projets de reporting Entrepôt de données et reporting Visualisation et analyse interactive des données Intégration, vérification et qualité des données Articulations des différents types de données Contrôle et pertinence des interfaces

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1 Dans la partie stratégique, il est important de distinguer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des projets SI et d'étudier l'opportunité de faire (internalisation du SI) et/ou de faire-faire (externalisation du SI) face à l'offre de solutions proposées par l'informatique en nuage (Cloud Computing – SaaS IaaS PaaS). La partie organisationnelle doit aborder les points suivants : contrat régie et forfait ; relation client-fournisseur en interne ; relations contractuelles avec les fournisseurs, l'infogérance et les prestataires ; l'animation et le pilotage des équipes.

4.3 L'analyse des coûts fera référence aux éléments suivants : centre d'analyse, unité d'œuvre, inducteur de coûts ; coût de fonctionnement, coût de développement, coût de possession (TCO, *Total Cost of Ownership*) et coût d'opportunités (faire/faire-faire). Il conviendra d'aborder les enjeux, les défis et les modalités du pilotage des coûts liés au management du SI dans son intégralité : externalisation de certaines fonctions, infogérance, recours à des progiciels intégrés, licences libres, délocalisations (*offshoring, nearshoring*), relocalisation, nouveaux *business models* et nouvelles tarifications des usages (*pay per use/pay per licence*/hybride) proposées par l'informatique en nuage

UE6 - ANGLAIS DES AFFAIRES

Niveau M : 120 heures - 15 ECTS

Epreuve orale

Cette unité d'enseignement conduit à préparer une épreuve ayant pour but de montrer la capacité du candidat à maîtriser l'anglais des affaires en présentant et défendant un point de vue à partir d'un court document écrit en langue anglaise.

Pour permettre de tester de façon pertinente les aptitudes recherchées, le sujet proposé au candidat sera tiré de l'un des thèmes précisés infra.

Les aptitudes évaluées sont les suivantes :

- dégager une problématique à partir d'un sujet donné ;
- construire un exposé structuré ;
- s'exprimer de façon rigoureuse en anglais ;
- défendre ses positions de façon argumentée ;
- mobiliser de façon pertinente un vocabulaire lié à l'anglais des affaires ;
- intégrer à bon escient dans le discours les faits d'actualité.

Thèmes**1- Finance**

Thème	Notions visées
Banking	Banks and financial institutions, money supply, the subprime crisis and the credit crunch, microfinance
Venture capital	Business plan, investing in start-ups
Bonds	Bonds, mortgage, investing in funds
Stocks and shares	Stocks and shares, hedge funds, financial report, investing clients' money
Derivatives	Spread-betting, financial instruments
International financial market	The Foreign exchange Market, the international financial system
Financial Disclosure	Compulsory and voluntary disclosures (financial and non-financial information, environmental, social, etc.)

2- Accounting and auditing

Thème	Notions visées
Standards	National and international frameworks, accounting principles, harmonization, users of accounting and financial information

Financial statements	Presentation and interpretation of profit and loss account, balance sheet, notes, cash-flows statement for entities and groups
Intangibles	Recording and assessment (knowledge, image, innovation, goodwill, etc.)
Management control	Management control, internal and external audit Audit quality
Management accounting systems	Levels of control, measuring performances, dashboard, balanced scorecard

3- Governance and corporate social responsibility

Thème	Notions visées
Stakeholders	Internal and external stakeholders
Governance	Governance modes (shareholders, family, partnership) Mechanisms and tools

4- Information systems and new technologies

Thème	Notions visées
Information systems (IS)	What is information system? Hardware, software, ERP, databases, networks, procedures
Digital devices	Big data, cloud computing, mobile and web services
Security and quality of IS	Risks Controls of IS
Management and information and communication technologies	Structure 2.0, Interactive control system, teleworking

5- Management, Human Resources and Strategy

Thème	Notions visées
Management	What is management? What makes a good manager?
Work and motivation	Managers and motivation.
Company structure	Big and small companies, new business model and peer production, IT impact on company structure, non-profit organisation
Managing across cultures	Managers, authority, and cultural diversity
Recruitment	Job applications, filling a vacancy
Communication	Internal communication
Strategy and business growth	Construction and implementation of strategies, management of failure, competition, stakeholders and strategy

6- Production

Thème	Notions visées
Production	Capacity and inventory, purchasing and low-cost manufacturing, choosing suppliers
Logistics	Pull and push strategies, supply chain management / work flow, environmental management system (EMS)
Quality	Total quality management
Innovations	Innovation classification, research and development unit, selection of innovations process, product launches

7- Marketing

Thème	Notions visées
Products	Products and brands
Marketing	The product life cycle, promoting a new product Negotiation Loyalties
Advertising and communication	Advertising and viral marketing External communication, sensorial marketing
Marketing and information and communication technologies	Personal data and marketing, social network and institutional communication

UE 7 – MEMOIRE PROFESSIONNEL

Niveau M : 50 heures - stage 16 semaines - 15 ECTS

Cette unité d'enseignement vise à préparer l'insertion professionnelle des futurs diplômés en faisant le lien entre leur formation théorique et une pratique professionnelle. Elle se compose d'un enseignement de 50h et d'un stage de 16 semaines.

Programme

1- Recherche d'information (15 heures)

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Présenter les moyens d'acquisition de l'information en prenant en compte la nature des informations recherchées et le contexte dans lequel s'inscrit la recherche d'information.	<p>Identifier les informations pertinentes pour le sujet et la problématique traitée.</p> <p>Qualifier une source d'information afin de s'assurer de sa fiabilité.</p> <p>Maîtriser les moteurs de recherche (requêtes booléennes, requêtes avancées) et des méthodes d'analyse en recherche d'information.</p>	<p>L'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification du besoin d'information avec les objectifs et les contraintes techniques, financières et temporelles - nature et type d'informations <p>Les sources documentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - typologie et caractéristiques des sources d'information et de leurs modes d'accès (documents et fichiers internes à l'organisation, bibliothèques, centres de documentation, bases de données, sites internet, réseaux sociaux numériques) - critères de sélection d'une source documentaire numérique (pertinence, fiabilité, coût et délai d'obtention des informations)

2- Présentation des documents techniques et professionnels (15 heures)

2.1 Les écrits professionnels

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Étudier différents outils et méthodes pour rédiger et présenter efficacement des documents, internes ou à destination de tiers.	Faire une présentation adaptée au public visé (en distinguant les différents types d'écrits).	Typologies des documents : lettre, compte-rendu, rapport, procès-verbal, note de synthèse, dossier de presse, brochure (contenus, spécificités et finalités)

		Conception, rédaction et présentation des écrits professionnels (sur supports papier et sur supports numériques) Utilisation d'outils informatiques appropriés Classement et archivage des documents (gestion électronique des documents)
--	--	---

2.2 La présentation orale de documents

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Étudier différents outils et méthodes pour présenter efficacement des documents, internes ou à destination de tiers.	Présenter oralement et soutenir les résultats obtenus.	Techniques orales et argumentatives d'un exposé, d'une conférence ou d'une soutenance : <ul style="list-style-type: none"> • organisation du discours (choix des éléments clés à mettre en avant, structuration de la présentation) ; • gestion du temps, de l'espace, du corps, de l'auditoire ; • traitement des questions posées Utilisation d'outils d'aide à la présentation : diaporama, vidéo

3- Méthodologie de la recherche en gestion (20 heures)

La formation en méthodologie a pour objectif de donner les repères indispensables à la compréhension des exigences de la recherche en sciences de gestion.

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Savoir en partant d'un thème de recherche, identifier un sujet puis une problématique et une ou des questions de recherche	Distinguer la problématique des questions de recherche. Choisir à partir d'un thème de recherche un sujet puis une problématique.	Thème, sujet, problématique et question de recherche
Types de recherche	Choisir un type de recherche adapté à sa problématique	Descriptive Analytique (exploratoire ou confirmatoire) Étude pilote Développement d'échelle (développer un instrument de mesure pour un ou plusieurs concepts liés aux objectifs de recherches)
Méthodologies de la recherche	Mobiliser à bon escient une méthodologie de recherche en fonction de la problématique et des questions de recherche identifiées. Identifier les limites et avantages de la méthodologie choisie.	Les démarches de recherche en sciences de gestion : Recherche terrain <ul style="list-style-type: none"> • observation participante ou non participante • recherche-action • recherche-intervention • recherche ethnographique • étude de cas

		<p>Enquête</p> <ul style="list-style-type: none">• Typologie des enquêtes• Élaboration et administration d'un questionnaire ou d'un guide d'entretien• Utilisation des sondages (aléatoires, empiriques) pour le recueil de l'information• Représentativité d'un échantillon, significativité statistique des résultats• Exploitation des données recueillies au cours de l'enquête• L'analyse textuelle
--	--	---

Le stage (16 semaines)

Le stage (ou l'activité professionnelle servant de référence) doit être accompli auprès d'un professionnel de l'expertise comptable, du commissariat aux comptes ou dans les services comptables et financiers d'une entreprise, d'une collectivité publique ou d'une association.

La durée du stage ou de l'expérience professionnelle est d'au moins 16 semaines.

Il a pour but :

- de permettre au candidat de prendre en charge une mission ou de participer de façon significative à une étude ou à une réalisation, au sein d'une organisation ;
- de mettre en application les notions, concepts et méthodes des unités d'enseignement du DSCG et de faire le lien entre théorie et pratique ;
- de tester ses capacités d'adaptation personnelle ;
- de développer ses compétences en matière de communication écrite et orale.

Le mémoire

À l'issue du stage ou de l'expérience professionnelle qui en tient lieu et après agrément du sujet, le candidat doit produire un mémoire, qui fera l'objet d'une soutenance, comprenant trois éléments :

- l'attestation de l'employeur certifiant la période et le lieu de stage (ou de l'expérience professionnelle) servant de référence au mémoire ainsi que la nature des missions confiées ;
- une première partie de quelques pages présentant, d'une part, l'organisation dans laquelle s'est effectué le stage ou dans laquelle l'expérience professionnelle a été acquise et, d'autre part, le travail réalisé par le candidat au sein de cette organisation ;
- une seconde partie structurée de cinquante pages au maximum (hors annexes et bibliographie) développant un sujet directement en rapport avec la ou les missions effectuées par le candidat et la formation théorique découlant des enseignements du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion.

Le candidat peut demander l'agrément de son sujet de mémoire à tout moment, dès lors qu'il remplit les conditions d'accès au diplôme supérieur de comptabilité et de gestion.

Les attendus du mémoire doivent permettre de valider les compétences suivantes :

- élaborer une problématique correspondant à une situation professionnelle traitée par le candidat au cours de son stage ;
- mobiliser les outils méthodologiques pertinents pour résoudre la problématique ;

- présenter les résultats et les commenter ;
- faire des recommandations en cohérence avec la problématique et les résultats obtenus.

Les attendus de la soutenance orale doivent permettre de valider les compétences suivantes :

- choisir les points clés de sa présentation ;
- mobiliser des outils de communication adaptés ;
- interagir avec le jury (compréhension des questions et capacité à y répondre de manière pertinente).

Enseignement supérieur et recherche

Diplôme d'expertise comptable

Dispositions relatives aux épreuves

NOR : ESRS1900136A
arrêté du 13-2-2019
MESRI - DGESIP A1-3

Vu ordonnance n° 45-2138 du 19-9-1945 ; décret n° 2012-432 du 30-3-2012 ; arrêté du 28-3-2014 ; avis de la Commission consultative pour la formation professionnelle des experts comptables du 7-11-2018 ; avis du Cneser du 13-11-2018

I - Dispositions générales

Article 1 - Les épreuves composant le diplôme d'expertise comptable (DEC) sont les suivantes :

Épreuve n° 1 : réglementation professionnelle et déontologie de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes ;

Épreuve n° 2 : révision légale et contractuelle des comptes ;

Épreuve n° 3 : mémoire.

Article 2 - Tout candidat aux épreuves du DEC doit produire, à l'appui de sa demande d'inscription, l'attestation de fin de stage prévue aux articles 67, 73 et 75 du décret du 30 mars 2012 susvisé. Sont dispensés de cette obligation les titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes obtenu après le 1er juillet 2013.

Article 3 - La nature, la durée et le coefficient de chaque épreuve sont fixés comme suit :

Épreuve écrite n° 1 : réglementation professionnelle et déontologie de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes

Nature : épreuve écrite sous forme de questions.

Durée : 1 heure.

Coefficient : 1.

Épreuve écrite n° 2 : révision légale et contractuelle des comptes

Nature : épreuve écrite sous forme de cas pratique.

Durée : 4 heures 30.

Coefficient : 3.

Épreuve n° 3 : mémoire

Nature : rédaction et soutenance d'un mémoire ayant trait à l'une ou plusieurs des activités relevant de l'expertise comptable ou/et du commissariat aux comptes. Le sujet du mémoire doit être proposé à l'agrément du jury national six mois au moins avant la date de début des épreuves de la session de soutenance. La décision accordant l'agrément du sujet a une durée de validité de quatre sessions. Si le mémoire n'a pas fait l'objet d'une soutenance dans ce délai, la décision d'agrément devient caduque. De même, le dépôt par le candidat d'une nouvelle demande d'agrément entraîne la renonciation définitive à tout agrément obtenu antérieurement.

Durée de la soutenance : 1 heure maximum.

Coefficient : 4.

Chacune des trois épreuves est notée sur 20.

Le programme des épreuves écrites est joint en annexe du présent arrêté.

Les épreuves écrites qui ne se présentent pas sous la forme d'un questionnaire à choix multiple donnent lieu à une double correction, la note finale étant la moyenne des notes attribuées par les deux correcteurs, sous réserve que l'écart entre les deux notes n'excède pas quatre points. Dans le cas contraire, la copie fait l'objet d'une troisième correction et la note définitive correspond à la moyenne des deux notes les plus proches.

Article 4 - Lors de leur première inscription aux épreuves du DEC, les candidats doivent obligatoirement s'inscrire aux épreuves n° 1 et n° 2.

Le DEC est décerné aux candidats qui ont obtenu pour l'ensemble des trois épreuves une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 sans note éliminatoire. Est éliminatoire toute note inférieure à 6 sur 20 pour les épreuves n° 1 et n° 2 et, pour l'épreuve n° 3, toute note inférieure à 10 sur 20.

Toute note supérieure ou égale à 10 est reportable, sur demande du candidat, pendant huit sessions consécutives. Au-delà, les notes ne sont plus conservées. La renonciation au report d'une note revêt un caractère définitif.

Article 5 - Il est organisé deux sessions par an pour chacune des épreuves.

Article 6 - La composition du jury national du DEC est fixée comme suit :

- le commissaire du gouvernement près le conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables ou son représentant ;
- un inspecteur général de l'éducation nationale ;
- quatre enseignants, dont deux au moins enseignent dans un master Comptabilité, contrôle, audit (CCA), désignés sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- deux experts-comptables, désignés sur proposition du conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables, après avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables ;
- deux experts-comptables exerçant également les fonctions de commissaire aux comptes, désignés sur proposition de la compagnie nationale des commissaires aux comptes, après avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables ;
- un diplômé d'expertise comptable exerçant en entreprise, sur proposition du conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables, après avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables.

À l'exception du commissaire du gouvernement près le conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables, les membres du jury, et parmi eux le président du jury et le vice-président chargé de le suppléer en cas d'empêchement permanent, sont nommés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur pour une durée de quatre ans.

Article 7 - Les sujets des épreuves n° 1 et n° 2 du DEC sont choisis par le service en charge de l'organisation des examens du DEC, sur proposition du président du jury national du DEC.

Article 8 - Des commissions d'examen, composées d'enseignants et d'experts-comptables et/ou diplômés d'expertise comptable, présentent au jury national, sous l'autorité duquel elles sont placées, des propositions de notation des candidats pour chacune des épreuves présentées.

Le jury national délibère sur les notes proposées par les commissions d'examens, arrête les notes définitives et établit la liste des candidats admis.

II - Dispositions transitoires et diverses

Article 9 - La note égale ou supérieure à 10 sur 20 obtenue à une ou plusieurs épreuves du DEC régi par l'arrêté du 28 mars 2014 susvisé est automatiquement transférée sur l'épreuve correspondante du DEC régi par le présent arrêté.

Article 10 - Le bénéfice des notes transférées en application de l'article précédent est conservé dans la limite de huit sessions à compter de l'attribution des dites notes.

Article 11 - L'arrêté du 28 mars 2014 fixant les dispositions relatives aux épreuves du DEC est abrogé.

Article 12 - Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la session 2020 du DEC.

Article 13 - Le directeur des affaires civiles et du sceau, le directeur général des finances publiques et la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 13 février 2019

Pour la Garde des Sceaux, ministre de la Justice, et par délégation,
Le directeur des affaires civiles et du sceau,
Thomas Andrieu

Pour le ministre de l'Économie et des Finances, et par délégation,
La sous-directrice des professionnels et de l'action en recouvrement,
Véronique Rigal

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Brigitte Plateau

↳ ***Annexe - Programmes du diplôme d'expertise comptable***

Annexe - Programmes du diplôme d'expertise comptable**Épreuve écrite n° 1** : Réglementation professionnelle et déontologie de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes

Nature : épreuve écrite sous forme de questions

Durée : 1 heure

Coefficient : 1

Thèmes	Sens & portée de l'étude	Notions et contenus
Exercice de la profession	Connaître le cadre et les conditions d'exercice des différentes missions	<ul style="list-style-type: none">- cadre légal et réglementaire ;- organisation de la profession ;- accès à la profession ;- périmètre des missions ;- nomination, lettre de mission, cessation de fonctions ;- modes d'exercice de la profession ;- honoraires ;- particularités du commissariat aux comptes et notamment non immixtion, obstacles à la mission (délit d'entrave), exercice collégial, révélation au procureur de la république, EIP ;- particularités de l'expertise comptable et notamment devoir de conseil, missions auprès de personnes physiques ;- portée des textes européens et internationaux sur les professions françaises.
Éthique, et déontologie	Connaître et savoir appliquer les éléments fondamentaux de comportement et des autres textes liés à l'éthique	<ul style="list-style-type: none">- code de déontologie des professionnels de l'expertise comptable ;- code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes ;- portée des textes européens et internationaux sur les professions françaises ;
Contrôle de qualité	Cadre et modalités du contrôle de qualité et d'activité professionnelle	<ul style="list-style-type: none">- le système de supervision publique (Haut conseil du commissariat aux comptes (H3C), autorité des marchés financiers (AMF)) ;- le contrôle de qualité ;- le contrôle d'activité professionnelle ;- portée des textes européens et internationaux sur les professions françaises.
Responsabilités du professionnel	La mise en cause de la responsabilité du professionnel (personnes physiques et personnes morales)	<ul style="list-style-type: none">- responsabilités civile, pénale, disciplinaire et administrative ;- assurance du professionnel ;

Épreuve écrite n° 2 : Révision légale et contractuelle des comptes

Nature de l'épreuve : épreuve écrite sous forme de cas pratiques.

Durée : 4 heures 30

Coefficient : 3

Outre les matières visées aux programmes du diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG), cette épreuve porte sur le programme suivant :

Thèmes	Sens et portée de l'étude	Notions et contenus
Cadre général de la mission	Définir les différentes formes de missions Distinguer contrôle légal des comptes, révision contractuelle, analyse et diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> - les différentes missions, leurs acteurs et leurs objectifs ; - cadre conceptuel des interventions ; - les entités soumises à l'audit ; - les principes généraux applicables à la mission : maîtrise de la qualité et lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ; - limites inhérentes à l'audit.
Contrôle interne	Définitions et principes du contrôle interne Les domaines d'application du contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> - cadre conceptuel du contrôle interne ; - objectifs du contrôle interne ; - rôle du contrôle interne dans la démarche d'audit ; - modalités du contrôle interne ;
La mission d'audit	Connaître et savoir appliquer les textes relatifs à la mission d'audit	<ul style="list-style-type: none"> - textes légaux, réglementaires et professionnels relatifs à l'audit ; - démarche d'audit : <ul style="list-style-type: none"> o acceptation, nomination, lettre de mission, maintien de la mission, cessation ; o identification et évaluation du risque d'anomalies significatives ; o réponses à l'évaluation des risques et collecte des éléments probants ; o synthèse de la mission et formulation de l'opinion.
Autres missions	Les professionnels comptables exercent, outre l'audit, de nombreuses missions décrites dans les référentiels normatif et déontologique	<ul style="list-style-type: none"> - commissaires aux comptes : <ul style="list-style-type: none"> o services autres que la certification des comptes (SACC) ; o autres missions légales et notamment commissariat aux apports, à la fusion, etc. ; o procédure d'alerte ; o révélation au procureur de la république. - experts-comptables : <ul style="list-style-type: none"> o autres missions avec assurance et missions sans assurance ; - missions extra financières et notamment responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE), mesures d'audience, etc.
Audit et examen limité de certaines entités	Montrer l'adaptation de ces deux missions quand elles sont exercées au sein d'entités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - audit proportionné ; - particularités de l'audit dans les entités d'intérêt public (EIP) et les associations faisant appel à la générosité publique (AGP) ; - application de la démarche d'audit à des entités dotées d'une réglementation particulière.
Missions dans un contexte international	Savoir prendre en compte l'environnement international dans le déroulement des missions	<ul style="list-style-type: none"> - filiales françaises de groupes étrangers et sociétés françaises ayant des filiales à l'étranger ; - sociétés ayant une activité internationale.

Enseignement supérieur et recherche

Diplôme d'expertise comptable

Dispositions relatives à l'obtention du diplôme par la voie de la validation des acquis de l'expérience

NOR : ESRS1900137A
arrêté du 13-2-2019
MESRI - DGESIP A1-3

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 335-5, R. 335-5 à R. 335-11 ; décret n° 2012-432 du 30-3-2012 modifié ; arrêté du 28-3-2014 ; avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts comptables du 7-11-2018 (vote électronique) et du Cneser du 13-11-2018

Article 1 - La validation des acquis de l'expérience (VAE) constitue une voie d'obtention du diplôme d'expertise comptable (DEC) au même titre que la réussite aux épreuves du diplôme. Elle est effectuée au regard de l'ensemble des connaissances, aptitudes et compétences acquises par le candidat dans l'exercice d'activités professionnelles salariées, non salariées, bénévoles ou de volontariat, ou inscrites sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du Code du sport, ou dans l'exercice de responsabilités syndicales, d'un mandat électoral local ou d'une fonction électorale locale en rapport direct avec le champ et le niveau du diplôme postulé.

Article 2 - Toute personne candidate au dispositif de VAE en vue de l'obtention du DEC doit justifier d'au moins une année d'activités, telles que mentionnées à l'article précédent. Ces activités doivent être en rapport direct avec le référentiel du diplôme.

Ces activités peuvent avoir été exercées de façon continue ou discontinue, à temps plein ou à temps partiel, leur durée totale étant calculée par cumul.

L'exercice bénévole d'une activité correspond à la situation d'une personne qui s'engage librement pour mener en direction d'autrui une activité non rémunérée en dehors de son activité professionnelle ou familiale. Quel qu'ait été le statut de la personne, que les activités relèvent de dispositifs de formation initiale ou de formation continue, ne sont pas pris en compte dans la durée requise :

- les périodes de mise en situation professionnelle effectuées en vue de l'obtention d'un titre ou d'un diplôme ;
- les stages professionnels préalables à l'obtention d'un titre ou d'un diplôme.

Article 3 - Le dossier de validation des acquis est constitué de deux parties complémentaires :

1°) - Le livret 1 permet de statuer sur la recevabilité de la demande. Il contient :

- le formulaire de candidature tel que prévu à l'article R. 335-7 du Code de l'éducation ;
- les documents justifiant de la nature et de la durée des activités (certificats ou contrats de travail, attestations d'activité, fiches de salaires, documents fiscaux ou sociaux, etc.) ;
- une présentation générale des activités et des emplois permettant de s'assurer de l'adéquation entre l'objet de la demande et l'expérience du candidat. Ce dernier peut, s'il le souhaite, y joindre toute information utile pouvant éclairer la nature des activités exercées et le niveau de ses responsabilités ;
- le cas échéant, les attestations de formation, les justificatifs de diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ou de diplômes ou titres inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou anciennement homologués, sanctionnant un niveau III, II ou I ainsi que les relevés de notes antérieurement obtenues dans le champ de la comptabilité et de la gestion.

2°) - Le livret 2 renseigne sur les acquis du demandeur. Il contient :

- la ou les fiche(s) descriptive(s) des emplois et des activités caractéristiques choisis par le candidat ;
- le formulaire Compétences par épreuve décrivant les compétences associées au référentiel du diplôme, que doit compléter le candidat ;
Assorti d'un entretien, ce dossier permet au jury national du DEC de se prononcer sur la demande de validation.

Article 4 - Les formulaires Livret 1 et Livret 2 sont téléchargeables sur le site Internet du service interacadémique des examens et concours (Siec) d'Arcueil, structure gestionnaire du DEC.

Article 5 - Toute personne qui souhaite postuler au diplôme d'expertise comptable par la voie de la VAE adresse sa demande au Siec au moyen du livret 1, selon des modalités définies par le Siec.

Le Siec se prononce sur la recevabilité de la demande au vu des justificatifs et informations qui lui sont alors communiqués. Il informe le demandeur de la décision le concernant.

Lorsqu'une demande est déclarée non recevable, le Siec motive sa décision.

Lorsqu'une demande est déclarée recevable, le Siec délivre une décision de recevabilité dont la durée de validité est de deux ans.

La recevabilité du livret 1 constitue un préalable à l'inscription administrative et au dépôt du livret 2.

Article 6 - Seules peuvent s'inscrire au diplôme d'expertise comptable par la voie de la VAE les personnes justifiant d'une décision de recevabilité de leur Livret 1 délivrée par le Siec.

L'inscription procède d'une démarche personnelle et porte sur l'ensemble du diplôme d'expertise comptable.

Article 7 - Il ne peut être déposé qu'une seule demande de VAE au titre d'une même année civile et pour un même diplôme.

Tout candidat ne peut, au cours d'une même année civile, s'inscrire au DEC par la voie de la VAE et par la voie de l'examen.

L'inscription au diplôme d'expertise comptable par la voie de la VAE n'a pas pour effet de suspendre les délais réglementairement fixés pour l'obtention du DEC par la voie de l'examen.

Article 8 - Une commission évalue l'adéquation entre l'ensemble des acquis du candidat et les exigences du DEC. Elle est composée en nombre égal d'enseignants et d'experts comptables, ou diplômés d'expertise comptable ou commissaires aux comptes, désignés par le président du jury national du DEC.

Lors de chaque session, le nombre et la composition des commissions sont déterminés en fonction des candidatures.

Les membres de la commission appartenant à une entreprise, à un groupe, à un réseau ou à un organisme dans lequel un candidat exerce ou a exercé son activité ne peuvent participer à une évaluation ou à une délibération concernant ce candidat.

Article 9 - L'entretien du candidat avec la commission est obligatoire. Préparé et conduit par la commission à partir de l'analyse du dossier du candidat, il permet :

- à ce dernier de compléter ou d'explicitier les informations qu'il a fournies dans son dossier ;
- à la commission de mieux appréhender les activités réelles du candidat et de repérer les éléments les plus significatifs de son expérience au regard des exigences du diplôme d'expertise comptable.

L'entretien ne peut revêtir la forme d'une interrogation orale sur les connaissances.

Le candidat convoqué à l'entretien et qui ne s'y est pas présenté est déclaré ajourné. Il peut déposer une nouvelle demande de VAE l'année civile suivante.

Article 10 - Les commissions sont placées sous l'autorité du jury national du DEC auquel elles proposent leur avis, sur la base :

- du référentiel de compétences des épreuves constitutives du DEC ;
- de l'analyse des éléments fournis par le candidat dans son dossier ;
- de l'entretien.

Les commissions motivent leurs conclusions et peuvent formuler des préconisations.

Article 11 - Le jury national se prononce à partir du dossier du candidat et de l'avis formulé par la commission. En fin de procédure, le Siec adresse au candidat la décision du jury national. En cas de non obtention du diplôme, cette décision est motivée et, le cas échéant, assortie des prescriptions du jury.

Lorsque le jury national refuse la délivrance du diplôme mais estime que les exigences sont partiellement remplies, il se prononce dans le même temps sur la nature des connaissances, aptitudes et compétences devant faire l'objet d'une évaluation complémentaire ainsi que sur les modalités de cette évaluation.

Lorsque le candidat s'est conformé aux prescriptions du jury national, ce dernier se prononce à nouveau sur la délivrance du diplôme

Article 12 - Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1er janvier 2020.

Article 13 - Le directeur des affaires civiles et du sceau, le directeur général des finances publiques et la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 13 février 2019

Pour la Garde des Sceaux, ministre de la Justice, et par délégation,
Le directeur des affaires civiles et du sceau,
Thomas Andrieu

Pour le ministre de l'Économie et des Finances, et par délégation,
La sous-directrice des professionnels et de l'action en recouvrement,
Véronique Rigal

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Brigitte Plateau

Enseignement supérieur et recherche

Accréditation

Délivrance du diplôme Designer concepteur de projet

NOR : ESRS1900133A
arrêté du 27-5-2019
MESRI - DGESIP A1-5

Vu Code de l'éducation et notamment l'article L. 443-2 ; arrêtés du 8-3-2001 et du 23-4-2003 ; avis du Cneser du 14-5-2019

Article 1 - L'école de design de Troyes (ESD Troyes) est autorisée, par la ministre chargée de l'enseignement supérieur, à délivrer le diplôme visé à Bac+5 (RNCP niveau 7), intitulé diplôme de Designer concepteur de projet, pour une durée de trois ans à compter du 1er septembre 2019.

Article 2 - Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 23 avril 2003 susvisé, l'établissement fournira annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Fait le 27 mai 2019

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
Brigitte Plateau

Enseignement supérieur et recherche

Concours de l'École normale supérieure de Lyon

Conditions d'admission des élèves ainsi que les programmes spécifiques : modifications

NOR : ESRS1900139A
arrêté du 29-5-2019
MESRI - DGESIP A1-3

Vu Code de l'éducation, notamment article L. 716-1 ; loi du 23-12-1901 modifiée ; loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble la loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décrets n° 94-874 du 7-10-1994 et n° 2012-715 du 7-5-2012 modifiés ; arrêtés du 9-9-2004 et du 29-10-2013 modifiés

Article 1 - Les dispositions de l'article 14 de l'arrêté du 29 octobre 2013 modifié susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Art. 14 - Séries informatique, mathématiques/physique-informatique et physique, chimie

L'épreuve écrite de langue vivante étrangère porte au choix du candidat sur l'une des langues étrangères suivantes, choisie à l'inscription : allemand, anglais, arabe et espagnol.

L'épreuve comprend deux sections :

- une synthèse de documents rédigée dans la langue choisie à partir d'un dossier ;
- un texte d'opinion rédigé dans la langue choisie.

L'épreuve orale de langue vivante étrangère porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite. »

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la session 2020.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et le président de l'École normale supérieure de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 29 mai 2019

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
Brigitte Plateau

Enseignement supérieur et recherche

Bourses et aides aux étudiants

Modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale pour l'année 2019-2020

NOR : ESRS1916927C

circulaire n° 2019-096 du 18-6-2019

MENJ - MESRI - DGESIP A2-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie, chancelières et chanceliers des universités ; aux vice-recteurs de Mayotte, Wallis-et-Futuna, Polynésie française et Nouvelle-Calédonie ; au chef du service de l'éducation de Saint-Pierre-et-Miquelon ; aux présidentes et présidents d'université ; aux présidentes et présidents de communauté d'universités et d'établissements ; aux directrices et directeurs d'établissement d'enseignement supérieur ; aux proviseuses et proviseurs ; à la présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires ; aux directrices générales et directeurs généraux des Crous

La présente circulaire, dont les dispositions sont applicables pour l'année universitaire 2019-2020, annule et remplace la circulaire n° 2018-079 du 25 juin 2018 relative aux modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale pour l'année 2018-2019.

En application des dispositions de l'article L. 821-1 du Code de l'éducation, l'État peut attribuer des aides financières aux étudiants inscrits en formation initiale. Ces aides sont destinées à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, à améliorer les conditions d'études et à contribuer à la réussite des étudiants.

Les aides accordées par l'État sont les suivantes :

I. Bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux

La bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux est accordée à l'étudiant confronté à des difficultés matérielles ne lui permettant pas d'entreprendre ou de poursuivre des études supérieures.

Elle constitue une aide complémentaire à celle de la famille. À ce titre, elle ne peut se substituer à l'obligation alimentaire telle que définie par les dispositions des articles 203 et 371-2 du Code civil qui imposent aux parents d'assurer l'entretien de leurs enfants, même majeurs, tant que ces derniers ne sont pas en mesure de subvenir à leurs propres besoins.

Les revenus ainsi que les charges de la famille sont pris en compte pour déterminer le taux de la bourse fixé en application d'un barème national.

Durant la totalité de ses études supérieures, un étudiant peut se prévaloir de droits annuels de bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux selon les modalités prévues en annexe.

Le maintien de la bourse est soumis à des conditions de progression dans les études, d'assiduité aux cours et de présence aux examens.

Pour bénéficier d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux, l'étudiant doit être inscrit dans une formation relevant de la compétence du ministre chargé de l'enseignement supérieur conduisant à un diplôme national de l'enseignement supérieur ou habilitée à recevoir des boursiers.

L'étudiant doit par ailleurs satisfaire à des critères d'âge, de diplôme et de nationalité.

La demande de bourse sur critères sociaux est effectuée chaque année à l'aide du dossier social étudiant (DSE), par voie électronique, en se connectant au portail numérique www.etudiant.gouv.fr, rubrique « messervices.etudiant.gouv.fr ».

II. Aide au mérite

Une aide au mérite complémentaire à une bourse sur critères sociaux est également susceptible d'être accordée à l'étudiant dans les conditions fixées à l'annexe 8.

III. Aide à la mobilité internationale

Une aide à la mobilité internationale peut être accordée à l'étudiant qui effectue un séjour à l'étranger dans le cadre de son cursus d'études. Cette aide contribue à la politique d'ouverture internationale menée par les établissements publics d'enseignement supérieur.

Les dispositions relatives aux conditions requises pour l'obtention d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux, d'une aide au mérite et d'une aide à la mobilité internationale sont développées dans les annexes suivantes.

Cette circulaire sera publiée au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
Brigitte Plateau

Annexe 1 - Conditions d'études

Principe

Pour bénéficier d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux, l'étudiant doit être inscrit en formation initiale, en France ou dans un État membre du Conseil de l'Europe, dans un établissement d'enseignement public ou privé et dans une formation habilitée à recevoir des boursiers. Il doit par ailleurs suivre à temps plein des études supérieures relevant de la compétence du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

1 - Diplômes, concours et formations préparés dans les établissements publics ouvrant droit à bourse

- la capacité en droit pour les pupilles de la Nation ;
- les classes de mise à niveau en vue de la préparation d'un brevet de technicien supérieur (BTS) Hôtellerie restauration mises en place conformément à l'arrêté ministériel du 19 février 2018 ;
- les classes passerelles ouvertes par le recteur en vue de l'accès à une première année de préparation d'un BTS ;
- les classes préparatoires aux études supérieures (CPES) ;
- les classes préparatoires à l'entrée en première année d'étude universitaire ;
- les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ;
- le diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) ;
- le diplôme universitaire de technologie (DUT) ;
- le brevet de technicien supérieur (BTS) ;
- le diplôme des métiers d'art (DMA) ;
- le diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) ;
- la licence ;
- les formations complémentaires en un an entreprises durant l'année universitaire qui suit immédiatement l'obtention d'un BTS ou d'un DUT (excepté les formations complémentaires d'initiatives locales - FCIL), proposées dans une université - pour la préparation d'un diplôme d'université - ou dans un lycée et constituant une troisième année d'études supérieures permettant l'entrée dans la vie active ;
- les classes préparatoires adaptation technicien supérieur (ATS) en un an, entreprises après l'obtention d'un

- BTS ou d'un DUT, permettant une poursuite d'études et notamment l'accès aux grandes écoles généralistes ou spécialisées ;
- le diplôme d'État d'éducateur spécialisé préparé dans un lycée public ou un institut universitaire de technologie (IUT) ;
 - le diplôme d'expert en automobile (un an après un DUT ou un BTS) ;
 - le diplôme d'État d'audioprothésiste ;
 - le diplôme d'État de psychomotricien ;
 - le diplôme national de technologie spécialisé (DNNTS) ;
 - le diplôme de conseiller en économie sociale et familiale (DCESF) ;
 - le diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique ;
 - le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) ;
 - le diplôme national de guide interprète national après un diplôme de niveau bac + 2 ;
 - le certificat de capacité d'orthoptiste ;
 - le diplôme supérieur d'arts appliqués (DSAA) ;
 - le certificat de capacité d'orthophoniste ;
 - le master ;
 - le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) ;
 - le diplôme national d'œnologue (DNO) ;
 - la première année et la première année adaptée des études de santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique) ;
 - de la deuxième à la sixième année des études de médecine ;
 - de la deuxième à la sixième année des études de pharmacie et d'odontologie (cycle court) ;
 - les candidats ayant été autorisés à se présenter une deuxième fois aux épreuves classantes nationales, conformément aux dispositions de l'article R. 632-5 du Code de l'éducation ;
 - le diplôme d'État d'infirmier en pratiques avancées ;
 - les formations conduisant au diplôme d'ingénieur, y compris les cycles préparatoires intégrés ;
 - les formations conduisant au diplôme des instituts d'études politiques (IEP) ;
 - les diplômes propres aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) ayant fait l'objet d'une habilitation à recevoir des boursiers ;
 - le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) et le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (Dejeps) préparés dans un centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (Creps) et ayant fait l'objet d'une habilitation à recevoir des boursiers ;
 - les diplômes d'établissement étudiant entrepreneur (D3E) délivrés dans le cadre de la formation assurée par les pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (Pepite) labellisés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
 - le diplôme d'université passerelle-étudiants en exil délivré par les universités membres du réseau migrants dans l'enseignement supérieur (Mens) ;
 - la préparation du concours de l'agrégation, du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (Capes), du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (Capet), du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (Capeps), du concours d'accès aux listes d'aptitude aux fonctions des maîtres de l'enseignement privé (Cafep), du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP), du concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE), du concours de recrutement des psychologues de l'éducation nationale (psyEN) et du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation (CACPE) ;
 - les formations mises en œuvre par les instituts de préparation à l'administration générale (IPAG) et les centres de préparation à l'administration générale (CPAG) en vue de la préparation aux concours de la fonction publique de l'État, territoriale ou hospitalière ;
 - les formations mises en œuvre par les centres de préparation au concours externe de l'École nationale d'administration ;
 - les formations mises en œuvre par les instituts d'études judiciaires (IEJ) en vue de la préparation aux concours de la fonction publique de l'État, territoriale ou hospitalière et à l'examen d'entrée aux centres régionaux de formation à la profession d'avocat (CRFPA) ;

- les préparations supérieures dispensées dans le cadre d'une formation ouverte à distance (FOAD), d'un centre de téléenseignement et notamment celles organisées dans les campus numériques. Ces études peuvent être proposées par l'établissement ou par le centre national d'enseignement à distance (Cned). Les étudiants doivent remplir les conditions générales d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux fixées par la présente circulaire.

2 - Diplômes, concours et formations préparés dans les établissements privés ou dans les établissements d'un pays membre du Conseil de l'Europe

Certains établissements ou certaines formations peuvent accueillir des étudiants boursiers dès lors qu'ils ont obtenu du ministre chargé de l'enseignement supérieur une habilitation à recevoir des boursiers. Selon leur statut, ces établissements ou formations relèvent soit d'une habilitation de plein droit, soit d'une habilitation sur décision ministérielle.

2.1 - Habilitation de plein droit à recevoir des boursiers

Sont habilités de plein droit à recevoir des boursiers dans les conditions fixées par la réglementation concernant les étudiants des établissements d'enseignement supérieur public :

- a) les établissements d'enseignement supérieur privés régis par les dispositions du titre III du livre VII du Code de l'éducation et existant à la date du 1er novembre 1952, ainsi que les établissements d'enseignement supérieur remplissant les conditions posées à l'article L. 731-5 du même Code (en application des premier et deuxième alinéas de l'article L. 821-2 du Code de l'éducation) ;
- b) les centres de formation pédagogique des maîtres de l'enseignement privé du premier degré ayant une convention avec l'État (en application du décret n° 75-37 du 22 janvier 1975) ;
- c) les formations placées sous contrat d'association avec l'État et assurées dans des établissements privés également sous contrat d'association avec l'État (en application des articles R. 442-33 et suivants du Code de l'éducation) y compris les formations complémentaires en un an placées sous contrat d'association avec l'État et constituant une troisième année après l'obtention d'un BTS ou d'un DUT.

2.2 - Habilitation à recevoir des boursiers sur décision ministérielle

Sont habilités sur décision ministérielle à recevoir des boursiers :

- a) les établissements d'enseignement supérieur privés, régis par les dispositions du titre III du livre VII du Code de l'éducation, ouverts après le 1er novembre 1952 (en application du troisième alinéa de l'article L. 821-2 du Code de l'éducation) ;
- b) les établissements d'enseignement supérieur technique privés légalement ouverts et reconnus par l'État (en application des articles L. 443-1 à L. 443-3 du Code de l'éducation) ;
- c) les formations dispensées dans un pays membre du Conseil de l'Europe et conformes aux conditions énoncées ci-dessous.

2.3 - Conditions d'ouverture du droit à une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux dans les pays membres du Conseil de l'Europe

Les étudiants inscrits dans certains établissements d'enseignement supérieur d'un État membre du Conseil de l'Europe peuvent prétendre à une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux. Outre les conditions générales d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, les étudiants doivent être en mesure de justifier des ressources telles que définies en annexe 3 de la présente circulaire, d'un domicile dans le pays considéré et des conditions énoncées ci-après :

- a) être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France, d'un État partie à l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse ;
- b) être titulaire du baccalauréat français ou d'un titre justifiant la dispense ou l'équivalence de ce grade pour l'inscription en première année d'études supérieures sur le territoire de la République française ou avoir commencé des études supérieures en France, quel que soit le ministère de tutelle de l'établissement ;
- c) être inscrit dans une université ou un autre établissement d'enseignement supérieur situé dans un État membre du Conseil de l'Europe et officiellement reconnu par cet État pour suivre, à temps plein, durant une année universitaire ou deux semestres suivant les pays, des études supérieures menant à un diplôme national correspondant aux études mentionnées au point 1 ci-dessus et dont le domaine relève de la compétence du ministre chargé de l'enseignement supérieur français.

L'étudiant doit se trouver dans l'une des situations suivantes :

- être inscrit dans un pays membre de l'Union européenne, dans un État partie à l'Espace économique européen ou dans la Confédération suisse ;
- ou poursuivre des études supérieures, après les avoir commencées en France, dans l'un des États ayant ratifié l'accord européen du 12 décembre 1969 sur le maintien des bourses aux étudiants poursuivant leurs études à l'étranger.

La condition de poursuite d'études commencées en France ne s'applique pas aux étudiants ayant bénéficié d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux sans interruption depuis l'année universitaire 2014-2015 au titre d'une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur d'un État membre du Conseil de l'Europe.

Annexe 2 - Critères d'attribution

Pour bénéficier d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux, l'étudiant doit satisfaire à des conditions d'âge, de diplôme et de nationalité.

1 - Conditions d'âge

Être âgé de moins de 28 ans au 1er septembre de l'année d'inscription dans une formation d'enseignement supérieur, dans le cas d'une première demande de bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux. À partir de 28 ans, l'étudiant ne doit pas interrompre ses études pour continuer à bénéficier d'une bourse.

La limite d'âge peut être reculée en fonction de la durée du service civique (articles L. 120-1 et suivants du Code du service national), du volontariat dans les armées (articles L. 121-1 et suivants du même Code) ou du volontariat international (articles L. 122-1 et suivants du même Code). Pour tout étudiant, la limite d'âge est reculée d'un an par enfant élevé.

Aucune limite d'âge n'est opposable à l'étudiant atteint d'un handicap reconnu par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

2 - Conditions de diplôme

Être titulaire du baccalauréat français ou d'un titre ou diplôme admis en dispense ou en équivalence pour l'inscription en première année d'études supérieures. Cette condition n'est pas exigée pour l'attribution d'une bourse lors du passage en deuxième année d'études supérieures.

Il pourra être tenu compte des modalités particulières d'inscription dans certains établissements d'enseignement supérieur.

Le candidat à l'attribution d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux pour préparer, hors cursus master, les concours d'accès à la fonction enseignante doit posséder, au 1er janvier précédant les épreuves du concours, le diplôme ou le titre exigé.

3 - Conditions de nationalité

Les étudiants suivants peuvent percevoir une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux :

3.1 - Étudiant de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France, d'un autre État partie à l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse

Outre les conditions générales, le ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France ou d'un autre État partie à l'Espace économique européen doit, en application des articles 7 et 10 du règlement (UE) n° 492/2011 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union, remplir l'une des conditions suivantes :

- avoir précédemment occupé un emploi en France, à temps plein ou à temps partiel. L'activité doit avoir été réelle et effective et avoir été exercée en qualité de salarié ou de non salarié ;
- justifier que l'un de ses parents, son tuteur légal ou le délégataire de l'autorité parentale a perçu des revenus en France.

La condition de détention de la qualité de travailleur communautaire ou d'enfant de travailleur communautaire n'est pas exigée pour l'étudiant qui atteste d'un certain degré d'intégration dans la société française. Le degré d'intégration est apprécié notamment au vu de la durée du séjour (un an minimum), de la scolarité suivie en France ou encore des liens familiaux en France. Cette condition n'est en tout état de cause pas exigée si l'étudiant justifie de cinq ans de résidence régulière ininterrompue en France (article 24 de la directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres). L'ensemble de ces dispositions est applicable aux ressortissants de la Confédération suisse, en application des articles 3 et 9 de l'annexe 1 de l'accord sur la libre circulation des personnes, signé le 21 juin 1999 entre la Confédération suisse et la Communauté européenne et ses États membres.

3.2 - Étudiant de nationalité étrangère

Outre les conditions générales, l'étudiant de nationalité étrangère doit remplir l'une des conditions suivantes :

- avoir le statut de réfugié reconnu par l'office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) ou par la Cour nationale du droit d'asile en application des dispositions de l'article L. 713-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- bénéficiaire de la protection subsidiaire accordée par l'Ofpra en application de l'article L. 713-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- être titulaire d'une carte de séjour temporaire ou d'une carte de résident délivrée en application du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. Dans ce cas, l'étudiant doit en outre être domicilié en France depuis au moins deux ans et attester d'un foyer fiscal de rattachement (père, mère, tuteur légal ou délégataire de l'autorité parentale) en France depuis au moins deux ans. Cette dernière condition est appréciée au 1er septembre de l'année universitaire pour laquelle la bourse est sollicitée.
- être andorran de formation française ou andorrane. L'étudiant étranger dont les parents résident en Andorre peut bénéficier d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux dans les mêmes conditions que l'étudiant étranger domicilié en France.

4 - Cas d'exclusion du bénéfice des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux

Sont exclus du bénéfice d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux :

- les fonctionnaires stagiaires et les agents titulaires des fonctions publiques de l'État, territoriale ou hospitalière, en activité, en disponibilité ou en congé sans traitement ;
- les étudiants ayant réussi un concours de recrutement des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat et qui accomplissent leur stage pendant leur deuxième année de master ;
- les étudiants ayant réussi le concours de l'internat (médecine, pharmacie, odontologie) ;
- les personnes inscrites à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi ou bénéficiaires d'aides à l'insertion et/ou à la formation professionnelle ;
- les personnes rémunérées sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ou en congé individuel de formation ;
- les personnes rémunérées sous contrat d'apprentissage dans le secteur public, non industriel et commercial (cf. circulaire conjointe du ministère chargé de la fonction publique et du ministère chargé du travail du 8 avril 2015) ;
- les personnes percevant une pension de retraite ;
- les étudiants qui suivent des cours de mise à niveau linguistique dans un État étranger.

Annexe 3 - Conditions de ressources et points de charge

1 - Conditions de ressources

Principe

Les plafonds de ressources ouvrant droit à une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux font

l'objet, chaque année, d'un arrêté publié au Journal officiel de la République française.

Les revenus retenus pour le calcul du droit à bourse sont ceux perçus durant l'année n - 2 par rapport à l'année de dépôt de la demande de bourse et, plus précisément, ceux figurant à la ligne « revenu brut global » ou « déficit brut global » du ou des avis fiscaux d'imposition, de non-imposition ou de non mise en recouvrement, de restitution ou de dégrèvement. Sont également pris en compte les revenus perçus à l'étranger, dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie ainsi que les revenus soumis au taux forfaitaire et ne figurant pas à la ligne précitée de l'avis fiscal. La décision relative au droit à bourse de l'étudiant ne peut être prise que sur la base de l'avis fiscal demandé. La simple communication du document intitulé « Justificatif d'impôt sur le revenu » n'est pas suffisante.

1.1- Dispositions particulières

Dans les situations attestées par une évaluation sociale révélant l'incapacité de l'un des parents à remplir son obligation alimentaire, une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux peut être accordée sur la base du seul revenu du foyer fiscal concerné.

1.1.1 - Parent isolé

Si, sur la déclaration fiscale du parent de l'étudiant, figure la lettre « T » correspondant à la situation de parent isolé (définie au dernier alinéa de l'article L. 262-9 du Code de l'action sociale et des familles), les revenus du seul parent concerné sont pris en compte, sauf dans le cas où la lettre « T » figure sur la déclaration fiscale des deux parents de l'étudiant.

Il en est de même si le parent qui a la charge de l'étudiant peut justifier être bénéficiaire de l'allocation de soutien familial ou du revenu de solidarité active majoré au titre de la situation de parent isolé.

1.1.2 - Parents de l'étudiant séparés (divorce, séparation de corps, dissolution du pacte civil de solidarité - Pacs -, séparation de fait)

En cas de séparation, les revenus pris en compte sont ceux du parent ayant à sa charge l'étudiant, sous réserve qu'une décision de justice ou un acte sous seing privé contresigné par avocats et déposé chez un notaire prévoit pour l'autre parent l'obligation du versement d'une pension alimentaire. Il en est de même lorsque la pension alimentaire est prévue par un accord auquel le directeur de la Caisse d'allocations familiales (Caf) a donné force exécutoire dans les conditions fixées à l'article L. 582-2 du Code de la sécurité sociale.

En l'absence d'une décision de justice, d'un acte sous seing privé contresigné par avocats et déposé chez un notaire prévoyant le versement d'une pension alimentaire ou d'un accord auquel le directeur de la Caf a donné force exécutoire, les ressources des deux parents sont prises en compte.

En l'absence d'une telle décision, d'un tel acte ou d'un tel accord et dans le cas du versement volontaire d'une pension alimentaire, les revenus des deux parents sont pris en compte en veillant à ne pas comptabiliser deux fois la pension alimentaire.

Lorsqu'une décision de justice ou un acte sous seing privé contresigné par avocats et déposé chez un notaire prévoit la résidence alternée de l'étudiant chez ses deux parents au moment de sa minorité, les revenus des deux parents sont pris en compte, même en cas de versement d'une pension alimentaire d'un parent à l'autre parent en veillant à ne pas comptabiliser deux fois la pension alimentaire. Toutefois, si la convention homologuée par le juge, la décision judiciaire ou, le cas échéant, l'accord cosigné par les parents prévoit que l'étudiant est à la charge de l'un d'entre eux ou s'il est justifié et fiscalement reconnu que l'un d'entre eux assume la charge principale de l'étudiant, les revenus pris en compte sont ceux du parent ayant à sa charge l'étudiant.

Dans le cas de l'étudiant majeur ne figurant pas sur la décision de justice ou l'acte sous signature privée contresigné par avocats et déposé chez un notaire, il convient de retenir les ressources soit du parent qui a la charge fiscale de l'étudiant, soit de celui ou ceux qui lui versent directement une pension alimentaire.

En l'absence de la mention du versement d'une pension alimentaire dans la décision de justice ou l'acte sous signature privée contresigné par avocats et déposé chez un notaire, les ex-conjoints peuvent attester du fait, dûment constaté et fiscalement reconnu, que chacun d'entre eux a la charge d'un de leurs enfants au moins ; il conviendra alors d'examiner le droit à bourse sur la base du seul revenu du foyer fiscal concerné.

1.1.3 - Remariage de l'un des parents de l'étudiant

Lorsque le nouveau conjoint prend fiscalement à charge un ou des enfants étudiants issus du premier mariage de son conjoint, le droit à bourse de ces étudiants doit être examiné en fonction des ressources du

nouveau couple constitué.

À défaut, les dispositions du point 1.1.2 s'appliquent.

1.1.4 - Pacs

Lorsque le pacte civil de solidarité concerne les deux parents de l'étudiant, les revenus des deux parents sont pris en compte.

Si l'un des deux membres du couple n'est pas un parent de l'étudiant, le droit à bourse doit être apprécié, selon les cas, en fonction des dispositions du point 1.1.3 ci-dessus.

1.1.5 - Union libre (concubinage)

Lorsque le concubinage ou l'union libre concerne les deux parents de l'étudiant, les revenus des deux parents sont pris en compte.

Si l'un des deux membres du couple n'est pas le parent de l'étudiant, les dispositions du point 1.1.2 s'appliquent.

1.1.6 - Étudiant français ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France, d'un autre État partie à l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse dont les parents résident et/ou travaillent à l'étranger

Pour l'étudiant français, le consulat de France doit transmettre, à titre confidentiel, les éléments permettant d'évaluer les ressources et les charges familiales et, notamment, une appréciation sur le niveau des revenus compte tenu du coût de la vie locale.

L'étudiant européen dont les parents ne résident pas sur le territoire français doit présenter toutes les pièces nécessaires à l'examen de son droit à bourse : soit un avis fiscal ou un document assimilé portant sur l'année n-2, soit, en l'absence d'un tel document, les fiches de salaire du ou des parents, du tuteur légal ou du délégataire de l'autorité parentale portant sur les trois derniers mois de l'année n-2. Les ressources ainsi obtenues, transposées éventuellement en euros et après réintégration du montant de l'impôt payé lorsque celui-ci est directement prélevé à la source, constituent le « revenu brut global » de la famille qui doit être pris en compte comme celui retenu en France.

1.1.7 - Étudiant de nationalité étrangère

Cet étudiant doit joindre à son dossier de demande de bourse une attestation sur l'honneur du ou des parents, du tuteur légal ou du délégataire de l'autorité parentale l'ayant à charge indiquant si des revenus sont perçus à l'étranger et, dans l'affirmative, leur montant en euros. Dans ce cas, ces revenus seront ajoutés au revenu brut global figurant sur l'avis fiscal établi en France.

1.2 - Dispositions dérogatoires

1.2.1 - Relatives à la référence de l'année n - 2

Les revenus de l'année civile écoulée, voire ceux de l'année civile en cours, peuvent être retenus. Dans ce cas, les revenus effectivement perçus durant l'année considérée sont examinés après réintégration du montant de l'impôt payé lorsque celui-ci est directement prélevé à la source et après prise en compte de l'évolution du coût de la vie durant cette (ces) année(s) mesurée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) afin de les comparer à ceux de l'année de référence. Ces dispositions s'appliquent dans le cas d'une diminution durable et notable des ressources familiales résultant de maladie, décès, chômage, retraite, divorce, séparation de fait ou séparation de corps dûment constatée par la juridiction judiciaire, ou lorsque la situation personnelle de l'étudiant et/ou de son conjoint est prise en compte (cf. point 1.2.2 ci-dessous) à la suite d'un mariage ou d'une naissance récents.

Ces dispositions sont également applicables en cas de diminution des ressources consécutive à une mise en disponibilité, à un travail à temps partiel, à une réduction du temps de travail durable ou à un congé sans traitement (congé parental par exemple).

Ces dispositions s'appliquent aussi à l'étudiant dont les parents sont en situation de surendettement, de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou doivent faire face à des situations exceptionnelles telle une baisse de revenus intervenue à la suite de catastrophes naturelles ou d'épidémies.

1.2.2 - Relatives aux revenus

Les seules ressources de l'étudiant, voire celles du foyer fiscal auquel il est rattaché, peuvent être prises en compte dans les conditions ci-après :

- étudiant marié ou ayant conclu un Pacs en application des articles 515-1 et suivants du Code civil : le couple, le conjoint ou le partenaire doit disposer de ressources mensuelles égales ou supérieures à 90 % du Smic net

permettant ainsi d'assurer leur indépendance financière. Les intéressés doivent avoir établi une déclaration fiscale commune distincte de celle des parents, du tuteur légal ou du délégataire de l'autorité parentale. L'étudiant étranger doit remplir les conditions de l'annexe 2 à l'exclusion du rattachement à un foyer fiscal (père, mère, tuteur légal ou délégataire de l'autorité parentale). Lorsqu'une bourse a été attribuée en fonction des revenus du couple ou du conjoint ou du partenaire du candidat boursier, cette aide continue d'être allouée au titre de l'année universitaire en cours, même si, entre temps, ces revenus ont diminué, voire disparu, notamment en cas de départ dans le cadre du service civique, du volontariat dans les armées ou du volontariat international, de séparation dûment constatée par la juridiction judiciaire, de divorce ou de veuvage ;

- étudiant ayant lui-même un ou plusieurs enfants à charge fiscalement et qui ne figure plus sur la déclaration de revenus de ses parents, du tuteur légal ou du délégataire de l'autorité parentale. L'étudiant étranger doit remplir les conditions de l'annexe 2, à l'exclusion du rattachement à un foyer fiscal (père, mère, tuteur légal ou délégataire de l'autorité parentale) ;

- étudiant, âgé de plus de 18 ans et bénéficiaire ou ancien bénéficiaire des prestations d'aide sociale versées par les services de l'aide sociale à l'enfance (cf. titre II du livre II du Code de l'action sociale et des familles). L'étudiant étranger doit remplir les conditions de l'annexe 2, à l'exclusion du rattachement à un foyer fiscal (père, mère, tuteur légal ou délégataire de l'autorité parentale) ;

- étudiant majeur ayant fait l'objet d'une tutelle ou d'une délégation d'autorité parentale durant sa minorité : prise en compte des revenus du foyer fiscal auquel il est rattaché ou, à défaut, ses revenus personnels s'ils existent ;

- étudiant orphelin de ses deux parents : prise en compte des revenus du foyer fiscal auquel il est rattaché ou, à défaut, ses revenus personnels s'ils existent. L'étudiant étranger doit remplir les conditions de l'annexe 2, à l'exclusion du rattachement à un foyer fiscal (père, mère, tuteur légal ou délégataire de l'autorité parentale) ;

- étudiant réfugié : prise en compte des revenus du foyer fiscal auquel il est rattaché ou, à défaut, ses revenus personnels s'ils existent ;

- étudiant bénéficiaire de la protection subsidiaire : prise en compte des revenus du foyer fiscal auquel il est rattaché ou, à défaut, ses revenus personnels s'ils existent.

2 - Points de charge à prendre en considération pour l'attribution d'une bourse sur critères sociaux

2.1 - Les charges de l'étudiant

Candidat boursier dont le domicile (commune de résidence) familial est éloigné de l'établissement d'inscription à la rentrée universitaire :

- de 30 à 249 kilomètres : 1 point ;
- de 250 kilomètres et plus : 2 points.

2.2 - Les charges de la famille

- pour chaque autre enfant à charge, à l'exclusion du candidat boursier : 2 points ;
- pour chaque enfant à charge étudiant dans l'enseignement supérieur, à l'exclusion du candidat boursier : 4 points.

2.3 - Détail des points de charge de l'étudiant relatifs à l'éloignement du domicile par rapport à l'établissement d'inscription à la rentrée

L'appréciation de l'éloignement relève de la compétence du recteur d'académie qui fonde ses décisions sur les données extraites de la base de données Admin Express de l'institut géographique national (IGN) et du fichier de La Poste. Toutefois, cette méthode d'appréciation de l'éloignement peut être ajustée, conformément à l'article 8 de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, qui prévoit que les dispositions de portée générale ainsi que les politiques publiques et les mesures prises pour leur application relatives, notamment, à l'éducation sont, éventuellement après expérimentation, adaptées à la spécificité de la montagne ou à la situation particulière de chaque massif ou partie de massif. À cet égard, lorsque le domicile familial est situé dans une commune répertoriée par le commissariat général à l'égalité des territoires comme étant en zone de montagne, l'étudiant bénéficie d'une majoration du nombre de ses points de charge, dans la limite du nombre prévu au point 2.1 ci-dessus.

Le domicile (commune de résidence) de l'étudiant est celui de sa famille. Lorsque la bourse est attribuée en fonction des ressources du candidat ou de son conjoint, c'est la commune de résidence du couple qui sert de référence. Lorsque l'étudiant vient d'un département d'outre-mer, d'une collectivité d'outre-mer ou de Nouvelle-Calédonie afin de poursuivre ses études en métropole, c'est le lieu de résidence des parents ou de l'étudiant et de son conjoint qui est pris en compte si ceux-ci résident en outre-mer. En cas de délocalisation du lieu d'enseignement, c'est celui-ci qui sert de référence. L'étudiant inscrit pour une année universitaire dans un établissement situé dans un pays membre du Conseil de l'Europe bénéficie à ce titre du nombre de points de charge relatifs à l'éloignement conformément aux dispositions du point 2.1 ci-dessus, même s'il est parallèlement inscrit en France dans un établissement d'enseignement supérieur. L'étudiant inscrit à une préparation à distance ne peut bénéficier des points de charge liés à l'éloignement. Il en est de même lorsque l'étudiant effectue une mobilité internationale qui ne couvre pas l'intégralité de l'année universitaire.

2.4 - Détail des points de charge de la famille

2.4.1 - Attribution de points de charge pour chaque autre enfant à charge de la famille, à l'exclusion du candidat boursier

Est considéré à charge de la famille l'enfant rattaché fiscalement aux parents, au tuteur légal ou au délégataire de l'autorité parentale y compris celui issu de précédent(s) mariage(s). Le rattachement fiscal est celui de l'année de référence n - 2 prise en compte pour l'examen du droit à bourse ou les années suivantes en cas de naissance ou de mariage.

Le versement d'une pension alimentaire à un enfant majeur ne constitue pas une prise en charge fiscale.

2.4.2 - Attribution de points de charge pour chaque enfant à charge étudiant dans l'enseignement supérieur, à l'exclusion du candidat boursier

L'étudiant considéré doit être inscrit dans une formation de l'enseignement supérieur au cours de l'année durant laquelle une bourse est sollicitée. La notion d'enseignement supérieur recouvre l'ensemble des formations initiales d'enseignement supérieur dispensées à plein temps ou à distance par le Cned ou par télé-enseignement organisé par les universités (même si la possession du baccalauréat n'est pas exigée pour l'admission). Les points de charge sont également attribués au titre de chaque enfant à charge, à l'exclusion du candidat boursier, inscrit dans une formation initiale d'enseignement supérieur en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) ou dans une formation d'enseignement supérieur à l'étranger.

Annexe 4 - Organisation des droits à bourse et conditions de maintien

Principe

Un étudiant peut utiliser jusqu'à 7 droits à bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux, durant la totalité de ses études supérieures entreprises conformément aux dispositions de l'annexe 1. L'aide annuelle accordée dans le cadre du fonds national d'aide d'urgence et l'allocation annuelle accordée dans le cadre du dispositif des aides spécifiques prévu par la circulaire n°2014-0016 du 8 octobre 2014 sont comptabilisées dans le nombre de droits à bourse.

La bourse est accordée, pour une année universitaire déterminée, selon les modalités prévues ci-dessous. Ces dispositions sont applicables aussi bien dans le cadre d'un cursus linéaire que dans le cadre d'une ou de plusieurs réorientations.

1 - Organisation des droits à bourse

1.1 - Condition de maintien

Le 3e droit à bourse ne peut être accordé que si l'étudiant a validé au moins 60 crédits du système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables (dit système européen de crédits-ECTS »), 2 semestres ou 1 année.

Le 4e ou le 5e droit ne peuvent être accordés que si l'étudiant a validé au moins 120 crédits ECTS, 4 semestres ou 2 années.

Le 6e ou le 7e droit ne peuvent être accordés que si l'étudiant a validé au moins 180 crédits ECTS, 6

semestres ou 3 années.

L'établissement doit être en mesure de communiquer une information sur la validation de la formation au plus tard en septembre afin de ne pas retarder l'examen des dossiers permettant d'apprécier le droit à bourse par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous).

Les étudiants admis par l'établissement dans lequel ils sont inscrits à passer en année supérieure bénéficient d'un droit à bourse quel que soit le nombre de crédits, de semestres ou d'années d'études précédemment validés (dans la limite du nombre de droits ouverts au titre de chaque cursus).

Les 7 droits ouverts se répartissent dans le cadre de deux cursus distincts :

a) Le cursus licence ainsi que tout autre cursus d'une durée inférieure ou égale à celle de la licence ne peuvent donner lieu à plus de 5 droits à bourse. Ces 5 droits sont également ouverts dans les cas de réorientation entre cursus d'une durée inférieure ou égale à celle de la licence.

b) Au-delà du cursus licence ou de tout autre cursus d'une durée égale à celle de la licence, les droits se répartissent comme suit :

- 4 droits si l'étudiant a utilisé 3 droits ;

- 3 droits si l'étudiant a utilisé 4 droits ;

- 2 droits si l'étudiant a utilisé 5 droits.

c) Un étudiant titulaire d'une licence ou d'un diplôme de niveau comparable peut bénéficier des droits à bourse non utilisés au titre de ce cursus pour préparer un nouveau diplôme de niveau comparable dans la limite de 5 droits.

Un étudiant titulaire d'un master ou d'un diplôme de niveau comparable peut bénéficier des droits à bourse non utilisés pour préparer un nouveau diplôme de niveau comparable dans la limite des 7 droits et dans la limite des droits ouverts au titre du cursus post-licence (cf. point b) ci-dessus).

1.2 - Dispositions particulières

Des droits supplémentaires à bourse peuvent être attribués dans les conditions suivantes :

a) Dans le cadre de chaque cursus ou cycle, 1 droit annuel supplémentaire pour les étudiants en situation d'échec due à la situation familiale (décès notamment) ou personnelle (maternité, raisons graves de santé) attestée par un avis des services médicaux et sociaux de l'établissement ainsi que pour les étudiants n'ayant pas validé leur année d'études à la suite d'une période de service civique ou de volontariat.

b) Pour la totalité des études supérieures :

- 1 droit annuel supplémentaire dans le cadre d'un parcours linéaire en médecine, odontologie et pharmacie. Le parcours linéaire doit être réalisé en vue de la préparation du même diplôme et dans le même établissement ;

- 1 droit annuel supplémentaire dans le cadre d'un contrat de réussite pédagogique prévoyant une première année de licence en deux ans ;

- 3 droits annuels supplémentaires pour les étudiants souffrant d'un handicap reconnu par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et pour les étudiants sportifs de haut niveau ;

- 1 droit supplémentaire pour la réalisation d'un stage obligatoire intégré à la formation.

2 - Conditions d'inscription pédagogique, d'assiduité aux cours et de présence aux examens

Principe

En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

De même, notamment dans le cadre d'un enseignement à distance, l'étudiant doit être régulièrement inscrit et assidu aux activités relevant de sa formation et rendre tous les devoirs prévus.

À cet égard, les établissements d'enseignement supérieur veillent à ce que toute inscription administrative donne lieu à une inscription pédagogique. Ils communiquent au Crous territorialement compétent, au plus tard le 1er décembre de l'année universitaire en cours, la liste des étudiants n'ayant pas procédé à leur inscription

pédagogique au plus tard le 31 octobre.

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens et concours correspondant à ses études.

Un étudiant signalé par son établissement comme dispensé d'assiduité aux cours, dans les conditions prévues à l'article 10 de l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, ne peut faire l'objet, au titre d'un tel défaut d'assiduité, d'un ordre de reversement de la bourse qu'il a perçue. Il en est ainsi des étudiants salariés ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des femmes enceintes, des étudiants chargés de famille, des étudiants engagés dans plusieurs cursus, des étudiants handicapés, des artistes et des sportifs de haut niveau bénéficiant de modalités pédagogiques spécifiques.

Les étudiants bénéficiant d'une bourse pour effectuer des études dans l'un des pays membres du Conseil de l'Europe (dans les conditions prévues au paragraphe 2.3 de l'annexe 1 ci-dessus) doivent transmettre au Crous avant la fin du mois de janvier un relevé de notes correspondant à la période écoulée de l'année universitaire en cours. Ce relevé conditionne le paiement des mensualités de bourse ultérieures. Ils doivent également transmettre au Crous avant le 15 juillet un second relevé de notes correspondant aux cinq derniers mois de l'année universitaire écoulée afin d'attester le respect de leur obligation d'assiduité.

2.1 - Contrôles, suspensions et reversements

Les contrôles afférents à l'inscription pédagogique des étudiants, à leur assiduité aux cours et à leur présence aux examens sont conduits, tout au long de l'année, sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement. Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du Crous les documents ou fichiers relatifs à l'inscription pédagogique, à l'assiduité aux cours et travaux pratiques ou dirigés des étudiants et à leur présence aux examens. En cas de non-respect de l'obligation d'inscription pédagogique ou d'assiduité aux cours, le Crous suspend le versement de la bourse. Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas à la session d'examen qui se déroule à la fin du 1er semestre. Si, à la suite d'une relance de son établissement, les justificatifs du non-respect de ces obligations ne sont toujours pas fournis par l'étudiant à son établissement, une procédure d'émission d'un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre. Il en est de même si l'étudiant ne se présente pas à la session d'examen qui se déroule à la fin du second semestre. La décision d'émettre un ordre de reversement, qui est prise, selon les cas, par le recteur d'académie ou le vice-recteur territorialement compétent, est soumise au respect d'une procédure contradictoire préalable, en application de l'article L. 121-1 du Code des relations entre le public et l'administration (CRPA).

2.2 - Dispositions particulières

Lorsqu'un étudiant titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit interrompre ses études au cours de l'année universitaire pour des raisons médicales graves (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer les services de gestion des bourses et de leur transmettre toutes les pièces justificatives nécessaires. Dans ce cas, l'interruption d'études ne suspend pas le paiement de la bourse pendant la période considérée.

Par ailleurs, les étudiants titulaires d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux, inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français et qui suivent parallèlement des études à l'étranger ou effectuent un stage intégré à leur cursus (quel que soit le pays d'accueil), doivent obtenir des autorités pédagogiques une dispense d'assiduité et l'autorisation de se présenter aux examens de fin d'année, pour conserver le bénéfice de leur bourse.

Pour obtenir le paiement de leur bourse, les étudiants qui suivent des études dans un État membre du Conseil de l'Europe doivent adresser un certificat d'inscription mentionnant expressément l'année ou le semestre d'études suivies ainsi que l'intitulé exact du diplôme préparé et remplir les conditions générales définies dans la présente circulaire.

Annexe 5 - Traitement des dossiers de demandes de bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux

Principe

La bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux est attribuée au titre d'une année universitaire déterminée. L'étudiant doit renouveler sa demande annuellement dans le cadre d'un calendrier précis afin de permettre un nouvel examen de sa situation.

1 - Modalités de dépôt de la demande

La demande de bourse sur critères sociaux est effectuée à l'aide du DSE par voie électronique en se connectant au portail numérique www.etudiant.gouv.fr, rubrique « messervices.etudiant.gouv.fr », entre le 15 janvier et le 15 mai précédant la rentrée universitaire.

Au-delà de cette date, la demande de bourse présentée par l'étudiant peut néanmoins être examinée en fonction des éléments produits pour justifier ce retard.

Aucune demande de bourse ne peut cependant être acceptée après le 31 décembre de l'année universitaire en cours sauf dans les cas de changement durable et notable de la situation de l'étudiant ou de sa famille tels qu'énoncés au point 1.2.1 de l'annexe 3. Dans ces cas, la demande de bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux est examinée quelle que soit sa date de dépôt.

L'article L. 123-1 du Code des relations entre le public et l'administration (CRPA), créé par l'article 2 de la loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance (Esoc) prévoit un droit à régularisation en cas d'erreur des usagers. Ce droit s'applique dès lors qu'une prestation financière est due. Ainsi, il ne peut être infligé une sanction pécuniaire ou la privation d'une prestation due à une personne ayant méconnu pour la première fois une règle applicable à sa situation ou ayant commis une erreur matérielle lors du renseignement de sa situation, dès lors qu'elle aura régularisé sa situation de sa propre initiative ou dans le délai requis après y avoir été invitée. En revanche, ce droit ne s'applique ni aux récidivistes ni aux fraudeurs. Il n'est pas non plus un droit au retard : les retards ou omissions de déclaration dans les délais prescrits n'entrent pas dans son champ d'application.

2 - Modalités d'examen du dossier

Le dossier de demande de bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux fait l'objet de deux examens. Un premier examen est effectué en vue d'informer le candidat et sa famille sur ses éventuels droits après application du barème national. Le candidat boursier reçoit, par le biais d'une notification, une information sur l'aide qu'il est susceptible d'obtenir éventuellement pour l'année universitaire suivante, sous réserve de changement dans les circonstances de droit ou de fait (décision conditionnelle). Le dossier est instruit par l'académie d'origine qui, après la phase d'instruction, le transmet, le cas échéant, à l'académie d'accueil de l'étudiant.

Si ce premier examen aboutit à un rejet de la demande de bourse, la décision motivée, prise selon le cas par le recteur d'académie ou le vice-recteur territorialement compétent, est notifiée au candidat.

Le deuxième examen permet de vérifier l'inscription effective du candidat et les conditions de sa scolarité, ainsi que sa situation au regard d'éventuels changements dans les circonstances de droit ou de fait. La décision définitive d'attribution ou de refus d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux est prise par le recteur de l'académie d'accueil ou par le vice-recteur territorialement compétent et notifiée au candidat. En application de l'article L. 211-2 du Code des relations entre le public et l'administration, les décisions suivantes doivent être obligatoirement motivées :

- refus d'attribution d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux ;
- retrait ou réduction du montant d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux.

Ces décisions doivent indiquer les voies et délais de recours contentieux.

3 - La mise en paiement de la bourse

En cas de demande de bourse postérieure au 31 octobre, le droit à bourse est ouvert à compter du mois suivant celui où l'étudiant a produit l'ensemble des documents nécessaires à l'instruction de sa demande.

L'octroi de la bourse n'a pas de caractère rétroactif. Il en est de même pour tout dossier déposé antérieurement au 31 octobre dont les pièces justificatives nécessaires à l'instruction de la demande parviennent au Crous après cette date.

En cas d'inscription dans la formation en cours d'année universitaire, le paiement de la bourse ne peut intervenir que pour les mensualités restant à courir jusque la fin de l'année universitaire.

Un droit à bourse est réputé avoir été consommé même en cas de paiement partiel.

Annexe 6 - Maintien de la bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux pendant les grandes vacances universitaires à certains étudiants

Le paiement de la bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux pendant les grandes vacances universitaires est réservé à l'étudiant titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux des échelons 0 bis à 7. Cette disposition s'applique à l'étudiant qui n'a pas achevé ses études au 1er juillet de l'année universitaire au titre de laquelle il a obtenu cette bourse. L'intéressé doit, en outre, se trouver dans l'une des situations suivantes :

- a) étudiant en métropole à la charge de ses parents, de son tuteur légal ou du délégataire de l'autorité parentale lorsque ceux-ci résident dans un département d'outre-mer, une collectivité d'outre-mer ou en Nouvelle-Calédonie ;
- b) étudiant originaire de Wallis-et-Futuna poursuivant des études en Nouvelle-Calédonie ;
- c) étudiant poursuivant des études en Polynésie française ou en Nouvelle-Calédonie et, dans chaque cas, originaire d'une île du territoire distincte de celle où est dispensé l'enseignement ;
- d) étudiant français ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'Espace économique européen à la charge de ses parents, de son tuteur légal ou du délégataire de l'autorité parentale lorsque ceux-ci résident à l'étranger (à l'exception des pays membres de l'Union européenne, des États parties à l'Espace économique européen, de la Confédération suisse et des pays riverains de la Méditerranée où l'étudiant a la possibilité de rejoindre sa famille chaque année);
- e) étudiant pupille de l'État ;
- f) étudiant pupille de la nation ;
- g) étudiant orphelin de ses deux parents ;
- h) étudiant réfugié ;
- i) étudiant bénéficiaire de la protection subsidiaire ;
- j) étudiant qui a bénéficié auparavant des mesures de l'aide sociale à l'enfance.

Annexe 7 - Taux et cumul de la bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux

1- Les taux de bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux

Principe

Les taux de bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux font l'objet, chaque année, d'un arrêté interministériel publié au Journal officiel de la République française. Ils sont fixés en fonction d'un barème national qui prend en compte les ressources de la famille et le nombre de points de charge (cf. annexe 3). Huit échelons (0 bis, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7) sont ainsi déterminés. Le bénéficiaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux est exonéré des droits universitaires prévus par l'arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la contribution de vie étudiante et de campus.

Dispositions dérogatoires

L'étudiant qui exerce les fonctions d'assistant d'éducation à mi-temps et remplit les conditions d'attribution d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux bénéficie d'un taux de bourse correspondant au minimum à l'échelon 2.

2 - Cumul des aides

Le cumul d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux avec une source de revenus, autre que l'aide familiale, est soumis à certaines conditions. Dès lors que l'obligation d'assiduité aux cours et aux examens telle que définie à l'annexe 4 est respectée, l'étudiant peut exercer une activité professionnelle ne relevant pas des cas d'exclusion prévus à l'annexe 2. Dans ce cadre, le cumul de la rémunération avec une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux est possible. Ce cumul est également autorisé lorsque l'étudiant suit à temps complet un stage obligatoire rémunéré intégré dans le cursus au titre duquel il a obtenu une bourse sur critères sociaux.

La bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux est cumulable avec une allocation pour la diversité dans la fonction publique, une allocation perçue dans le cadre d'un contrat d'engagement de service public, une bourse Erasmus, l'indemnité servie dans le cadre du service civique, l'allocation d'études spécifique accordée aux réservistes de la garde nationale dans le cadre du décret n° 2017-328 du 14 mars 2017 ou une bourse accordée par une collectivité territoriale. Elle est également cumulable avec la prime d'activité.

En revanche, elle n'est pas cumulable avec une allocation annuelle accordée dans le cadre du dispositif des aides spécifiques, une bourse d'un autre département ministériel, une aide de formation permanente ou d'insertion professionnelle ou une bourse d'un gouvernement étranger.

Annexe 8 - Aide au mérite

1 - Conditions d'attribution

Une aide au mérite est attribuée à l'étudiant bénéficiaire, au titre de l'année universitaire 2019-2020, d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux ou d'une allocation annuelle accordée dans le cadre du dispositif des aides spécifiques.

Elle concerne l'étudiant titulaire d'une mention « très bien » à la dernière session du baccalauréat français, inscrit dans une formation ouvrant droit à bourse.

Pour bénéficier de cette aide, l'étudiant doit au préalable avoir déposé un dossier social étudiant par l'intermédiaire du portail numérique « www.etudiant.gouv.fr », rubrique « messervices.etudiant.gouv.fr ».

2 - Modalités d'attribution

L'aide au mérite ne fait pas l'objet d'une demande particulière de la part de l'étudiant.

Le recteur d'académie est chargé de transmettre à la Dgesip et au Crous la liste des bacheliers mention « très bien » de la dernière session du baccalauréat. Dès réception de cette liste, le Crous identifie les étudiants répondant aux critères d'attribution de l'aide au mérite.

La décision définitive d'attribution ou de non attribution de l'aide au mérite est prise par le recteur et notifiée au candidat.

3 - Versement et cumul de l'aide au mérite

L'aide au mérite est versée en neuf mensualités. Son montant est fixé par arrêté interministériel. Elle ne donne pas lieu à versement pendant les grandes vacances universitaires.

Elle est cumulable avec une aide à la mobilité internationale et une aide ponctuelle accordée dans le cadre du dispositif des aides spécifiques.

Un étudiant ne peut pas bénéficier de plus de trois aides au mérite. Cette limitation s'applique aussi bien dans le cadre d'un cursus linéaire que dans le cadre d'une réorientation.

Le maintien de l'aide au mérite est soumis aux conditions d'inscription pédagogique, d'assiduité aux cours et de présence aux examens prévues pour les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux.

En cas de redoublement, un étudiant ne pourra plus bénéficier de l'aide au mérite sauf si ce redoublement est fondé sur des raisons médicales.

Un étudiant à qui une aide au mérite a été allouée en 2017-2018 et qui n'a pu en bénéficier en 2018-2019 au motif qu'il n'était plus éligible à une bourse sur critères sociaux peut à nouveau la percevoir en 2019-2020 s'il

redevient éligible à une bourse sur critères sociaux.

4 - Dispositions transitoires applicables aux bénéficiaires d'une aide au mérite en 2014-2015

Sous réserve d'être toujours éligible à une bourse sur critères sociaux et inscrit dans le même cycle d'études, un étudiant ayant obtenu une aide au mérite en 2014-2015 au titre des dispositions de la circulaire n° 2013-0011 du 18 juillet 2013 continue à en bénéficier en 2019-2020 dans le cadre du nombre maximum de droits ouvert au titre de chaque cursus. Cette limitation s'applique aussi bien dans le cadre d'un cursus linéaire que dans le cadre d'une réorientation.

Le maintien de l'aide au mérite est soumis aux conditions d'inscription pédagogique, d'assiduité aux cours et de présence aux examens prévues pour les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux.

En cas de redoublement, un étudiant ne pourra plus bénéficier de l'aide au mérite sauf si ce redoublement est fondé sur des raisons médicales.

La décision définitive d'attribution ou de non attribution de l'aide au mérite est prise par le recteur de l'académie d'accueil et notifiée au candidat. Cette aide au mérite est versée en neuf mensualités. Son montant est fixé par arrêté interministériel. Elle ne donne pas lieu à un versement pendant les grandes vacances universitaires.

Cette aide au mérite est cumulable avec une aide à la mobilité internationale ainsi qu'avec une allocation annuelle et une aide ponctuelle accordée dans le cadre du dispositif des aides spécifiques.

Dispositions particulières

L'étudiant ayant bénéficié d'une aide au mérite en 2014-2015 et inscrit dans une formation de médecine, d'odontologie ou de pharmacie bénéficie de cette aide pour la totalité de la durée de ces formations.

Il en est de même pour l'étudiant inscrit, immédiatement après le baccalauréat, dans une formation habilitée à recevoir des boursiers après un concours d'entrée ou une sélection sur dossier.

L'étudiant admis, après une CPGE, dans une grande école habilitée à recevoir des étudiants boursiers conserve son aide au mérite pendant la durée de sa formation dans cet établissement.

Un étudiant à qui une aide au mérite a été allouée avant la rentrée 2015 et qui n'a pu en bénéficier en 2018-2019 au motif qu'il n'était plus éligible à une bourse sur critères sociaux peut à nouveau la percevoir en 2019-2020 s'il redevient éligible à une bourse sur critères sociaux. Cette aide est accordée dans le cadre du nombre de droits à bourse ouverts au titre du cursus suivi et dans le cadre des modalités d'attribution prévues ci-dessus.

Un étudiant éligible à une aide au mérite en 2018-2019, ayant réalisé un service civique au titre de cette même année, peut percevoir son aide au mérite en 2019-2020 sous réserve d'être bénéficiaire d'une bourse sur critères sociaux et dans le cadre du nombre de droits à bourse ouverts au titre du cursus suivi.

Annexe 9 - Aide à la mobilité internationale

L'aide à la mobilité internationale est destinée à l'étudiant qui souhaite suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuer un stage international. Cette formation ou ce stage doit s'inscrire dans le cadre de son cursus d'études.

1 - Critères d'attribution

L'aide à la mobilité internationale fait l'objet d'un contingent annuel notifié aux établissements publics d'enseignement supérieur engagés dans la procédure de contractualisation avec l'État (ministère chargé de l'enseignement supérieur).

Elle est accordée à l'étudiant bénéficiaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux ou bénéficiaire d'une allocation annuelle accordée dans le cadre du dispositif des aides spécifiques. L'étudiant doit en outre préparer un diplôme national relevant de la compétence du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

2 - Modalités d'attribution

L'étudiant transmet au service des relations internationales de son établissement, sous forme de dossier, une demande d'aide à la mobilité accompagnée d'un projet de séjour d'études ou de stage internationaux.

Le chef d'établissement retient les candidatures en fonction de la qualité et de l'intérêt pédagogiques des projets individuels des étudiants et de leur conformité avec la politique internationale menée par l'établissement.

La durée du séjour aidé de l'étudiant à l'étranger ne peut être inférieure à deux mois ni supérieure à neuf mois consécutifs. Au cours de l'ensemble de ses études supérieures, l'étudiant ne peut bénéficier d'une aide à la mobilité cumulée supérieure à neuf mois.

L'aide est accordée en prenant en compte la durée du séjour et certaines spécificités telles que l'éloignement du pays d'accueil de l'étudiant, le coût de la vie du pays choisi.

Le montant de la mensualité est fixé par arrêté interministériel.

L'établissement doit informer, avant son départ à l'étranger, chaque candidat sélectionné du montant de l'aide à la mobilité qui lui est attribué.

3 - Gestion et versement de l'aide à la mobilité internationale

Le paiement des aides à la mobilité internationale est confié aux établissements d'enseignement supérieur.

Il est conseillé, dans toute la mesure du possible, de procéder au versement d'au moins une mensualité avant le départ de l'étudiant.

Le séjour ou le stage auprès de l'établissement d'accueil ainsi que l'assiduité aux cours prévus dans le projet de l'étudiant doivent être effectifs. Le contrôle est obligatoirement opéré par le chef de l'établissement d'origine. En cas de manquement constaté, l'établissement met fin immédiatement au versement de l'aide.

4 - Cumul

L'aide à la mobilité internationale est cumulable avec une aide au mérite.

Personnels

Appel à candidatures

Postes et missions à l'étranger (hors établissements scolaires AEF, Mlf et Aflec) ouverts aux personnels titulaires du MENJ et du MESRI

NOR : MENH1916241N

note de service n° 2019-093 du 26-6-2019

MENJ - MESRI - DREIC - DGEIP - DGRI - DGRH

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs ; aux présidentes et présidents d'université ; aux directrices et directeurs d'établissement d'enseignement supérieur ; aux directrices et directeurs d'établissement de recherche ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale

1 - Présentation générale

L'efficacité de la présence française dans le monde dans les domaines de la coopération éducative, de l'enseignement supérieur, scientifique et technique et de la recherche, repose pour une grande part sur la qualité et les compétences des agents recrutés chaque année dans le réseau extérieur du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

Dans le cadre de la diplomatie globale mise en œuvre par le MEAE, ces personnels ont la charge de l'importante mission de rayonnement, de diffusion et d'exportation de nos savoir-faire. Le MENJ et le MESRI, qui fournissent le plus grand contingent de personnels en fonction dans ce réseau, prennent ainsi une part prépondérante dans la diplomatie d'influence française et participent activement à la réalisation des objectifs de la politique internationale de la France dans son domaine d'action.

Cette démarche s'inscrit par ailleurs dans la volonté du MENJ et du MESRI d'encourager la mobilité de ses personnels et la valorisation de leurs parcours professionnels mises en œuvre depuis la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique.

À cet égard, le site ministériel de recueil et de traitement des candidatures Afet (www.afet.education.gouv.fr) a été entièrement refondé en 2017. Il permet dorénavant de prendre en compte les candidatures spontanées des personnels des deux ministères qui souhaiteraient mettre leurs compétences au service de l'action internationale de la France, les candidatures pour des missions de courtes et de moyennes durées, celles destinées aux postes du réseau du MEAE ainsi que l'accompagnement apporté aux candidats en fin de mission auprès du MEAE.

Cette note de service concerne, à ce stade, le recueil et le traitement des candidatures aux postes à pourvoir dans le réseau culturel, linguistique, éducatif, scientifique, technique et de recherche du MEAE ; le site Afet du MENJ et du MESRI présente les autres possibilités de candidatures évoquées ci-dessus.

1.1 Postes à pourvoir dans le réseau culturel, linguistique, éducatif, scientifique, technique et de recherche du MEAE

Le présent appel à candidatures concerne les postes à pourvoir, sauf exceptions, au 1er septembre 2020. Il vise à la fois les postes dans un service ou un établissement relevant du MEAE et les postes en Alliance Française.

La publication des postes à pourvoir est **exclusivement effectuée** par le MEAE sur son site Internet pastel.diplomatie.gouv.fr/transparenceext/. **La première liste de postes (dite « transparence 1 ») est en ligne du 11 juin au 11 août 2019.**

Ces postes ne font pas l'objet d'une publication au BOEN et au BOESRI du MENJ et du MESRI. Les candidats sont donc invités à consulter régulièrement le site du MEAE et à respecter les calendriers fixés. Les postes publiés sur le site du MEAE sont majoritairement accompagnés de fiches détaillant les fonctions à occuper pour le poste concerné. Afin de guider les postulants dans leurs choix de postes et de fonctions, le MENJ et le MESRI ont fait par ailleurs figurer sur leur site une description précise des principales fonctions exercées dans le réseau du MEAE www.afet.education.gouv.fr/afet/modedemploi/fichemetier.

Il est à noter qu'à partir du mois de septembre, et jusqu'en juin 2020, un certain nombre de postes, publiés au fil de l'eau viendront compléter la liste initiale. Le premier appel à candidatures pourra ainsi être assorti de plusieurs publications de postes complémentaires sur le site du MEAE.

De même, une liste de postes complémentaires pourrait être publiée sur le site Afet du MENJ et du MESRI.

1.2 Personnels concernés et conditions requises pour être candidat

Les postes sont ouverts à l'ensemble des personnels titulaires du MENJ et du MESRI, en activité dans ces ministères, en disponibilité, en congé parental ou en détachement auprès d'une autre institution ou d'un autre ministère, quels que soient leurs corps et leurs grades, ainsi qu'aux agents titulaires de tous les établissements publics sous tutelle du MENJ et du MESRI.

Les fonctionnaires du MENJ et du MESRI recrutés par la voie de l'École nationale d'administration sont tenus de s'informer, auprès de leur administration de rattachement, des conditions de recevabilité de leur candidature aux emplois offerts.

Par ailleurs, les candidats doivent satisfaire aux deux critères suivants :

- justifier au minimum de deux années de service effectif en qualité de titulaire dans son dernier corps de titularisation ;
- ne pas avoir passé plus de sept années à l'étranger, à quelque titre que ce soit, au cours des dix années qui précèdent la présente candidature.

Les candidats porteront une attention toute particulière à **l'adéquation de leur profil et parcours professionnels au descriptif des fonctions et des missions du poste, au respect des exigences spécifiées et aux prérequis nécessaires** (compétences linguistiques obligatoires pour exercer en pays non francophones, expériences professionnelles et connaissances spécifiques : gestion de personnels, gestion financière, encadrement, formation de personnels, numérique, etc.).

En raison du caractère important de l'aptitude linguistique, les candidats peuvent être soumis à des tests de contrôle de leur niveau en langue étrangère lors des éventuels entretiens de pré-recrutement.

Enfin, **il est demandé que le candidat informe son supérieur hiérarchique** de son acte de candidature pour un poste à l'étranger.

2 - Calendrier pour 2019-2020

Le calendrier de la campagne de recrutement du MENJ et du MESRI est celui fixé par le MEAE.

1/ **ouverture des emplois** à pourvoir au titre de la transparence 2019-2020 sur pastel.diplomatie.gouv.fr/transparenceext/ **du 11 juin au 11 août 2019**, date limite de formulation des vœux sur le site du MEAE. **Candidature sur le site Afet** du MENJ et du MESRI (www.afet.education.gouv.fr) **du 20 juin au 18 août 2019.**

2/ Septembre - novembre 2019 : étude des candidatures par les services concernés du MENJ et du MESRI (cf. infra) et transmission des classements préférentiels au MEAE.

3/ décembre 2019 - avril 2020 : tenue des commissions de sélection interministérielles (7 commissions en 2018-2019)

3 - Procédure administrative : constitution et transmission du dossier de candidature

La nécessité de renforcer la présence française dans le monde ainsi que la part prépondérante des personnels du MENJ et du MESRI (**67 % des postes de coopération éducative, universitaire, scientifique et de recherche**) proposés en 2018-2019 ont été pourvus cette année par des agents des deux ministères, très largement devant les autres viviers ministériels et contractuels) pour mener ces politiques, ont conduit depuis 1999 le MENJ, le MESRI et le MEAE à mettre en œuvre une **politique concertée de recueil et de traitement des candidatures, de sélection et de recrutement des personnels du MENJ et MESRI** candidats à un poste dans les services ou les établissements relevant des ambassades.

Les dossiers sont ainsi tous étudiés, en amont des commissions de sélection interministérielles, par les services du MENJ et du MESRI : délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dreic) ; délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI), service commun de la direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) et de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (Dgesip) ; direction générale des ressources humaines (DGRH). **Pour que leurs dossiers soient recevables, étudiés par les services du ministère et proposés en commission interministérielle de recrutement, les candidats devront impérativement respecter la procédure décrite ci-dessous.**

3.1. Dépôt du CV et des vœux sur le site Afet du MENJ et du MESRI

Le site Afet du MENJ et du MESRI ayant été refondé, la base de données et les CV des années antérieures à 2017 ne sont plus informatiquement formatés pour pouvoir être étudiés par les services concernés de nos ministères.

La première étape de la candidature sera impérativement de procéder au dépôt d'un nouveau CV sur le site Afet (www.afet.education.gouv.fr) **dès le 20 juin 2019**. En même temps que le dépôt du CV, **le candidat pourra émettre ses vœux de poste** ; ces derniers seront modifiables jusqu'au **18 août 2019**.

Il n'y a pas d'envoi à effectuer. Le CV et les vœux du candidat peuvent être modifiés jusqu'à leur téléchargement automatique après la clôture de l'appel à candidatures.

La connaissance des candidatures de tous ses agents permet ainsi aux services du MENJ et du MESRI d'étudier toutes les candidatures de l'ensemble des postes à pourvoir dans le réseau extérieur du MEAE et de vérifier l'adéquation des profils professionnels et des parcours personnels aux profils des postes sur lesquels ils candidatent. Par ailleurs, elle offre aux représentants du ministère la possibilité d'argumenter la qualité de ses candidats auprès du MEAE, et de soutenir ses agents en amont comme lors des commissions interministérielles de sélection que ce ministère organise. Enfin cette procédure offre la possibilité au MENJ et au MESRI de constituer un vivier d'experts et de candidats à la coopération internationale de la France. Afin d'améliorer la qualité de l'étude des dossiers et de mieux apprécier l'adéquation des candidatures avec les profils des postes, les dernières modifications apportées en 2017 (corps, grades, expériences en coopération éducative internationale, fonctions actuelles et antérieures, langues, numérique, gestion financière et de personnels, etc.) permettent une analyse très fine des candidatures.

Il est important de noter que :

- le candidat a par ailleurs la faculté, tout au long de l'année (**même en dehors des appels à candidatures**), de modifier, si nécessaire, son CV qui devra être rempli de la manière la plus rigoureuse possible en vue de la participation à une transparence ultérieure;
- le candidat peut formuler jusqu'à 4 vœux par publication d'appel à candidatures. Il pourra apporter toute modification ou suppression à ses vœux pendant la durée de chacune de ces publications;
- la rubrique « motivation » permet au candidat d'argumenter et de préciser les raisons pour lesquelles il estime que sa candidature est particulièrement adaptée au profil du poste à pourvoir. Cette partie personnalisée est essentielle dans l'étude des vœux ; elle met en valeur les points saillants des candidatures, la parfaite appréciation par le candidat de la mission et des fonctions à exercer et l'adéquation entre le profil du candidat et celui du poste proposé.

À l'issue de la clôture de l'appel à candidatures, les candidats recevront, dans le courant de la première semaine de septembre, à leur adresse électronique, un accusé de réception qui permettra d'attester la candidature et les vœux émis.

3.2. Saisie en ligne des candidatures sur le site du MEAE

Parallèlement, afin de permettre au MEAE de prendre connaissance des candidatures de nos personnels en temps réel, tous les candidats du MENJ et du MESRI, quels que soient leurs corps, grades et positions administratives et statutaires **déposeront leur dossier de candidature sur le site du MEAE** pastel.diplomatie.gouv.fr/transparenceext/.

Lors de la **première candidature de la campagne 2019-2020**, sans attendre la clôture du premier appel à candidature du 18 août 2019, dès que le dossier aura été saisi en ligne sur le site du MEAE et que le candidat se sera assuré du bon choix de ses vœux, et ensuite à chaque nouvelle publication de postes complémentaires, **les candidats aux postes à profils scientifiques, universitaires, technologiques et de recherche** enverront, **par retour de courriel**, à la délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI) : mobiliteetranger.daei@recherche.gouv.fr le dossier « export » que le MEAE transmet en pièce attachée au format PDF lors de l'envoi de l'accusé de réception électronique.

Cette procédure administrative est une **obligation** qui conditionne la prise en compte des candidatures. **Le respect scrupuleux de l'ensemble de la procédure exposée dans cette circulaire détermine la recevabilité du dossier de candidature, tant par le MENJ et le MESRI que par le MEAE.**

4 - Transmission des avis sur les candidatures au MEAE

Les évaluations des dossiers donnent lieu à des réunions de concertation entre les services concernés (Dreic, DAEI (DGRI/Dgesip), DGRH) afin d'établir des listes communes de candidats à retenir en priorité par le MEAE. Ces listes sont établies suffisamment en amont des commissions interministérielles présidées par le MEAE afin que celui-ci puisse établir dans les meilleures conditions ses propositions finales étudiées en commissions de sélection interministérielles. Les candidats qui par ailleurs seront convoqués en entretien par le MEAE en feront part aux services concernés du MENJ et du MESRI afin de préparer au mieux le soutien de leur candidature lors des commissions.

Pour les personnels de l'enseignement scolaire, la DGRH pourra être amenée à demander au candidat de recueillir l'avis de son supérieur hiérarchique.

Dans le cadre du suivi des personnels de l'encadrement supérieur, et en particulier pour les administrateurs civils et les personnels en poste sur des emplois de IA-Dasen et de IA-Dasen adjoints, ces avis seront établis en lien avec la mission de la politique de l'encadrement supérieur.

5 - Modalités d'examen et d'évaluation des candidatures effectuées par le MENJ et MESRI

Les structures administratives concernées - Dreic, DAEI en lien avec la DGRI et la Dgesip, DGRH - étudient les dossiers déposés par les agents. Les candidatures peuvent donner lieu à des entretiens individuels, en présentiel ou à distance, en langue étrangère si nécessaire.

Parallèlement, le MEAE procède à l'étude de toutes les candidatures (MENJ et MESRI et hors MENJ et MESRI), puis à des entretiens individuels des candidats dont les profils retiennent son attention.

Pour déterminer les candidats qui seront définitivement retenus, des commissions de sélection interministérielles présidées par le MEAE et auxquelles le MENJ et le MESRI sont invités à participer comme membres, se tiennent à partir de la fin de l'année en cours. Les dates des commissions par catégories d'emplois figurent sur le site du MENJ et du MESRI

(www.afet.education.gouv.fr/afet/modedemploi/datesCommission) dès que le MEAE les leur communique. Les candidats sélectionnés à l'issue des commissions sont alors proposés par le MEAE aux postes diplomatiques concernés. L'avis du poste diplomatique conditionne la décision finale.

À ce stade, **seul le MEAE est habilité à fournir des informations sur les candidatures**, le MENJ et le MESRI au même titre que les autres participants aux commissions étant soumis à un devoir de réserve impératif.

Il convient de noter que **seuls les personnels retenus à l'issue des commissions sont avisés individuellement par le MEAE de leur proposition d'affectation.**

Après accord du poste diplomatique et acceptation du poste par le candidat, le MEAE transmet au candidat le dossier de demande de détachement à faire parvenir **dans les meilleurs délais** soit à la DGRH du MENJ et

du MESRI, soit à l'établissement de rattachement (organisme de recherche, université, etc.). Il est rappelé que le **recrutement n'est effectif qu'après accord formel de détachement**. En effet, le détachement n'est pas de droit et reste soumis aux nécessités de fonctionnement du service. Pour les personnels de l'enseignement scolaire, la DGRH sollicite l'avis des autorités académiques concernées avant de prononcer le détachement ou le refus de détachement. **Aucun départ en poste ne peut avoir lieu sans accord formel de détachement de la DGRH du MENJ et du MESRI.**

6 - Catégories de postes proposés au recrutement

Le réseau éducatif, culturel, scientifique et de coopération du MEAE était composé en 2018 de 131 services de coopération et d'action culturelle, 8 services scientifiques, 98 instituts français, 363 Alliances françaises conventionnées, 85 antennes locales de l'Agence française de développement (AFD), 255 espaces Campus France et 26 instituts français de recherche à l'étranger (IFRE).

Plusieurs postes, et les fonctions et missions qu'ils recouvrent, sont très précisément décrits sur le site du MENJ et MESRI (www.afet.education.gouv.fr/afet/modedemploi/fichemetier).

7 - Réintégration

7.1 Préparation à la réintégration

L'attention des agents détachés est attirée sur la nécessité de s'informer des démarches à entreprendre pour leur réintégration, du calendrier des opérations de mouvement de leur corps et des conditions d'inscription aux concours et aux listes d'aptitude.

Par mesure de précaution, tous les agents en fin de contrat dans le réseau culturel du MEAE et qui candidatent à nouveau dans ce réseau devront impérativement demander leur réintégration, en mentionnant leur participation aux opérations de mouvement dans le réseau MEAE, en vue d'une nouvelle affectation à l'étranger.

7.2 Action européenne et internationale en France

Par ailleurs, les personnels qui, à l'issue de leur détachement souhaiteraient être candidats à des fonctions de coopération éducative internationale au sein du ministère ou dans des institutions dédiées en tout ou partie à l'action européenne et internationale, pourront cocher la case « vous êtes actuellement à l'étranger et vous souhaitez un accompagnement lors de votre retour en France en fin de détachement » et prendre contact avec la mission de la formation, des parcours professionnels et de la mobilité internationale (MFPPMI) de la DGRH (dgrh.postes-etranger@education.gouv.fr) qui recense en particulier les possibilités d'emplois potentiellement disponibles chaque année.

8 - Vos contacts à l'administration centrale du MENJ et du MESRI

En cas de besoin, vos contacts au sein du ministère sont les suivants :

8.1 À la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération

Le département de l'internationalisation et de la valorisation du système scolaire

- adresse postale : MENJ/MESRI, délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération, département de l'internationalisation et de la valorisation du système scolaire, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP.

8.2 À la direction générale de la recherche et de l'innovation et à la direction générale de l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

La délégation aux affaires européennes et internationales

- adresse électronique : mobiliteetranger.daei@recherche.gouv.fr

8.3 À la direction générale des ressources humaines

La mission de la formation, des parcours professionnels et de la mobilité internationale

- adresse électronique : dgrh.postes-etranger@education.gouv.fr .

Je vous remercie de veiller à la plus large diffusion de cette note de service auprès des chefs de services, des responsables des relations internationales, des corps d'inspection, des chefs d'établissement et des directeurs d'école.

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,

La secrétaire générale,

Marie-Anne Lévêque

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Nomination au Comité national de la recherche scientifique

NOR : ESRR1900141A
arrêté du 5-6-2019
MESRI - DGRI SPFCO B2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 5 juin 2019, Yann Chevolot est nommé membre de la section 14 - chimie de coordination, catalyse, interfaces et procédés du Comité national de la recherche scientifique, en remplacement de Yves Le Mest.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen

NOR : ESRS1900140V

avis

MESRI - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen sont déclarées vacantes au 1er décembre 2019.

Conformément aux dispositions de l'article L. 715-3 du Code de l'éducation, « le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels, fonctionnaires ou non, qui ont vocation à enseigner dans l'école, sans considération de nationalité. Il est nommé pour une durée de cinq ans renouvelable une fois, sur proposition du conseil d'administration, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ».

Les dossiers de candidature, comprenant notamment une lettre de candidature, une lettre de motivation exposant les éléments essentiels concernant la stratégie envisagée par le candidat pour l'École, un curriculum vitae détaillé reprenant le parcours professionnel et des références que le président du conseil d'administration pourrait contacter, devront parvenir dans un délai de trois semaines, à compter de la date de publication du présent avis, par lettre recommandée avec accusé réception (date de la Poste faisant foi), à monsieur le président du conseil d'administration - bureau du directeur général des services- ENSICAEN - 6 boulevard du Maréchal Juin - CS 45053 - 14050 Caen Cedex 4.

Les fonctions de directeur sont soumises à la transmission d'une déclaration d'intérêts préalablement à la nomination, prévue à l'article 25ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Les candidates et candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - service de la stratégie des formations et de la vie étudiante - sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle - département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé - 1, rue Descartes - 75231 Paris Cedex 05.

Les candidates et candidats peuvent obtenir toutes informations sur l'École et son environnement sur le site www.ensicaen.fr